

LE
CHEVALIER D'OLIVEYRA
BRULÉ EN EFFIGIE
COMME
HÉRÉTIQUE.

Comment & Pourquoi?

Anecdotes & Réflexions sur ce
Sujet, données au Public
par lui-même.



A L O N D R E S.

De l'Imprimerie de J. HABERKORN, dans
Grafton-Street St. Ann's Sob; & se vend chez
W. NICOLL, dans *St. Paul's Church-yard*.

M. D C C. L X I I.



INTRODUCTION.

J'A I vû le jour à Lisbonne le 21 May 1702. Je m'appelle *François Xavier d'Oliveyra* : Je suis Membre du Tribunal des Comptes du Roïaume & de la Maison Roïale, & Chevalier Professe du premier Ordre Militaire de Portugal, dont Sa Majesté Très-Fidèle est le Grand Maître, & qui est le seul dont ce Monarque se décore à l'imitation de tous les Rois ses Prédécesseurs. A ne consulter que la vanité mondaine, je suis suffisamment distingué par la Noblesse, & par la pureté du sang. Les preuves authentiques s'en trouvent dans les Archives du Roïaume, & même dans les Registres de l'Inquisition ; & j'en ai même plusieurs par devers moi. Ce que j'en dis ici n'est point par ostentation, mais par nécessité, car ayant été condamné au feu comme un Hérétique, il est évident que mes Ennemis tâcheront de me faire passer dans le monde pour un homme de néant, & même pour un méchant homme. Je suis d'ailleurs trop franc, & trop ouvert, pour ne pas dire les choses telles qu'elles sont. Que s'il y a quelqu'un qui puisse refuter ou démentir solidement ma narration, je consens volontiers à subir l'indignation du Public, ce Juge intègre, respectable & redoutable, auquel j'appelle ici de l'outrage, & de l'injustice dont je me crois en droit de me plaindre.

J'ai servi le Roi dans le susdit Tribunal depuis l'age de quatorze ans jusqu'en 1734. Ce fut alors qu'à la mort de mon Pere *Joséph d'Oliveyra e Sousa*,

4 INTRODUCTION.

décédé à la Cour Impériale, je fus envoié à Vienne, avec l'agrément de sa Majesté le feu Roi D. Jean V. pour le remplacer dans son poste de Secrétaire du Comte de Tarouca, Ministre Pénipotentiaire, qu'il avoit occupé dès l'année 1709. Je demeurai à Vienne non seulement jusqu'au tems de la mort de ce Ministre arrivée en 1738, mais jusqu'en 1740. Il n'y a rien de plus authentique que les preuves que j'ai données de tout tems, & sur-tout dans cette Cour là, de mon zèle & de ma fidélité pour le service de mon Souverain, & pour le bien & la gloire de ma Patrie. Mais les affaires du Roi & les miennes propres m'aïant appelé en Hollande, je m'y rendis au commencement de l'an 1740, & j'y demeurai jusqu'en 1744. Par la grace & la miséricorde de Dieu, j'avois déjà reconnu dans ce tems-là, la fausseté de la Religion Catholique Romaine, dans laquelle j'étois né. Je ne la regardois plus que comme une Communion erronée, & aveuglée par la superstition & l'idolatrie ; mais j'avois à ménager mes intérêts, ma fortune, & celle de ma famille, & je n'osois pas encore déclarer ouvertement mes sentimens. Je publiai alors deux volumes des *Mémoires sur le Portugal*, & le premier Tome de mes *Voïages* ; & les Inquisiteurs ne manquerent pas d'y trouver beaucoup à redire, & de les condamner. La Censure qu'ils en firent me piqua. Peu de tems après je fis imprimer en Portugais trois Volumes de *Lettres*, qui furent fort approuvées, & applaudies en Portugal, par tous les Savans & par tous les honnêtes gens. Cependant les Inquisiteurs les censurèrent encore, & relevèrent plusieurs de mes expressions, & de mes sentimens. La Censure en forme d'Avis, qu'un Inquisiteur Dominicain, nommé le Pere
Manuel



Manuel do Rosario, fit de mes Lettrés, & qui me fut envoyée par un Secrétaire de l'Inquisition, étoit une Pièce qui déceloit de la manière la plus évidente, la stupidité & la crasse ignorance de presque tous ces Censeurs du Saint Office. Ce misérable Ecrit faisoit pitié. Loin de me prêter à changer, à corriger, ou à mutiler mes ouvrages, je tâchai de les défendre, & c'est ce qui me brouilla tout de bon avec l'Inquisition ; laquelle se contenta pour lors de prohiber le débit de mes Ecrits en Portugal, ce qui me causa une perte considérable. Comme cette prohibition étoit de peu de conséquence, il n'est pas surprenant que Mr. l'Abbé *Barbosa* dans sa *Bibliotheca Lusitana* ; Le Chevalier *Jean Pereyra Fidalgo*, de vive voix ; Mr. le Comte de *Vimioso*, Mr. *Diago de Mendouça Certereal*, Secrétaire d'Etat, & Mr. d'*An-drade*, Envoyé Extraordinaire de Portugal à Londres, par des Lettres de leurs propres mains, sans parler ici de plusieurs autres de mes Compatriotes également illustres & savans, & Académiciens de l'Académie Royale, ayent tous fait ouvertement, & publiquement, l'éloge de ces mêmes Ecrits, sur lesquels les Inquisiteurs s'empressoient à jeter du fiel, & à repandre du venin. Mais persuadé que mon démêlé avec les Inquisiteurs ne pouvoit manquer de me devenir un jour funeste, & déterminé à ne plus retourner en Portugal, n'y ayant d'ailleurs en Hollande point de Ministre Public de cette Cour, avec qui je pusse négocier & ajuster les récompenses dues aux services de mon Pere, & aux miens ; je pris le parti de me rendre à Londres, où j'arrivai en 1744. Mr. *Sebastien Joseph de Carvalho*, qui depuis a été Secrétaire d'Etat, & que Sa Majesté Très-Fidèle vient de nommer Comte d'*Oeyras*, étoit alors

Envoyé de Portugal à la Cour Britannique. Ce digne Ministre me reçut très-bien, & me fit des honneurs particuliers dont je me souviendrai toujours avec reconnoissance. Quant à mes prétentions, il m'avoua franchement qu'il trouvoit ma cause bien fondée, & digne d'attention ; mais qu'il ne pouvoit pas se mêler de cette affaire là ; ses propres intérêts ne lui permettant pas alors de se charger des miens. A son refus je me vis obligé de prendre d'autres mesures, & je commençai à me flater qu'elles auroient une issue favorable.

Cependant devenu de jour en jour meilleur Protestant, & ma Conscience me faisant de vifs & de continuels reproches de ma lenteur à donner gloire à la Vérité, assisté sur-tout des conseils de Mr. *Majendie*, Ministre de la Chapelle Royale de la Savoie, je me déterminai enfin à faire une abjuration publique des erreurs de l'Eglise Romaine, à embrasser solennellement la Communion Protestante, & à devenir par là un membre de l'Eglise Anglicane. Ce fut le 22 Juin 1746. que je fis mon abjuration dans l'Eglise Françoisse nommée des Grecs. Comme cette démarche n'avoit pas encore transpiré en Portugal, j'avois tout sujet d'espérer qu'elle n'y nuirait point au succès de mes affaires. Mais un impitoyable Créancier, s'étant malheureusement obstiné dans ce tems-là à me poursuivre à toute outrance, pour une petite somme qu'il n'étoit pas en mon pouvoir de lui paier sur le champ, il occasionna par-là ma ruine totale, en me faisant perdre toutes mes espérances du côté du Portugal. Privé ainsi du repos & de la liberté d'agir pendant plus de dix-huit mois, mon changement de Religion eut tout le tems d'être connu à
Lisbonne ;

Lisbonne ; & dès ce moment j'en ressentis les pernicieux effets par le refroidissement & l'indignation de tous mes Amis, de tous mes Parens, & de mon propre Frere, qui commencerent tous à me mépriser au point de ne pas répondre même aux Lettres que je leur écrivois. Mon Pere s'étoit fait des amis illustres en Angleterre. L'Évêque de Bristol, le Comte Stanhope, le Comte d'Albermale, My-Lord Waldegrave, & le Chevalier Temple étoient de ce nombre ; mais on me dit qu'ils étoient morts. Pour moi je n'avois eû le loisir & l'occasion de m'y lier d'amitié qu'avec fort peu de gens, qui avoient bien la volonté, mais non le pouvoir de me soustraire à mes maux. Accoutumé dès ma jeunesse à faire bonne chère, & beaucoup de dépense, & ne craignant point encore la disette, j'avois malheureusement dépensé dans l'espace de deux ans autour de cinq cens livres sterling, que j'avois en argent comptant en arrivant à Londres ; & l'on peut juger combien ma situation, dans une indigence si absolue, devoit être déplorable & cruelle, chargé sur-tout d'une jeune Epouse, * & d'une petite fille qui au reste mourut bien-tôt après ma détention.

Comme j'avois fait mon abjuration avec une parfaite connoissance de cause, un lâche repentir ne pouvoit jamais naître dans mon cœur, même au fond de ma plus grande détresse. Je m'abandonnai

* Mon Epouse est de Famille Protestante, & Sujette de Sa Majesté Britannique par sa naissance. Je l'ai épousée le 1. Fevrier 1746. dans la Paroisse de Ste. Anne Soho, où je faisois alors ma demeure.

entièrement à la Sage Providence, & je m'efforçai d'opposer la fermeté, la patience, & une bonne conduite à tous mes maux, & à toutes mes souffrances. Cette adorable Providence daigna aussi venir à mon secours, & elle se servit de ce même Mr. *Majendie* qui m'avoit aidé à renoncer à l'erreur, pour me procurer des secours efficaces en me suscitant des Protectors & des Amis par ses bon offices. Je ne commençai à être connu dans Londres qu'après avoir recouvré ma liberté, & bientôt après je me vis honoré de la bénéficence Royale du feu Prince de Galles, & de Madame la Princesse Royale son Auguste Epouse, à qui je dois la meilleure partie de ma subsistance. Depuis ce tems-là jusqu'à présent, j'ai contracté des liaisons d'amitié avec la plupart des Théologiens, des Ministres, & des Principaux des Eglises Françoises, de même qu'avec plusieurs autres Personnes distinguées par leur naissance, leur savoir, & leurs vertus. Mais mon âge & mes occupations ne m'ayant pas permis de m'appliquer à l'étude de la Langue Angloise, que j'ignore entièrement, j'ai le malheur de n'être presque connu de l'illustre Nation au milieu de laquelle je me trouve réfugié, que par mon *Discours Pathétique*, qui a été publié à mon insçu, dans la Langue du Pays, & qu'on y a reçu d'une manière qui me fait beaucoup d'honneur. Cependant, malgré cet obstacle qui m'est très-désavantageux, & qui me cause un chagrin que je ne saurois exprimer, des Personnes du premier rang dans ces Royaumes, informées de mon caractère & de mon état, ont daigné me donner plusieurs marques de leur estime & de leur libéralité. J'ai eû la gloire de compter parmi elles, My-Lord Grantham, My-Lord Townshend, Madame la Duchesse Douairière

INTRODUCTION. ¶

rière de Sommerfét, l'Illustre Archevêque de Cantorbéry d'à présent, & son Prédeceffeur l'Archevêque Thomas Herring, dont la mémoire me fera toujours chère & respectable, bien que je ne puisse point m'acquiter par-là, de toute la reconnoissance que jè dois aux honneurs, aux distinctions, & aux bienfaits dont il m'a comblé.

Comme je me trouvai tranquille, & totalement oisif au commencement de 1751. je publiai un ouvrage qui eût trois Volumes sous le titre d'*Amusement Périodique*. Plusieurs articles qui s'y trouvent inférés, étoient fort propres à allamer de nouveau l'Inquisition. Je le savois bien, mais n'ayant plus alors aucunes mesures à garder au sujet de ce Tribunal, je me donnai la liberté de m'expliquer clair & net, & d'insister sur plusieurs vérités, que ses Ministres tous ensemble ne sauroient me contester. Je tâchai surtout de démontrer que la Religion Romaine, telle qu'elle se pratique en Portugal, est une véritable & honteuse idolâtrie. Quelques Exemplaires de cet Ouvrage pénétrèrent jusqu'à la Cour de Lisbonne, mais comme ils furent promptement supprimés, ils ne firent que revolter contre moi les Inquisiteurs, sans exciter du bruit, & sans les engager à aucune demarche sur ce sujet. Ma santé s'étant extrêmement affoiblie en 1753, mille tristes réflexions m'inspirèrent le désir de la solitude, & je me retirai à la campagne dans une petite maison que je louai dans le Village de *Kentish-Town*, à deux milles de Londres. Un joli jardin qui y étoit joint, me mit tout de bon dans le goût du jardinage, & je me livrai tout entier à ce plaisir innocent. Cette nouvelle façon de vivre, de m'exercer, de me fatiguer, de
m'a-

m'amuser, & de dissiper mes chagrins, me rétablit en peu de tems, & je lui dois vraisemblablement, après Dieu, la conservation de ma vie. Sans me souvenir, & sans m'embarasser de l'Inquisition, & des déplaisirs qu'elle m'avoit causés, je vécus tranquillement dans ma chétive mais douce retraite, jusqu'à la fin de 1755. Le defastre arrivé alors à Lisbonne, & la triste situation de mes Compatriotes, qui avoient échappé à cette affreuse calamité dont Dieu les avoit visités, me pénétrèrent de douleur, & me firent repandre bien des larmes sur leur malheur, sur leur misère, & sur leur aveuglement. L'affection, le zèle, & le devoir me porterent à faire les plus grands efforts pour les en retirer. Pour cet effet je repris la plume & je composai mon *Discours Pathétique*. J'y donnois aux Portugais des avis si salutaires, & si conformes à la Loi de Dieu, que je les crus dignes d'être présentés à sa Majesté Très-Fidèle. Cette Pièce fut extrêmement approuvée ici par tous les gens de bien, & si généralement goûtée, qu'on fut obligé de la réimprimer jusqu'à quatre fois de suite. Les Exemplaires ont tous disparu depuis, & cet Ecrit est devenu fort rare à présent. Il s'en faut de beaucoup qu'il ait eû le même succès à Lisbonne ; car dès qu'il y parut, l'Inquisition en défendit la lecture, par une Lettre Pastorale du 12 d'Octobre 1756. sous peine d'excommunication ; & elle y joignit en même-tems la prohibition de tous mes autres ouvrages en général. Comme la Censure du *Discours Pathétique* portoit qu'il contenoit des Nouveautés dangereuses & pernicieuses, qu'il tendoit à la sédition, & autres choses semblables, je me vis dans la nécessité de donner au Public en 1757. la *Suite du Discours Pathétique*, où selon le jugement des Connoisseurs, j'ai refuté
d'une

d'une manière solide & triomphante, les imputations injurieuses, ou pour mieux dire, les fausses accusations dont on vouloit me charger. Mon Frere, Ecclésiastique, Théologien, & extrêmement allarmé de ce qui se passoit à Lisbonne au sujet de mon *Discours Pathétique*, m'écrivit une Lettre pour me conjurer, ou de désavouer cet Ecrit, & de lui envoyer une courte déclaration & abjuration des erreurs dont on m'accusoit, & dont il ne me croyoit pas capable, ou de me retracter de ces erreurs à la face de tout l'Univers. Comme j'ai fait imprimer cette Lettre, ainsi que ma réponse, à la fin de la *Suite du Discours Pathétique*, je n'en dirai rien ici, si ce n'est que je déclarai ouvertement à mon Frere que j'étois l'Auteur du *Discours* en question, & que bien loin de retracter une seule des propositions qui s'y trouvent inserées, j'étois resolu de les défendre toutes, avec le courage & la fermeté que la vérité ne manque jamais d'inspirer à ceux qui l'ont toute de leur côté. Ce dernier Ecrit parût à Lisbonne, y en ayant envoyé moi-même plusieurs Exemplaires; mais il n'y fit point de bruit, il ne s'attira pas la moindre Censure que je sache, & je me flattai qu'il avoit eu la force de fermer la bouche non-seulement à tous mes Ennemis, mais à tous mes Compatriotes en général, & même à mon Frere, qui ne m'a plus écrit depuis ce tems là jusqu'à présent.

Il est de notoriété publique que mes Ecrits où j'ai démontré la vérité de la Religion Protestante, de même que la fausseté & le ridicule du Papisme, ont réellement réduit au silence tous les Savans, tous les Théologiens, & nommément tous les Inquisiteurs de Portugal. J'étois intimément convaincu que j'avois
la

la vérité de mon côté ; cependant pour que l'on ne m'accusât pas d'agir par passion, ou par illusion, j'y protestoit en plus d'un endroit, que j'étois tout prêt à abandonner, & à retracter mes principes, aussi-tôt que l'on me prouveroit solidement par les Saintes Écritures, qu'ils étoient contraires, ou opposés aux doctrines qui nous y sont révélées. Or comme personne n'a ôté jusqu'ici, ni même essayé de refuter dans les formes une seule de mes propositions, il est évident, ce me semble, qu'elles doivent être tenues pour incontestables. La Religion Protestante n'avoit pas besoin assurément de ce nouvel appui de la vérité qu'elle professe, mais si cette Religion n'y gagne rien, je me sens néanmoins en mon particulier fort honoré & fort satisfait, d'avoir confondu & terrassé une grande partie de ses ennemis. Victime de la Vérité de la Religion Chrétienne, où l'on adore uniquement le vrai Dieu, je ne laisse pas de me glorifier d'être appelé à souffrir les vexations, les persécutions, les injustices & les cruautés, que la fureur de certains Idolâtres me fait éprouver en l'honneur des Idôles qu'ils adorent, donnant obstinément à la Créature ce qui n'appartient qu'au Créateur.

Les Inquisiteurs de Lisbonne y célébrèrent le Dimanche vingtième de Septembre dernier, ce qu'ils appellent un *Acte de Foi*, & ils me déclarèrent un Hérétique digne du feu. En conséquence de cet Arrêt, on m'a brûlé en Effigie, & mes Écrits ont aussi été la proie des flâmes. Sur la première nouvelle que j'en appris, j'eûs d'abord de la peine à y ajouter foi ; mais enfin, j'ai reçu de Lisbonne même la copie ci-jointe de l'Article qui me regarde dans leur Anathême en question.

„ Per-

*Personne absente, relapse, & brulée
en Effigie.*

„ François Xavier d'Oliveyra, Chevalier
 „ Professe de certain Ordre Militaire,
 „ Membre du Tribunal des Comptes du
 „ Roïaume & de la Maison Roïale, Fils
 „ de Joseph d'Oliveyra e Souza, Con-
 „ seiller du même Tribunal, absent &
 „ demeurant à Londres, convaincu, né-
 „ gatif, & rebelle ”

Conformément aux Principes de ma Religion.
 je pardonne de tout mon cœur à mes Ennemis les
 Inquisiteurs, l'injustice & la cruauté dont ils usent
 envers moi, qui suis leur Compatriote, & un
 Chrétien qui adore & qui craint le seul vrai Dieu,
 lequel a le pouvoir de punir & de confondre les
 violateurs de ses Loix. Cependant comme la Loi
 Naturelle, & la Loi Divine nous permettent de
 défendre notre existence, nos biens, & notre repu-
 tation, j'appelle ici de la Sentence de l'Inquifi-
 tion ; premièrement au Tribunal du Juge Suprê-
 me, Roi des Rois, & Seigneur des Seigneurs, do-
 vant lequel nous devons tous comparoître un jour :
 & en second lieu au Jugement du Public, qui est
 après Dieu, le Juge compétent de toutes les cau-
 ses les plus importantes, & les plus épineuses, &
 de toutes les matières les plus délicates, les plus
 problématiques, & les plus controversées. Pour cet
 B .. effet

effet je vais lui exposer ici les propositions de mes Ecrits, qui m'ont attiré la flétrissure dont il s'agit, de même que les Raisons & les Argumens sur lesquels je les fonde. Il verra par-là avec évidence, si je ne me trompe, combien cette démarche de l'Inquisition est ridicule, absurde, & de toute nullité.

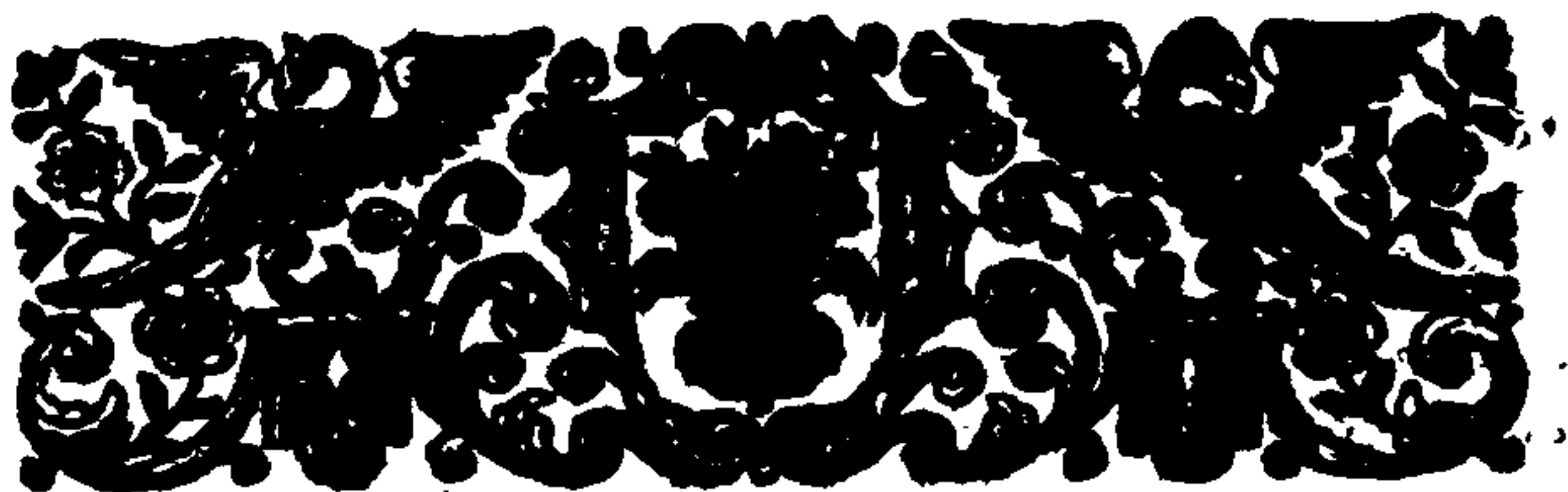
Quelle que soit l'autorité des Inquisiteurs, il est certain qu'ils n'avoient point le droit de procéder contre moi, ni de m'infliger de peine capitale, qu'après m'avoir dégradé au préalable de l'Ordre Militaire de Christ que je professe depuis l'an 1729. Comme la Sentence même de ma condamnation ne m'est pas encore parvenue, j'ignore les démarches que les Inquisiteurs ont faites pour porter le Tribunal des Ordres du Royaume à me dégrader du mien, & pour faire approuver une résolution de cette nature, & de cette conséquence, par Sa Majesté Très-Fidèle, en sa qualité de Grand Maître de cet Ordre, qu'Elle professe Elle-même. La dégradation d'un Ordre Militaire ne se fit jamais en Portugal, & elle ne peut jamais se faire que pour le crime de Lèze-Majesté Divine, ou Humaine. Or mon prétendu crime ne roulant proprement que sur des matières de Controverse en fait de Religion, il est évident qu'il ne sauroit être regardé comme un crime de Lèze-Majesté Divine, d'autant plus que j'ai donné dans tous mes Ecrits, les preuves les plus convaincantes que je n'ai rien de plus à cœur que d'honorer & de glorifier l'Etre Suprême, le seul vrai Dieu. Il est aisé de voir par-là que ma dégradation est un Acte absolument nul à cet égard ; & si l'on ne m'a dégradé qu'en qualité d'Hérétique, cette condamnation est injuste & absurde

surde, puisqu'elle a pour objet un homme qui est Chrétien, de l'aveu même des Inquisiteurs, malgré toutes les Hérésies dont ils ôsent le taxer calomnieusement. Les Ministres Orthodoxes qui persécutent ou qui maltraitent ceux qu'ils nomment des Hérétiques, ne sont pas seulement des Persécuteurs de leurs Prochains, mais même de leurs propres Freres ; car ils persécutent des Chrétiens qui sont Orthodoxes dans le fonds, puisqu'ils retiennent les Vérités essentielles, & fondamentales du Christianisme. Les plus savans Théologiens de toutes les Sectes Chrétiennes ont approuvé & adopté cette décision.

Quoiqu'il en soit l'affaire est faite, & je vois clairement que le Souverain Tribunal des Ordres Militaires s'est laissé surprendre, ou corrompu par les artifices des Inquisiteurs, desquels, ainsi que je m'en souviens fort bien, il y en a toujours quelqu'un qui est un des Députés du Tribunal des Ordres. Quant au grand Tribunal de la Justice, où je devois être condamné en dernier ressort, personne n'ignore que ses Ministres ont été de tout tems dans l'usage, & même dans la nécessité de se conformer aux Sentences de l'Inquisition ; & malheur à eux s'ils entreprenoient de les adoucir, de les réformer, ou de s'opposer à leur exécution. Enfin comme l'Acte de la dégradation ne se pouvoit faire sans l'acquiescement du Roi, en qualité de Grand-Maitre, & comme je ne saurois appeler de la Sentence, qu'il n'a certainement confirmée que par surprise, ayant été détourné de son équité naturelle par les ruses, les intrigues, & les artifices de mes Ennemis, voici tout ce que je puis

dire sur cet article. Si rien n'égale mon zèle, & mon ardeur pour la défense de la Vérité, je proteste aussi que je suis rempli de soumission, & de fidélité envers mon Grand-Maître, mon Souverain naturel. Dans tous mes Ecrits, je lui ai témoigné de la manière la plus éclatante, combien je respecte sa Personne Sacrée, & combien mon attachement pour lui est inaltérable, malgré l'oppression dont il souffre que je sois la victime. Plus sensible au souvenir des bienfaits qu'à celui des outrages, je suis inébranlable dans mes affections à tous les mauvais traitemens. Je m'y soumets, je les endure, & je ne m'en souviens que pour redoubler d'attachement. Loin de m'en irriter, ou de me revolter, je me livre sans peine à de nouvelles épreuves, & je baiserais toujours avec humilité & résignation la main sévère qui me frappe.





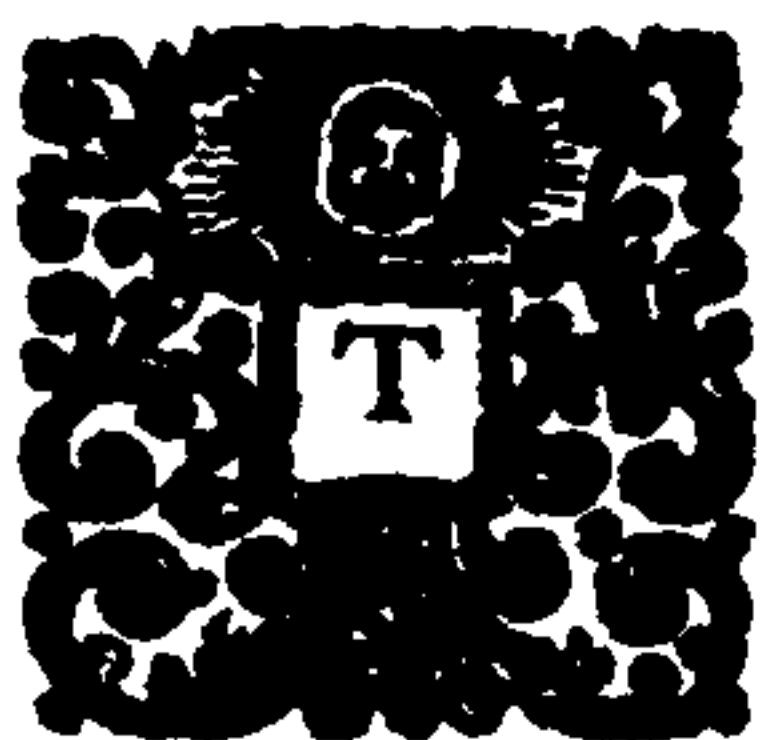
A N E C D O T E S

E T

R E F L E X I O N S.

Article Premier.

Persecution.



TOUTES les Religions qui employent le fer & le feu pour contraindre les hommes à en embrasser les Dogmes, sont certainement fausses ; & elles ne peuvent se maintenir quelque-tems, que par la force, la violence & la cruauté des Ministres sanguinaires qui en sont les Directeurs, & les Chefs. Cette manière d'agir a constamment décrédité toutes celles qui sont de ce genre, & leur sort a été & sera toujours, d'être enfin supplantées, & même entièrement détruites par la Religion persécutée. Plusieurs millions de Chrétiens immolés à la fureur, à la perfidie, à la

superstition, à l'idolâtrie de je ne fais combien de Religions persécutrices, par celà même qu'elles étoient fausses, sont devenus l'un des principaux moyens dont Dieu s'est servi pour élever, & affermir le Christianisme sur les ruines de ces mêmes Religions qui lui faisoient la guerre. On exerça contre les premier Chrétiens, les persécutions les plus sanglantes. On jugea du Christianisme comme des autres Sectes. On crût qu'on réussiroit à l'éteindre dans le sang de ceux qui le professoient. On parvint seulement à lui donner plus de forces. Le sang qu'on versoit, étoit un germe fécond qui multiplioit les Chrétiens. Les Inquisiteurs eux-mêmes avoueront cette vérité dans les mêmes termes que je le fais. Mais hélas ! Quand sera-ce qu'ils se reconnoîtront, & qu'ils se repentiront d'avoir si long-tems suivi les traces des Dioclétien, des Constance, des Julien, & de tant d'autres Tyrans, dont la mémoire est en exécration à tous les humains ? Qu'auroit dit Montezuma par exemple, à qui les Espagnols, & les Portugais faisoient un crime de sacrifier ses ennemis à ses Dieux, s'il eût été témoin de ces barbares cérémonies, où les Inquisiteurs font brûler leurs propres Compatriotes en l'honneur d'un Dieu plein de bonté & de miséricorde ?

Une des propositions pour lesquelles ces cruels Ministres m'ont condamné aux flâmes, c'est celle où je taxe leurs procédures d'injustice, d'indécence, & d'Anti-Christianisme. Ce ne peut être que par ignorance, ou par mauvaise foi assurément, qu'ils prétendent que la Religion Chrétienne doit être repandue & maintenue que par le fer, le feu, & les supplices. Il n'est que trop vrai que le nom de
Jésus-

Jésus-Christ, ainsi que celui de Jupiter, & de Mahomet, a souvent servi de prétexte aux passions éfrenées des Ecclésiastiques, & des Magistrats, pour colorer leurs noirs desseins, & autoriser leurs fureurs, & leurs injustices. *O souvenir lamentable*, dit le Pere Millot au sujet de la persécution exercée par ceux de la Communion Romaine, qui est la sienne propre. *Oui*, dit-il, *c'est des mains de ses Enfants que la Religion a reçu ses plus profondes blessures. Combien de fois en a-t-elle gémi ! Combien de fois a-t-elle réclamé contre des attentats sacrilèges ! Ses maximes du moins ont subsisté inaltérables parmi les défordres, & puisqu'elles élèvent la voix contre les Chefs de l'Eglise, quand ils abusent de leur pouvoir, & profânent leur Ministère, quelle force n'ont-elles pas pour confondre les Incrédules, quand ils rejettent sur la Religion des horreurs que la Religion nous fait détester ?* L'Empereur Constance dominé par l'Arianisme, ne respiroit que fureur contre les Catholiques, qu'il persécutoit à toute outrance. Saint Athanase fut vivement persécuté. *Constance* *espéroit apparemment*, dit ce Saint, *changer la Vérité en changeant les hommes ; mais quoiqu'il fût deshonorant aux Evêques de succomber à la crainte, il l'étoit encore plus aux Ariens d'employer la terreur : c'étoit une preuve de la foiblesse de leur doctrine, car ce n'est ni par les épées, ni par les Soldats qu'on prêche la Vérité, elle ne connoit d'autres armes que la persuasion.* Du tems que Jaques II. par les conseils de la Cour de France, se proposoit d'user de la force, & même de la violence, pour soutenir, protéger, & relever les Catholiques Romains en Angleterre, le Pape Innocent XI. que les Inquisiteurs font envisager comme un Saint, non-seulement ne s'y prêta jamais,

jamais, mais même s'y opposa toujours, soit qu'il ne crût pas que la violence, en matière de Religion, fût dans l'ordre de l'Évangile, ou qu'il prévit le malheur qu'elle devoit attirer & au Roi Jaques, & à tous ses Sujets Catholiques Romains. La Maison d'Autriche lui avoit aussi fait connoître l'erreur de son procédé à cet égard, assez à tems pour lui en faire prévenir les suites funestes.

Comme je viens d'autoriser mes sentimens contre les persécutions, par ceux d'un Saint respecté dans toutes les Communions Chrétiennes, d'un Pape fameux dans l'Eglise Romaine, & d'un Ecrivain vivant, & Ecclésiastique de cette même Eglise, il suit de-là, que par la Sentence de l'Inquisition, le R. P. Millot, le Pape Innocent XI. & Saint Athanase, dont les sentimens à cet égard, sont précisément les miens, sont tous jugés dignes des flammes de même que moi, au grand scandale de la Sainte Eglise Romaine. Il y en a plus encore. Il est indubitable que si l'autorité de l'Écriture Sainte ne témoignoit pas en ma faveur, les Inquisiteurs n'auroient pas manqués de s'en servir pour combattre & confondre mon opinion, sur l'iniquité de leur persécution, à laquelle je n'ai opposé que la douceur des conseils & des préceptes de l'Évangile. Mais c'est en cette même autorité Divine que j'ai fondé ma thèse. Quelle n'est donc pas leur audace, leur impiété, leur sacrilège, eux qui ont condamné aux flammes des Sentimens, & des Vérités que les Apôtres, les Évangélistes, & Jésus-Christ lui-même, ont enseigné, & ordonné de croire, d'observer, & de prêcher à toute la Terre !

Tout le monde étant d'accord que l'appanage de la véritable Religion ce sont les souffrances & les

les maux que lui cause la persécution de ses Ennemis, il est manifeste que la Religion Protestante doit être regardée comme la seule, à laquelle le titre de Chrétienne appartienne de droit. Dès sa naissance les persécutions de l'Eglise Romaine éclatèrent contre elle dans la personne des Vaudois & des Albigeois, dont on ne sauroit contester l'innocence, la pureté des mœurs, & encore moins les massacres & le carnage que la cruauté, & la perfidie de leurs ennemis leur firent essuyer. Depuis ce tems-là jusqu'à présent, cette persécution des Catholiques Romains contre les Protestans, n'a point cessé. L'Histoire du dernier Siècle, ainsi que celle du présent, fournissent une infinité de preuves de cette vérité: mais rien ne la confirme mieux que le procédé des Inquisiteurs à mon égard, puisqu'ils viennent de me condamner au feu précisément, & uniquement parce que je me suis rendu Membre de l'Eglise Anglicanne, & que mon affection pour mes Compatriotes me porte à leur faire part de mes sentimens, & à leur donner les avis les plus salutaires, & les plus irrépréhensibles. Imitateur de Jean Hus, de Jérôme de Prague, & de plusieurs autres Confesseurs & Martyrs de ma Communion, je me fais un plaisir, un honneur & une gloire de partager leur destinée, étant immolé comme eux, à la haine implacable, & furieuse de notre commun Ennemi. Sa cruauté persécutrice contre les Protestans, loin de leur paroître un moyen de les abattre ou de les accabler, n'est à leurs yeux qu'une voye dont il plaît à Dieu de se servir pour étendre son Eglise & pour affermir dans leurs sentimens tous les vrais Fidèles dont elle est composée. C'est un fait incontestable que tous les efforts de
l'E-

l'Eglise Romaine pour la destruction du Protestantisme, n'ont abouti, & n'aboutiront jamais qu'à mieux cimenter les fondemens inébranlables sur lesquels il est établi. Le nombre des Protestans surpasse déjà aujourd'hui celui des Papistes. La juridiction, & l'autorité de l'Evêque de Rome disparoit visiblement ; elle s'affoiblit de jour en jour, & les coups que les Princes Catholiques Romains s'empresstent de porter eux-mêmes, à cette juridiction chimérique & illégitime, sont les avans-coueurs de la ruine prochaine & totale de la *Bête*, si clairement désignée dans l'*Apocalypse*. Plusieurs Têtes ornées des Diadèmes les plus respectables, & les plus sacrés ; & grand nombre de Princes des plus illustres & des plus réverés dans le monde, ayant tous embrassé la Réformation, eux & tous leurs Sujets, l'on ne sauroit disconvenir que du côté de la dignité, & de la grandeur, le Corps des Protestans ne soit tout au moins en égalité avec celui des Papistes, & je ne pense pas que ceux-ci prétendent à cet égard, à aucune supériorité sur leurs Antagonistes. Car enfin, soit dans la connoissance des Sciences les plus abstraites & les plus profondes ; soit dans la théorie & la pratique des Arts les plus nécessaires, & les plus utiles ; soit dans le maniement des affaires politiques ; soit dans le règlement & dans l'observation des Loix ; soit dans la sagesse, la douceur, l'humanité du Gouvernement, & de l'administration des affaires de l'Etat, il est de notoriété publique que les Protestans ne le cèdent en rien aux Papistes. Mais, ô Protestans ! rendez à Dieu de très-humbles actions de grâces de l'avantage inestimable qu'il vous

vous accorde, en vous faisant surpasser les Ennemis de votre Religion, & en vous élevant si fort au-dessus d'eux, par les connoissances les plus importantes, & les plus dignes de la considération de tous les mortels !

En vérité, & sans manquer ici ni à la charité, ni à la modération, qui doivent toujours régler la plume d'un Ecrivain Chrétien, je puis dire que les Inquisiteurs sont encore aujourd'hui tout aussi barbares, & tout aussi féroces que les Peuples les plus bruteaux des différentes Contrées de l'Asie, de l'Amérique, & de l'Afrique, où ils envoient continuellement des Missionnaires pour y annoncer, & pour y prêcher, disent-ils, la parole de Dieu. Comme les Missionnaires, en ces Pays-là, n'ont aucun pouvoir d'y contraindre les hommes d'adopter malgré eux leurs sentimens, il est vrai qu'ils leur annoncent, & qu'ils leur prêchent la Vérité, l'Evangile à la main. Mais qu'arrive-t-il ? Tous ces Idolâtres se trouvant depuis un tems immémorial dans les mêmes Principes des Inquisiteurs, & n'ayant rien à opposer aux raisonnemens, ni aux argumens des Missionnaires, leur Théologie d'accord avec leur Jurisprudence, les détermine à faire aux Missionnaires ce que les Inquisiteurs m'ont fait à moi. Que ces Ministres ayent donc la retenue de ne plus se plaindre de la férocité, & de la barbarie de ces Peuples, jusqu'à ce qu'ils trouvent à propos de ne les point imiter.

Que si ma démarche envers mes Compatriotes n'a point eu l'effet désiré, j'en suis affligé, mais non pas rebuté. Plusieurs Précurseurs ont de même annoncé inutilement la Réformation, laquelle étoit destiné dans les Décrets de la Providence, à n'être
opérée

operée que par le Ministère de *Luther* & de *Calvin*. Le tems viendra, (& c'est-là une grace que j'espère que Dieu dans sa miséricorde ne refusera pas a mes Compatriotes) le tems viendra, dis-je, où il suscitera en Portugal quelque nouveau *Calvin*, qui y rallumera le flambeau de sa Sainte Loi, & y éteindra celui de l'Idolatrie, que les Inquisiteurs s'efforcent, & s'obstinent d'y entretenir encore, à la faveur de l'ignorance, de la superstition, & de la crédulité de mes infortunés Compatriotes.

Article II.

Loi de Dieu.

LA *Loi de Dieu*, selon qu'elle se trouve dans le *Chapitre XX. de l'Exode*, Livre que tous les Chrétiens, d'accord avec le Peuple Juif, croient avoir été dictée par l'Esprit au même Dieu à son Serviteur *Moïse*, n'a pas pû jusqu'ici, pénétrer en Portugal, au moins dans toute sa pureté. J'avoue que cette proposition que les Inquisiteurs ont condamnée, se trouve presque par-tout dans mes Ecrits. Elle me fait honneur, & je la regarde comme n'étant susceptible d'aucune sorte de reproche, ou de contradiction, si ce n'est de la part de mes Juges. Afin de défendre cette proposition, qu'il me soit permis de transcrire ici ce que tous les Chrétiens, hormis ceux de la Communion Romaine, savent par cœur dès leur enfance. C'est mot pour mot la *Loi de Dieu*, Loi expresse, invariable, & irrévocable.

Exode

Exode, Chap. XX.

Ecoute Israël : Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai retiré du Pays d'Égypte, de la Maison de servitude.

La première Table.

I. *Tu n'auras point d'autres Dieux devant ma face.*

II. *Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance des choses qui sont là-haut au Ciel, ni ci-bas en la Terre, ni aux eaux dessous la Terre. Tu ne te prosternerás point devant elles, & ne les serviras point, car je suis l'Eternel ton Dieu, le Dieu fort & jaloux, qui punit l'iniquité des Peres sur les Enfans, en la troisième & quatrième Génération de ceux qui m'ont en haine, & faisant miséricorde en mille Générationes à ceux qui m'aiment, & qui gardent mes Commandemens.*

III. *Tu ne prendras point le Nom de l'Eternel ton Dieu en vain : car l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui prendra son Nom en vain.*

IV. *Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier : Tu travailleras six jours, & feras toute ton œuvre : mais le septième jour est le repos de l'Eternel ton Dieu : Tu ne feras aucune œuvre dans ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes : car l'Eternel a fait en six jours le Ciel, la Terre, la Mer, & tout ce qui est en eux, & s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos, & l'a sanctifié.*

La seconde Table.

V. *Honore ton Pere & ta Mere, afin que tes jours soient prolongés sur la Terre, laquelle l'Eternel ton Dieu te donne.*

VI. *Tu ne tueras point.*

VII. *Tu ne paillarderas point.*

VIII. *Tu ne déroberas point.*

IX. *Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain.*

X. *Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à lui.*

Les Evêques de Rome, & les Inquisiteurs de Portugal, ayant corrompu, & falsifié cette Loi, jusqu'au point de la rendre toute contraire à elle-même, voici comment elle paroît (& elle n'a jamais paru que sous la même forme) dans toutes les Lithurgies Portugaises, & dans tous les Cathéchismes qui enseignent aux Enfans les Rudimens du Christianisme.

Les Commandemens de Dieu sont dix.

I. *Aimer un seul Dieu Tout-puissant.*

II. *Ne prendre point son Saint Nom en vain.*

III. *Sanctifier les jours de Dimanche, & les jours des Saints.*

IV. *Honorer Pere & Mere.*

V. *Ne tuer point.*

VI. *Ne paillarder point.*

VII. *Ne dérober point.*

VIII. *Ne dire point des faux témoignages.*

IX. *Ne point convoiter la femme de son prochain.*

X. *Ne point convoiter les choses qui sont à autrui.*

SUR

Sur ce que je viens d'exposer, & sur le témoignage même de plusieurs Théologiens Catholiques Romains, qui avouent avec *Pupperus*, que *sola Scriptura Canonica fidem indubiam, & irrefragabilem habet auctoritatem*, il est évident, ce me semble, que ma proposition est vraie & juste, puisqu'elle renferme un fait que l'on ne sauroit contester, & qui manifeste une altération audacieuse de la Loi de Dieu. L'Écriture Sainte foudroie elle-même cette témérité sacrilège. *Ne soyez point emportés çà & là, dit-elle, par des Doctrines diverses & étrangères. Quand nous mêmes vous évangéliserons, ou quand même un Ange du Ciel vous évangéliserait outre ce que nous vous avons évangélisé, qu'il soit Anathème. Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux Hommes. Leur cœur est fort éloigné de moi. Ces Hypocrites m'honorent en vain, enseignant des Doctrines qui ne sont que des Commandemens d'Hommes : mais la sagesse de ses Sages périra, & l'intelligence de ses hommes entendus disparaîtra. Et ceux dont l'esprit s'étoit fourvoyé, apprendront la Doctrine, & sanctifieront mon Nom, & me redouteront.* Or si ma Partie adverse prétend me forcer à lui obéir au mépris de tous ces Ordres Divins, & de toutes les menaces dont ils sont accompagnés, elle est évidemment sacrilège & impie, & si elle croit que résister aux caprices des hommes, en s'attachant uniquement à la volonté de Dieu, ce soit faire son devoir, & son salut, n'est-elle pas injuste & barbare, en condamnant à la mort ceux qui en usent de la sorte ? Cela posé, combien n'est donc pas téméraire, inique, & nulle, la Sentence que l'Inquisition a prononcée contre moi ?

 Chapitre III.

*Invocation des Saints & Adoration
de leurs Images.*

FONDÉ sur le premier & sur le second Commandement de la première Table de la Loi, selon l'*Exode*, j'ai protesté plusieurs fois dans mes Ecrits contre *l'invocation & l'adoration des Saints & de leurs Images*, & j'ai constamment traité ce culte d'*Idolâtre, & d'être diamétralement opposé à la Loi de Dieu*. Ici, comme toujours, mais plus sensiblement que jamais, je gagne ma cause par la seule bonté. Si les Inquisiteurs se sont tous réunis à me condamner sur cette proposition, ce n'est que par cette seule raison : c'est parce qu'ils l'ont trouvée triomphante, & sans réplique. Je l'ai dit ailleurs, & je le répète ici. Leur iniquité ayant la bouche fermée, par la force d'une autorité irrésistible, ils opposent la violence à la raison, comme le seul moyen qui leur reste pour en étouffer la lumière importune. Comme je ne me propose ici ni de discuter, ni de disputer, mais uniquement de défendre mes sentimens par le raisonnement, & sur-tout par l'autorité des Saintes Ecritures, je passe sous silence, tous ces argumens mille & mille fois répétés, & auxquels les Docteurs de la Communion Romaine n'ont jamais pû répondre d'une manière satisfaisante.

Tout le monde fait que plusieurs Saints, & un grand nombre de savans hommes des Siècles les plus

plus purs du Christianisme, se sont religieusement & constamment opposés à l'adoration de la Créature, quelle qu'elle soit ; & cette opposition vraiment Chrétienne, a trouvé dans tous les âges, quantité de Partisans dans l'Eglise Romaine. Mais ne parlons ici que du seul Mr. *Bossuet*, ce digne & savant Evêque de Meaux, l'un des plus illustres Prélats de l'Eglise Romaine, & celui qui s'est donné le plus de peine pour la défendre. On rapporte que des Personnes éclairées ayant recherché dernièrement, en présence de la Reine de France, qui de Mr. *de Meaux* ou de Mr. *de Cambray* avoit rendu de plus grands services à la Religion ? Sa Majesté répondit, que Mr. *de Meaux* la prouve, & que Mr. *de Cambray* la fait aimer. Cependant cet Ecrivain qui a prouvé la Religion selon les Catholiques Romains, est celui-là même qui déclare que *le Concile de Trente se contente d'appeller bonne & utile l'Invocation des Saints, sans enseigner qu'elle soit nécessaire, ni qu'elle soit commandé.* Or je n'ai rien ajouté à cette décision de Mr. *Bossuet*, si ce n'est que *l'Invocation & l'Adoration des Saints sont expressément défendues par le second Commandement de la première Table de la Loi.* Ma proposition se trouvant formellement & en entier, dans la Loi de Dieu, & étant en grande partie confirmée par les décisions d'un Concile, & d'un Docteur des plus célèbres de l'Eglise de Rome, pourquoi & comment a-t-on pû me brûler à cause de cette même proposition ? Question difficile ! Il faut absolument repondre à cet Hérétique, il faut le terrasser, lui imposer silence. Et comment y réussir par la voie du raisonnement, & du témoignage des Ecritures ? Non, disent les Inquisiteurs ; il n'y a qu'à le brûler,

lui & ses Ecrits. Malheureusement pour ces bons Chrétiens, ma Personne même leur a échappé jusqu'ici ; mais quand même ils viendroient à bout de me faire ôter la vie réellement, & non en Effigie, mon sang répandu par leurs mains cruelles, ne serviroit qu'à mettre la vérité qu'il auroit scélée, dans un plus grand jour, & qu'à rendre leur idolatrie plus énorme, & plus manifeste.

Mais malgré tous leurs efforts, l'adoration des Saints, & des Images, trouve même en Portugal des contredifans, & des incrédules. Ce sont les Inquisiteurs eux-mêmes qui m'en fournissent la preuve. Dans toutes les listes de leurs *Actes de Foi*, il y a toujours un ou deux Chrétiens de leur propre Communion, qui sont condamnés à l'exil pour avoir refusé de rendre aux Images un culte religieux ; & la liste même du dernier *Acte de Foi*, où ils m'ont fait l'honneur de m'accorder une place des plus distinguées, fait bien voir que ce que je dis est vrai. Voici ce que porte l'un de ses Articles.

Manuël de Souza Machado sera condamné à un exil de cinq ans, pour avoir prononcé des propositions hérétiques & scandaleuses, contre la pureté de la Sainte Vierge, & contre le respect qui est dû aux Images des Saints, & pour avoir douté de l'existence du Corps de Jésus-Christ, dans l'Hostie consacrée dans le Sacrifice de la Messe, Ce Mr. Machado, & tous les autres qui sont accusés de ne pas respecter les Images des Saints, sont tous autant de témoins, qui, dans le centre même de l'erreur, rendent hommage à la vérité des Saintes Ecritures, & du Dogme de l'Unité de Dieu, qui seul doit être adoré.

Avant moi, les Inquisiteurs n'ont jamais fait mourir personne, que je sache, pour avoir manqué de

de respect aux Saints, ni pour avoir douté de la présence réelle dans l'Hostie, lors même qu'elle est consacrée : mais en attendant que ces témoins de la Vérité s'élèvent à leur tour, contre eux, au jour destiné pour les retributions dûes à tous les hommes ; qu'ils me permettent de leur faire ici une question. Si douter de la Transubstantiation, & mépriser les Saints n'a jamais parû à l'Inquisition un crime digne de mort, il faut qu'elle n'y ait point vû d'Hérésie jusqu'ici ; car tout ce qui sent l'Hérésie elle le condamne au feu sans remission, & sans miséricorde. Celà me feroit presque soupçonner que les Inquisiteurs eux mêmes, n'ajoutent que peu de Foi au Dogme de la présence réelle, & qu'ils ne prennent leurs Images que pour ce qu'elles sont ; pour des vrais Idôles : ressemblant en celà, assez-bien, à certain Gymnosophe, Docteur, ou Inquisiteur Bracmane auquel ils ont permis de figurer dans *l'Histoire de la Vie de St. François Xavier*. Ce Saint observe dans une de ses Lettres, qu'ayant surpris la confiance d'un Bracmane très-habile, il lui avoit avoué deux choses. Premièrement qu'il y avoit un Dieu maître du Ciel & de la Terre, seul en état de répandre des graces, seul digne d'être adoré. Secondement que les Idôles ne sont que des représentations des mauvais Génies. Mais gardez-vous bien, continua le Bracman, de divulguer cette Doctrine parmi le Peuple : elle n'est point à sa portée ; il faut l'effrayer & le tromper, pour le retenir dans le devoir. Seroit-ce là votre cas, Messieurs les Inquisiteurs ? L'envie que j'ai de vous l'appliquer ne me paroît pas digne de blâme, sur-tout quand je pense que si vous m'avez fait brûler, ce n'a été dans le fonds, ni pour m'être opposé au culte des Images, ni pour
 avoir

avoir nié un Dogme dont le nom même est monstrueux ; car peut-être niez-vous l'un & l'autre en secret, de même que moi ; mais c'est pour avoir ôsé publier là-dessus mes véritables sentimens, & pour m'être élevé hautement & publiquement, contre tous les Hypocrites de la même trempe de cet Inquisiteur Gymnosophiste. Voilà tout mon crime : *hinc illæ lacrymæ !*

Quoi qu'il en soit, il est constant que la Sentence que les Inquisiteurs ont prononcée contre moi, pour m'être déclaré contre l'invocation & l'adoration des Saints, est téméraire & audacieuse, puisqu'elle blesse l'autorité que leurs propres Docteurs reconnoissent dans le *Concile de Trente*, qu'ils traitent toujours de *Divin*, ou de *Sacré Concile*. D'ailleurs ils sont forcés de la regarder eux-mêmes, comme nulle, s'il est vrai, comme je le leur ai démontré, que l'adoration des Saints est expressément & formellement défendue par le premier & par le second Commandement de la Loi. A moins que de prouver le contraire, il faut qu'ils conviennent de l'extrême injustice qu'ils ont commise à mon égard. Pour achever de les couvrir de confusion, je leur demande donc ici de la manière la plus forte qu'il m'est possible : ou s'ils n'ont jamais lû les Préceptes du Décalogue dans l'*Exode*, tels qu'ils y ont été dictés par le Législateur Suprême ; ou s'ils se sont volontairement rebellés contre lui, jusqu'au point d'ôser abroger sa Loi, & lui en substituer une autre de leur propre façon ? Cette demande est toute simple, sans équivoque, & à la portée de tous les hommes, sans en excepter même les plus ignorans. Par cette espèce de dilemme, je les mets tous en état de ne plus regarder ces Juges iniques que
comme

comme des aveugles volontairement & criminellement ignorans, ou comme des Hérétiques qui ont porté leur audace au plus haut degré du Sacrilege, & de l'Impiété. Qu'ils se repentent donc au plus vite, c'est le salutaire avis que je leur donne : ou du moins, qu'ils me repondent solidement, & c'est ce qu'exige d'eux le Public, & qu'il est de leur honneur, & de leur intérêt d'exécuter, sur-tout s'ils veulent sauver la reputation de la *Santa Casa*.

Article I V.

Transubstantiation.

LE Corps, l'Ame, le Sang, & la Divinité de Jésus-Christ se trouvent réellement dans toutes les Hosties, & dans chaque partie de toutes les Hosties consacrées dans le Sacrifice de la Messe. J'ai nié, & je nie encore ouvertement, toute cette proposition, que j'ai couchée ici littéralement, & dans les mêmes termes que les Portugais ont accoutumé de l'énoncer. Comme le sentiment des Protestans sur ce sujet, a été mille fois exposé aux Catholiques Romains, par nos meilleurs Auteurs, & qu'ils l'ont prouvé d'une manière invincible, je n'ai garde d'en alléguer ici de nouvelles preuves. Je me borne uniquement à conjurer les Inquisiteurs, de convaincre de mauvaise foi, ou d'ignorance, les Ouvrages que nos Théologiens ont publiés sur cette matière ; de refuter les raisonnemens par lesquels ils ont anéanti leur opinion erronée, impie, &

& sacrilège ; & de se justifier à cet égard, de l'idolâtrie grossière dont ils les ont taxés. En attendant que mes Juges s'acquittent de l'obligation où ils sont de satisfaire à une demande aussi juste, & aussi raisonnable, qu'ils me permettent de leur répéter ici une petite question sur ce sujet, que j'avois déjà faite en particulier au *Pere Antoine Pereyra*, de la Congrégation de l'Oratoire de Lisbonne, & à laquelle ce bon Prêtre n'a rien répondu : & dans le fond, que pouvoit-il répondre ? Voici de quoi il s'agit. *Une chose qui fait horreur quand on y pense*, est-il dit dans la Relation du désastre de Lisbonne, imprimée avec la permission du Saint Office, *c'est le sort des Vases Sacrés, qui avoient en dépôt le Très-Saint Sacrement de l'Autel, car les uns ont servi de pâture aux flammes, & les autres ont resté ensevelis si profondément sous les ruines, qu'on n'a pu les déterrer, malgré tous les soins possibles.* Je lui ai dit là-dessus, *Ce Sacrement de l'Autel* signifie dans votre langage, le *Corps réel de Jésus-Christ*, son Corps physique, qui existant dans l'Hostie consacrée par voie de Transubstantiation, en fait votre Dieu. Je vous demande donc ce qu'est devenu ce Transubstantié, ce Corps du Fils de Dieu, le Corps de votre Créateur, de votre Médiateur, de votre Rédempteur ? Selon vos Principes, il étoit réellement en dépôt, & bien renfermé dans ces Vases Sacrés ; & il se trouvoit ainsi en même tems dans plusieurs milliers d'Hosties consacrées, & toutes contenues dans ces mêmes Vases. Or quelques uns de ces Vases ont été brûlés jusqu'au point d'être entièrement fondus par la véhémence du feu, & les autres demeurent depuis plus de cinq ans sous la terre qui les a engloutis. Pour moi, je crois de bonne
foi

foi que toutes ces Hosties ont été ou réellement brûlées, & reduites en cendres, ou rongées par les vers, ou entièrement pourries par l'humidité. Que si vous le croyez aussi, il faut que vous soyez bien impies en cherchant à persuader aux foibles & aux ignorans, que la Divinité est assujettie à de pareilles indignités ; mais si au contraire vous croyez bonnement que ces Hosties consacrées se sont préservées de la violence du feu, & de tous les autres accidens qui devoient naturellement, & nécessairement les détruire ; de grace, apprenez-nous comment celà a pû se faire, ou comment vous pouvez concevoir que ces Hosties une fois consummées, ou corrompues, *Le Corps matériel de Jésus-Christ, qui y étoit incorporé & transubstantié, selon vous, n'en ait pourtant reçu aucun mal, & en soit échappé sain & sauf ?* Quels embarras, & quelles difficultés accablantes ne vous épargneriez vous pas, si vous vouliez avouer de bonne foi que la présence corporelle de Jésus-Christ, dans le Sacrement de l'Autel, n'est qu'une fiction, que votre Transubstantiation n'est qu'une chimère & une véritable impiété : & par conséquent que la Sentence de mort que vous m'avez infligée, pour avoir nié ouvertement ce Dogme absurde, est des plus injustes & des plus ridicules.

Tout le tems que cette question demeurera sans réponse de votre part, tout homme sensé se rangera de mon côté, sans recourir même aux Oracles Divins, qui favorisent & autorisent mon sentiment. Il est constant qu'après l'autorité de Dieu, il n'en est point de plus respectable que celle de la Raison. Tout mortel en est doué, c'est par la Raison qu'il

est

est distingué des Bêtes, & c'est par elle qu'il doit se gouverner. Toutes les fois donc qu'il agit contre la Raison, l'homme périt, & la bête se montre.

Article V.

Purgatoire.

LE Purgatoire est une chimère qui n'existe que dans l'idée des Esprits foibles. Je reconnois cette proposition pour l'une des miennes, & j'avoue ingénument que je n'y trouve rien qui m'oblige à la défavouer. Les Inquisiteurs, dans le fond de leur cœur, sont peut-être eux-mêmes de mon sentiment, car ils savent mieux que personne, que tous les Théologiens de leur Secte se sont efforcés, mais en vain, de donner de l'existence à ce lieu imaginaire, dont l'Écriture ne fait aucune mention, & dont le nom n'a point été connu dans les Siècles les plus purs du Christianisme. Je suis très-persuadé qu'ils m'auroient passé cette proposition dans son entier, si je ne l'avois pas accompagné de cet autre que j'ai adressé à mes Compatriotes en ces termes. *Les Ames à qui vous adressez vos Sacrifices, n'existent que dans un Purgatoire imaginaire, & forgé par l'avarice de vos Ecclésiastiques, dans le dessein de vous arracher les sommes immenses que vous avez employées jusqu'ici, pour faire dire des Messes, si inutilement, & si ridiculement. C'est cette proposition qui a effarouché mes Juges, & qui les a portés à me condamner nommément sur cet article, & sans se mettre en peine de me convaincre publiquement de mon er-*
reux

reur prétendue. Cependant ils nous ont appris dans leur Sentence contre *Gabriël Malagrida* (1) imprimée à Lisbonne, que cet Enthoufiaste leur avoit déclaré avoir eu l'apparition d'un Jéfuite mort depuis quelques tems, & qui avoit entrepri le voyage de l'autre monde jufqu'à Lisbonne, uniquement pour remercier *Malagrida* de l'avoir retiré du Purgatoire, où il avoit fejourné (on ne dit pas combien de tems) pour avoir caché dans fa Cellule, avec la permission de fes Supérieurs, plusieurs bijoux, & plusieurs pièces de valeur qui lui avoient été données pour notre Dame des Miffions, & qu'il avoit voulu employer à augmenter la Bibliothèque des Jéfuites. Les Inquisiteurs n'ont pas non plus caché au Public, que la *Marquife de Tavora* (2) avoit apparu plusieurs fois au même *Malagrida*, & qu'elle lui avoit dit que les peines qu'elle souffroit en Purgatoire, fe trouvoient fort diminuées par les fuffrages, c'est-à-dire, par les prières qu'il avoit adreffées à Dieu pour fon foulagement. Mais comme *Malagrida* déclara en même tems, que plusieurs Saints lui avoient apparu, & parlé; qu'il étoit vifité, & qu'il parloit presque tous les jours à la Sainte Vierge, dont il recevoit des faveurs les plus fingulières; & qu'il avoit enfin entendu parler le Pere Eternel,

(1) Chef & Confeiller de la Conspiration qui a éclatée en 1758. contre la Perfonne Sacrée de Sa Majefté Très-Fidèle, & duquel je parlerai ci-deffous.

(2) Cette Dame, en qualité de Chef de la dite Conspiration, a été décapitée, & fon corps réduit en cendres, au Moi de Janvier 1759.

son Fils Eternel, & le St. Esprit, & leurs propres, claires, & distinctes Voix : Cela est pitoyable, & d'autant plus ridicule, qu'il est connu que ce Fanatique qui a, l'on ne fait comment, échappé au juste supplice qu'il avoit si bien mérité, en se rendant le Chef, & l'instigateur de la Conspiration tramée contre la Personne Sacrée de son Roi, n'a pas laissé d'être brûlé par Sentence de l'Inquisition, dans un tems où il n'étoit plus dans son bon sens, & même tout-à-fait aliéné d'esprit. Comme les Inquisiteurs n'ont pas témoigné ajouter foi à ces folles apparitions, ils ne permettront de leur dire que toutes celles qu'ils croient véritables, & propres à prouver l'existence du Purgatoire, n'ont pas plus d'authenticité que celles de *Malagrida*, n'y ayant que des gens tels que lui, c'est à-dire, des cerveaux brûlés, dérangés, extravagans, qui puissent avoir de pareilles visions, & se vanter comme lui, que Dieu lui avoit permis de donner à la Sainte Vierge tous ses Divins Attributs, & de la traiter d'*Immensité, d'Eternelle, d'Infinie, & de Toute-Puissante.*

Virgile a mieux connu le Purgatoire que les Protestans, nous dit sérieusement l'Abbé Faydit, & il a fort-bien exprimé dans les Vers suivans, les souffrances, & l'expiation des fautes légères qui s'en font par le feu dans l'autre Vie.

Hic exercentur poenis, veterumque malorum

Supplicia expendum ; aliæ panduntur inanes

Suspensæ ad ventos : aliis sub gurgite vasto

Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni.

C'est là effectivement de toutes les preuves que les Papistes nous ont données de l'existence du Purgatoire,

gatoire, la plus solide, la plus forte, la plus convaincante. Quelle démonstration, que le témoignage d'un Poëte & d'un Payen ! Un Chrétien pourroit-il s'y refuser, & sur-tout un Inquisiteur Portugais ? Il est bien imprudent, & bien humiliant pour les Papes, & pour les Inquisiteurs, d'insister sur un Dogme, qui est précisément celui qui a pensé renverser leur Religion, en occasionnant la Réformation de Luther. Voici le précis de ce grand événement. Le Pape Leon X. seconda avec ardeur le projet que Jules II. avoit commencé, de donner à Rome un Temple qui surpassa celui de Sainte Sophie de Constantinople, & qui fut le plus beau qu'on eut encore élevé sur la Terre. Il falloit beaucoup d'argent à ce Pape, dont les magnificences avoient épuisé son trésor. Il n'est pas de Chrétien qui n'eut dû contribuer à élever cette merveille de la Métropole du Monde : mais l'argent destiné aux Ouvrages publics, ne s'arrache jamais que par force, ou par adresse. Dans ce cas là, le bon Leon eut recours à une de ces Clefs de Saint Pierre, avec laquelle on a ouvert souvent, & malgré eux, les cofres des Chrétiens. Il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre dans tous les Etats de la Chrétienté, ce qu'on appelle des *Indulgences* dans le jargon Romain, c'est-à-dire, la délivrance des peines du Purgatoire, soit pour soi-même, soit pour ses parens, & amis. Une pareille vente publique fait voir l'esprit qui régnoit dans cette Eglise en ce tems là. Personne n'en fut surpris. Il y eut par-tout des Bureaux d'Indulgences. On les affermoit comme les droits du Domaine, & les Fermiers y faisoient les monopoles & les exactions qui sont ordinaires dans les Fermes des revenus des Princes. L'abus

même alla quelquefois plus loin. Le Peuple voyoit toutes ces manœuvres sans les pénétrer ; il écoutoit avec devotion, tout ce qu'on lui prêchoit là-dessus ; chacun présentoit à genoux, la somme qu'on lui disoit être nécessaire pour soustraire son âme au feu devorant, & à toutes les autres peines du Purgatoire. Mais on s'avisa de donner aux Dominicains cette Ferme, dont les Augustins avoient jouï long-tems en Allemagne. Ils furent jaloux. Ils chargèrent Luther de décrier cette marchandise. Il étoit l'homme le plus capable de le faire. Il s'acquitta très-bien de sa commission, & aidé sans-doute de l'assistance de Dieu, (car sans elle il n'est pas vraisemblable que le seul, & le petit intérêt particulier des Moines dans un coin de la Saxe, eût pû jamais produire le grand ouvrage de la Réformation) il vint à bout de la faire, & même de la cimenter sur des fondemens, qui, loin de souffrir par la vicissitude des Siècles, sont devenus inébranlables. Sur cette narration, il est évident que j'ai été en droit de représenter à mes Compatriotes combien ils sont foibles, & simples, pour ne rien dire de plus, de se laisser dépouiller de la meilleure partie de leurs biens, pour entretenir, augmenter, & porter à son comble, la fraude, la malice, & la corruption de leurs Prêtres. En effet, il faut être bien aveugle pour ne pas s'appercevoir que toutes les sommes qu'ils exécutent aux simples, & aux ignorans, pour le soulagement des âmes du Purgatoire, n'ont encore servi qu'à enrichir les Auteurs, & les Fauteurs de cette Doctrine intéressée, & qu'à les mettre en état de piller, & de ruiner leurs compatriotes, leurs amis, & leurs propres parens, au nom de ces Ames, qu'ils supposent Saintes, & cependant tourmentées.

Indépendamment des argumens qui établissent la vérité de mon sentiment sur cet article, je le regarderai comme certain, jusqu'à ce que les Inquisiteurs me montrent dans l'Écriture Sainte, quelque passage qui enseigne le Purgatoire, & qui ordonne de prier pour les morts, & de leur adresser le culte prescrit par l'Église Romaine.

Article V I.

Infailibilité, & Pouvoir du Pape.

LE pouvoir du Pape doit être restreint de manière qu'il ne porte jamais atteinte à l'autorité de Sa Majesté Très-Fidèle. Bien que l'on a fait de cette proposition un des chefs de mon accusation, & de ma condamnation, je ne la revoquerai jamais, & même je soutiendrai toujours qu'elle est juste, sage, prudente, utile, & vraiment Chrétienne & Évangélique. Assûrément il n'y a que des Traîtres, ou des Sujets perfides qui puissent la contester, car il faut avoir étouffé dans son cœur tout sentiment d'affection, de zèle, de fidélité, & de soumission pour son Souverain, pour adhérer à l'opinion contraire. La mienne est fortifiée du suffrage de tous les Princes Chrétiens, de ceux là même qui sont ou qui paroissent d'ailleurs les plus dévoués au Système de l'Église Romaine ; & je me trompe fort, s'il s'en trouve un seul qui ne me soit entièrement favorable à cet égard. Cela seul devoit me suffire, & me satisfaire.

Cependant comme dans mes Écrits, je me suis déclaré plus ouvertement contre le pouvoir, l'autorité, & l'infaillibilité de l'Evêque de Rome, il convient que je m'arrête encore ici quelques momens. C'est une matière si fertile en exemples, & en preuves en ma faveur, qu'elle pourroit fournir toute seule à la composition de plusieurs Volumes in Folio. Mais deux ou trois exemples pris au hazard, suffiront, je l'espère, pour convaincre mes Lecteurs, & même mes Juges, que l'autorité & la puissance du Pape ont été de tout-tems revoquées en doute, & regardées comme très-équivoques, & suspectes, dans le sein même de l'Eglise Romaine.

Ignace, Patriarche de Constantinople, est chassé de son Siège par l'Empereur Michel III. Photius, Grand Ecuyer, & Ministre d'Etat, ayant été mis à sa place, est anathématisé par l'Eglise de Rome, laquelle il anathématise à son tour. Il est condamné à Constantinople dans un Concile de trois cens Evêques, & il est rétabli peu de tems après, & déclaré innocent par un autre Concile composé des mêmes Evêques, mais en plus grand nombre, où le Pape Jean VIII. présida par ses Légats, qui cassèrent le Concile précédent. Combien tout change chez les hommes, dit à ce sujet un des plus illustres Ecrivains de la Communion Romaine, & combien ce qui étoit faux devient vrai, même aux yeux des Papes, selon les tems ! Hier l'Eglise de Rome *excommunie* le Patriarche Photius. Les Légats de Jean VIII. s'écrient aujourd'hui en plein Concile : *Si quelqu'un ne reconnoit pas Photius, que son partage soit avec Judas. Longues années au Patriarche Photius, & au Patriarche Jean,* disent tous les Peres

du Concile. On prétend même que Jean VIII. écrivant au Patriarche Photius, avança que le Saint Esprit ne procedoit pas du Pere & du Fils, & que le sentiment contraire étoit un blasphême. Mais peu de tems après, la Procession du Saint-Esprit, & la prééminence des Sièges de Rome, & de Constantinople, furent le fondement du grand Schisme qui dure encore.

L'Ouvrage intitulé : *Apologeticus liber Antonii Gallonii &c.* a été composé en défense du Cardinal Baronius, & Mr. Simond prétend que le Cardinal lui-même en est l'Auteur, Gallonius n'ayant fait, selon lui, que prêter son nom au Cardinal. Quoiqu'il en soit de cette opinion, il est toujours vrai, & c'est un fait incontestable, que cet Ouvrage a été imprimé à Rome, en 1604. dans l'Imprimerie du Vatican, & avec la permission des Supérieurs ; *Superiorum concessione*, y est-il dit. N'est-il pas surprenant combien l'Auteur de ce Livre, & ceux qui lui accorderent la permission de l'imprimer, étoient éloignés de croire que le Saint Siège de Rome soit toujours infallible ? L'Auteur montre la différence que l'on doit mettre entre les Livres des Docteurs, de quelque autorité qu'ils soient, & les *Livres Sacrés*, n'y ayant que ceux-ci, dit-il, auxquels on puisse attribuer une autorité infallible. Il rejette le *Breviaire Romain*, & les *Archives de l'Eglise de Rome* ; il fait voir qu'il n'y a que Dieu qui ne puisse être trompé, & qu'il est de notoriété publique que les Papes se sont souvent trompés, ce qu'il prouve même par St. Grégoire, au sujet duquel cet Ouvrage a été entrepris.

Innocent XI. dans le Siècle passé, a été ce Pape, auquel les Portugais, d'accord avec quelques autres Peuples de leur Communion, ont porté un respect

respect & une estime qui approchent de l'adoration, & la vénération qu'on a encore aujourd'hui pour les *Agnus Dei* fabriqués par Innocent XI. en est une bonne preuve. Cependant ce Pape est celui-là même que la France, la partie la plus éclairée du Papisme, traitoit alors de Visionnaire, de Janséniste, de Quiétiste, & de Futeur de l'Hérésie; & tout cela par Arrêt d'une Cour Souveraine, rendu à la sollicitation d'un Roi Très-Chrétien, & publié dans toutes les parties du Royaume, afin que rien ne manqua à la solennité. Les menaces que Louis XIV. faisoit alors au Pape, n'alloient pas à moins qu'à porter le feu de la guerre dans le Patri-moine de St. Pierre, à en bombarder les Places maritimes, ou à créer un Patriarche en France, pour le mettre à la tête de l'Eglise Gallicane, en dispensant Sa Sainteté de n'y penser plus. Enfin pour lever le scandale des affronts dont il se trouva accablé, le Nonce du Saint Pere, qui étoit alors à Paris, fut contraint de se confiner dans une Solitude.

Il y eut un tems, dit Mr. de Prestel, Conseiller de la Légation de France à Ratisbonne, où si le Pape vouloit prendre connoissance des affaires du Gouvernement, & s'il menaçoit le Prince d'excommunication, le Clergé lui repliquoit avec beaucoup de fermeté, & en des termes qui renversoient tous les projets. Ainsi quand le Pape Adrien ordonna d'excommunier Charles le Chauve, l'Archevêque Hincmar lui repondit que *les affaires du Royaume ne regardoient aucunement le Pape, & que les François ne se persuaderoient jamais qu'ils seroient damnés, s'ils obéissoient à un Prince qui déplaisoit au Saint Siège.* J'ajoute ici que le Roi Alphonse I. de Portugal, ayant saisi d'une main la tête du Nonce du

du Pape, & le menaçant de l'autre de le décapiter avec son cimeterre, il l'obligea à lever sur le champ, l'interdit qu'il avoit ôté sur le Royaume.

Mais achevons. Pourquoi la Cour de Lisbonne elle même, se trouve t elle présentement, & depuis long-tems, en si mauvaise harmonie avec la Cour de Rome ? Est-ce parce que Sa Majesté Très-Fidèle ne veut pas acquiescer aux justes & saintes prétentions du Vicaire de Jésus-Christ, du Lieutenant de Dieu, du Dieu visible sur la Terre ? Non. Ce n'est point du tout pour celà. C'est parce que cette chétive Divinité, en tout sens faillible, mensongère, & vaine, prétend se faire obéir injustement, & servilement, par ce même puissant, pieux, & grand Monarque, auquel elle a donné le titre singulier de *Majesté Très-Fidèle*, & dont elle a préconnisé le zèle, l'affection, & l'obéissance qu'il lui a témoignée dans toutes les conjonctures qu'il a crû justes & légitimes.

Mais nonobstant toutes ces considérations, les Inquisiteurs prétendent qu'il est absolument nécessaire d'attribuer aux Papes une infailibilité entière, & aussi constante que l'a été leur Succession dans la Chaire de St. Pierre. Mais, de grace : ne savons-nous pas que les Catholique Romains eux-mêmes, ne sont pas d'accord entr'eux, au sujet de cette infailibilité Papale ? Ne savons-nous pas encore qu'il y a eû des Papes assez raisonnables pour douter de l'infailibilité qu'on leur attribue ? Le passage suivant qui m'est fourni par le Pere *Alphonse de Castro*, Espagnol de la Communion Romaine, est décisif. *Quoniam* (dit-il, *Adversus omnes Hæreses*) *Papa in fide errare potest, ut melius sentientes tenent, etiam ex his qui papatui plurimum fa-*

vent.

vent. *Inter quos est Innocentius ejus nominis quartus Pontifex; in capitulo primo de Summa Trinitate.* Omnis enim homo errare potest in fide, etiam si Papa sit. Le Pere Castro y ajoute encore deux choses : l'une que le Pape peut devenir Hérétique, ce qu'il prouve par l'Arianisme, & par le Nestorianisme dont les Papes Liberius, & Anastase ont été infectés ; l'autre, que plusieurs Papes ayant été soit idiots, ils n'étoient point en état d'interpréter, & encore moins de décider du véritable sens des Saintes Ecritures. Quant à la succession de St. Pierre, conservée sans interruption dans la personne des Papes, il n'est pas possible que des Papes atteints & convaincus du crime de meurtre, d'empoisonnement, d'inceste, d'adultère, de sacrilège, d'hérésie, d'impiété en un mot, ayent continué cette Succession Apostolique sans la moindre interruption, depuis St. Pierre jusqu'à présent. Et comment pourroit-on dire sans blasphème, que Dieu a abandonné le gouvernail de sa Sainte & bien aimée Eglise, à des scélérats du premier ordre, aux hommes les plus méchans d'entre les mortels, à ces monstres qui, sans foi & sans loi, se sont donnés mille peines, & ont fait une profession ouverte de se revolter contre l'Etre Suprême, en s'arrogeant avec son Nom adorable, son pouvoir, son autorité, & son infailibilité ? Dieu de justice & de miséricorde ! Prends ta cause en main ; viens au secours de la Vérité ; & cesse, nous t'en supplions, d'apésantir ta main sur des infortunés, qui ont des oreilles, mais qui n'entendent point, & des yeux, mais qui ne voyent point, parce qu'ils sont aveuglés, & perversis par de cruels, & perfides Conducteurs, qui les tourmentent même, & les mettent à mort toutes

les

les fois qu'ils entreprennent d'entendre, de voir, de connoître, & de publier ce qu'ils voyent, & savent être conforme à la Sainte Révélation !

Article VII.

Doctrine Nouvelle.

LE chef d'accusation peut-être le plus fort & le plus spécieux contre moi, c'est que *selon mes Juges, mes Ecrits contiennent des Doctrines nouvelles, dangereuses, pernicieuses, & tendantes à la Sédition.* Ceux qui ont examiné avec attention la Réponse que j'ai déjà faite dans la *Suite de mon Discours Pathétique*, à cette imputation, savent très-bien que je l'ai renversée par des raisonnemens, & par des argumens, auxquels mes Accusateurs n'ont pu rien opposer que la violence, & la cruauté. Je conviens que la Raison veut, & que l'Évangile ordonne que nous soyons toujours sur nos garde contre les nouvelles Doctrines en fait de Religion, & que nous rejettions absolument toutes celles qui portent une empreinte de fausseté. Or notre différens à cet égard entre mes Juges & moi, ne pouvant être décidé que par les Saintes Ecritures, il est évident que je suis en droit de retorquer contre eux, la même accusation qu'ils intentent contre moi ; avec cette différence pourtant, que je puis leur prouver sur le champ, que c'est leur Doctrine, & non la mienne, qui est incontestablement nouvelle, absurde, & fautive. Je viens de leur montrer par exem-

exemple, qu'il n'y a point de Loi, point de Commandement qu'on puisse proprement appeler Divins, que ceux-là seuls qui sont contenus dans le Chap. XX. de l'*Exode*, & qu'il n'est pas permis d'y rien changer, ni d'alterer la forme en laquelle ils y sont exprimés de la propre main du Législateur Suprême. C'est là ma Doctrine, & elle est aussi ancienne que Moïse. Les Prophètes, les Apôtres, & les Evangélistes n'en ont jamais reconnue d'autre ; & Jésus-Christ, lui-même, a toujours prêché, & confirmé cette Loi, cette Doctrine immuable, & éternelle. La forme que les Inquisiteurs adoptent, parce que les Papes l'ont donnée de leur propre autorité aux Commandemens de Dieu, est une forme dont on ne sauroit contester la nouveauté, & cette nouveauté impliquant une altération, & une mutilation de la Loi de Dieu, elle est par celà même téméraire, sacrilège, & souverainement criminelle. Telle est cependant la Doctrine de mes Juges, qui veulent que tous les hommes s'y soumettent sous peine d'être brûlés tout vifs, & tout au moins en Effigie.

Mais combien n'est-il pas honteux pour eux, de s'opposer si obstinément à la Vérité, uniquement parce qu'elle leur paroît nouvelle ? N'est-ce pas manifester leur tyrannie, leur ignorance, leur mauvaise foi ? De tout tems, les hommes corrompus, & méchans en ont usé de la sorte. Le fameux *Socrate* doué de grands talens pour la persuasion, s'étant hasardé à éclairer les hommes de son tems, & à leur enseigner la Philosophie, les trente Tyrans d'Athènes, qui y jouoient alors le rôle d'Inquisiteurs, lui défendirent de l'enseigner. Les Athéniens après l'avoir fait mourir, en eurent un regret infini ;

infini ; ils lui décernèrent des Jeux publics, ils exilèrent ses ennemis, & ils lui érigerent une Statue. Le seul titre de Philosophe, qui ne signifie autre chose qu'un homme qui fait profession d'instruire les autres, devint odieux à Rome, dans le siècle de sa décadence, qui fût aussi celui de la barbarie. L'Inquisiteur, ou Empereur Domitien, exila tous les Philosophes ; & *Epiète*, malgré sa modestie & sa modération, fut enveloppé dans ce banissement. *Anaxagore* qui avoit appris aux hommes plusieurs vérités, fût persécuté par ceux-là mêmes qu'il éclairoit ; & les Inquisiteurs de son tems, l'accusèrent d'Athéisme, uniquement pour avoir enseigné que les Astres étoient matériels. *Galilée* réussit à prouver le mouvement de la Terre, & il souleva contre lui les Inquisiteurs, & les Papes qui le persécutèrent à toute outrance. Tout le monde sait comment *Galilée* a fini ses jours. Il perdit la vue dont il avoit fait un si bon usage, & la liberté dont l'Inquisition le priva cruellement, & injustement, disent les Ecrivains de Rome. Les Philosophes & les Savans, ont long-tems regardé le nouveau Monde comme une chimère ; & les Inquisiteurs crioient d'après Saint Augustin, & d'après plusieurs Papes, que l'opinion de l'existence des Antipodes étoit également insensée, & dangereuse. Que's obstacles n'eût pas à surmonter le fameux *Colomb*, destiné par la Providence à la découverte d'un nouveau Monde ! Ce grand homme eût long-tems à lutter contre l'ignorance des Inquisiteurs de Portugal, de Gênes, de France, &c. qui traitèrent plus d'une fois, d'extravagant, ce même homme à qui, selon Charles-Quint, on auroit dû ériger des Statues d'or. Heureusement pour l'Espagne,

E

qui

qui devoit seule profiter des lumières, & des travaux de l'illustre Colomb, elle possédoit alors deux grands hommes, *Quintanilla & Santangel*. L'Histoire doit consacrer leurs noms à l'immortalité, pour avoir sù imposer silence aux Inquisiteurs, & pour avoir persuadé la Reine Elisabeth, de favoriser Colomb dans l'un des plus hardis, & des plus heureux projets, que l'esprit humain ait pû imaginer. Il est assez étonnant, vû la légèreté, & l'inconstance naturelles aux hommes, que les Inquisiteurs se soient opposés dans tous les tems, aux innovations, & même à celles que le Génie a voulu faire, soit dans les Arts, soit dans les Sciences. On diroit qu'ils font profession, & même qu'ils ont fait serment de se défendre de tout leur pouvoir, à l'exemple des Chinois, d'adopter ce qu'il y a de meilleur chez les Etrangers.

Avant même que de sortir du Portugal, & dans le tems que j'étois non seulement bon Catholique Romain, mais encore un Sujet de l'Inquisition, j'avois déjà remarqué dans ses Ministres, le mauvais goût que je viens de leur reprocher, & je n'ignorois pas les déplaisirs & les risques auxquels je m'exposerois, en voulant désabuser mes Compatriotes de leurs erreurs. Je savois que les meilleurs avis là dessus, ne seroient envisagés par les Inquisiteurs, que comme des innovations très-dangereuses. Ambitieux, fanatiques, & hypocrites, doux au dehors, & barbares au dedans, ces Impies crient sans-cesse à l'impiété, contre tout homme né pour éclairer ses semblables. Comme ils ont le pouvoir d'imposer silence à ceux qui ont le courage de découvrir à leur Peuple les erreurs dont ils ont été infectés; de-là vient que les Sciences & les Arts,

qui

qui se sont perfectionnés dans tous les autres Contrées de l'Europe, ne sont à peine qu'ébauchés dans les Pays d'Inquisition. S'il descendoit du Ciel un Sage, qui dans sa conduite ne consultât que les lumières de la Raison, il ne passeroit aux yeux des Inquisiteurs, que pour un insensé. Ils ne donneront jamais le nom de Sage qu'à ceux qui sont foux de leur folie ; & si pour la découverte d'une seule vérité, ils ont fait traîner Galilée dans les prisons, à quel supplice ne condamneront-ils pas celui qui s'avisera de leur manifester plusieurs vérités à la fois ? Je ne crains pas de le dire. Le despotisme des Inquisiteurs est le fleau de la Vertu en Portugal. Il y avilit, & dégrade les âmes. La probité n'ose s'y montrer. Muette, elle est nulle. Veut-elle parler ? On l'appelle revolte ou hérésie. On prodigue des éloges au crime, dans un Etat où la servitude rend la bassesse méritoire. On y méprise la Vertu. En un mot, un Peuple esclave doit tourner les grandes vertus en ridicule, & traiter de fou, d'innovateur, & de criminel, tout Héros, tout Philosophe, tout Honnête-homme qui entreprendroit de l'éclairer. Deux choses, dit *Pythagore*, rendent un homme semblable aux Dieux : L'une, de procurer le bien public ; l'autre, de dire la vérité. Mais celui qui se modéleroit sur les Dieux, seroit à-coup-sûr maltraité par les Portugais, & brûlé par l'ordre de leurs Inquisiteurs.

Je le répète encore une fois. Avant que de prendre la plume, & avant que de m'évertuer comme je l'ai fait jusqu'ici, pour retirer mes Compatriotes de toutes les erreurs où ils croupissent, je savois bien à quel sort je devois m'attendre. Mais comme tout homme convaincu d'une Doctrine qu'il

croit absolument nécessaire pour le Salut, se trouve dans une obligation indispensable de la repandre par tout, autant qu'il est possible ; il n'y a eû aucune considération humaine, qui ait eû la force de m'empêcher de faire mon devoir à cet égard ; & je sens intérieurement une parfaite satisfaction de m'en être acquité, sur-tout envers mes Compatriotes.

Article VIII.

Tolérance pour les Juifs.

J'AI souvent insisté dans mes Ecrits sur la liberté de Conscience que l'on devoit accorder aux Juifs en Portugal, ne fût que pour satisfaire aux principes d'une saine Politique, vû que dans ce Royaume-là le Commerce se ressent extrêmement de la cruelle persécution, que l'on y fait à ces malheureux, depuis plusieurs Siècles. Mais mes représentations & mes avis là-dessus, n'ont abouti qu'à me faire condamner, & juger digne du feu. C'est en conséquence de cette thèse si importante, & si utile à l'intérêt des Portugais, que j'ai pris la liberté d'avancer la proposition suivante. *Le Portugal, ai-je dit, ne sera jamais heureux avant l'entière abolition du Tribunal du Saint Office ; & les intérêts de ce Royaume, demandent absolument, que le Souverain permette aux Juifs d'avoir une Sinagogue, dans le même Palais dont les Inquisiteurs sont aujourd'hui en possession.*

Comment une proposition si évidemment fondée sur la douceur des Conseils Evangéliques, sur
les

les droits de la saine Raison, & sur les règles de la meilleure Politique, pourroit-elle être regardée comme digne de censure ? N'est-il pas de notoriété publique que les Juifs ont des Synagogues dans les Etats de plusieurs Princes Catholiques Romains ? N'est-il pas incontestable que l'Empereur des Romains, souffre plusieurs Synagogues dans ses Etats héréditaires, & qu'il y en a une dans le lieu même de sa Résidence, dans Vienne sa Capitale ; sans que cette tolérance pour les Juifs porte aucune atteinte à son Christianisme, puisque le Pape vient de décorer ce Prince du titre de *Sa Majesté Apostolique* ? Et qui ne fait que le Pape lui-même, ce prétendu Vicaire de Jésus-Christ, & le Successeur de Saint Pierre, permet qu'il y ait des Synagogues dans le Patrimoine même de cet Apôtre ? N'y a-t-il pas à Rome une Synagogue sous les yeux de ce Très-Saint Pere ? Pourquoi donc seroit-ce une hérésie digne du feu, que de souhaiter qu'il y en ait aussi une à Lisbonne, & dans quelques autres Villes considérables du Portugal ? Pourquoi mes Juges prétendent-ils que le Roi leur Maître soit plus Catholique que l'Empereur, ou meilleur Chrétien que le Pape ? Enfin, pourquoi ont-ils condamné ma proposition, non-seulement comme erronée, mais même comme damnable ? Je m'en vais le dire. C'est que le conseil que j'ai donné au Roi en faveur de cette tolérance, étoit accompagné d'une démonstration sans réplique ; que le procédé des Inquisiteurs envers les Juifs est détestable, & détesté ; qu'il choque de front toutes les Loix Divine & humaines ; & que cette Jurisdiction exécrationnable n'a jamais fait autre chose, qu'inonder le Portugal du sang des Victimes humaines, qu'elle a

immolées à ses bigotes fureurs, & que provoquer les Vengeances Célestes. Ce raisonnement tire toute sa force de la Vérité sur laquelle il est fondé.

L'Oracle des Portugais en général, & des Inquisiteurs en particulier, le Pere *Vieyra*, homme vraiment savant, & digne de toute l'estime que l'on a pour sa mémoire, a reconnu avant moi, toute l'injustice, & la cruauté de l'Inquisition envers les Juifs de Portugal. Il composa un Discours pour la défense du Peuple Juif, qu'il présenta au Prince D. Pierre, alors Régent du Royaume. Or il s'en faut beaucoup que mes expressions sur cette matière égalent la force, l'énergie, & la précision des siennes. Le Roi D. Jean IV, touché des justes plaintes des Juifs, & aidé des avis des gens de bien, qui connoissoient l'iniquité de l'Inquisition, fit fermer ce Tribunal sur la fin du dernier Siècle. Il réduisit son autorité aux abois, & il l'auroit entièrement supprimée dans tous ses Etats, s'il eût vécu un peu plus long-tems, ou si son gouvernement eût été mieux affermi. Grégoire le Grand, Alexandre II. Alexandre III. Paul V. Clément III. quelques autres Papes encore, & quelques Conciles, ont fait de très-bonnes Ordonnances pour aller au devant des cruautés, & des injustices qu'ils faisoient être exercées alors contre les Juifs, & pour refréner la fureur criminelle des Chrétiens contre cette affligée, & malheureuse Nation. Ces Ordonnances portoient la défense de contraindre les Juifs à se faire baptiser, de les punir sans forme de procès, de les dépouiller de leurs biens, de violer leurs cimetières, & de déterrer leurs corps pour les brûler. Comme donc mon opinion se trouvoit appuyée sur le sentiment du Pere *Vieyra*, d'un Roi de

de Portugal, & de plusieurs Papes, je ne devois pas m'attendre à cet égard, à l'indigne traitement que les Inquisiteurs m'ont fait subir, & qui par contre-coup rejaillit sur ces Têtes Sacrées, de même que sur la mienne. Mais toutes les fois que leurs passions le demandent, ils ne se mettent point en peine de distinguer l'innocent du coupable ; & leurs Rois, leurs Papes, leurs Saints mêmes, tout est sacrifié à leur vengeance. Un des Papes que j'estime le plus par ses Ecrits, qui l'ont rendu fort célèbre dans la République des Lettres, c'est Pie II. qui est plus connu encore sous le nom d'*Aneas Sylvius*, qu'il portoit avant que d'être élevé au Pontificat. Mais j'ai ignoré jusqu'ici, que ce Pape fut coupable d'hérésie, & moins encore qu'il a débité des propositions dignes du dernier supplice. Cependant c'est ce Pape si grand, & si fameux, que mes Juges ont noté d'infamie dans ma personne. *Il n'y a rien, dit-il, de plus déplorable que la condition des Juifs, parmi les Chrétiens. Dès qu'on les croit dans l'abondance, on ne se contente pas de les piller, mais on leur ôte encore la vie, sous prétexte qu'ils méprisent la Religion Chrétienne, & qu'ils font des railleries de Jésus-Christ.* J'avoue que les Inquisiteurs sont si ignorans, qu'ils n'ont eû garde de penser qu'ils envelopoient audacieusement un Saint Pape dans ma condamnation, & qu'ils ne se sont guère imaginés, qu'un Protestant pourroit tenir le même langage qu'un Pontife tel que *Pie II.* Cette grossière bevue leur a fait brûler le Huguenot comme un Hétérique ; mais on leur demandera ce qu'est devenu le Pape dans cette circonstance ? Les Inquisiteurs voudront ils me soutenir encore qu'ils sont des Juges intègres, impartiaux, & équitables !

He

He ! je veux bien les croire une fois encore, mais point sur leur simple parole. Ma proposition est proprement celle de *Pie II.* Si elle est bonne dans la bouche du Pape, elle est bonne aussi dans la mienne ; car on fait que la Vérité le sera toujours, même dans la bouche du Démon. Que les Inquisiteurs annullent ou redressent donc la Sentence qu'ils ont prononcée contre moi, au moins sur cet article, & je respecterai alors leur équité. Mais ma proposition est erronée, hérétique, & tout ce qu'ils voudront ; elle méritoit justement la peine capitale à laquelle ils m'ont condamné. Que les Inquisiteurs me témoignent, aussi bien qu'au Public, leur impartialité. Rien ne leur est impossible. Qu'ils tâchent de déterrer, & de faire brûler les Os de *Pie II.* de ce méchant Hérétique de Pape qui m'a induit en erreur, & qui m'a entraîné dans le crime. On me dira qu'il a été tacitement condamné à être brûlé avec moi. Celà est vrai, mais celà n'est pas assez satisfaisant. Je n'aime pas les manières d'agir indirectement, & je demande encore une fois que le Pontife soit brûlé publiquement, par ordre des Inquisiteurs, ou que le Protestant soit redressé, & relevé de l'injustice qu'il prouve lui avoir été faite par ces Ministres.

Article IX.

Réformation.

MES Juges m'ont condamné parce que j'ai beaucoup insisté sur la nécessité de la Réformation en Portugal. Mais comme il ne s'agit ici que de
les

les convaincre d'injustice, & de méchanceté à mon égard, voici ce que je me contente de leur répondre à présent sur cette Réformation.

A la vue du scandale public, & insupportable, que les abus, & les défordres de l'Eglise Romaine caufoient à tout le monde, les Membres les plus sains, les plus respectables & les plus respectés de cette même Eglise, conseillèrent & demandèrent cette Réformation, long tems avant qu'elle fut entreprise par Luther & par Calvin. *Ægidius Gelenius* ou *Gailer*, qui étoit un savant Ecclésiastique Romain, ayant reconnu les défauts de son Eglise avant la Réformation, les censura publiquement dans ses Ecrits. *Joannes Gochius*, surnommé *Pupperus*, qui a été le Fondateur & le Directeur du Couvent de Thabor à Malines, a parlé dans ses Ecrits avant la Réforme, sur le même ton que les Protestans le font aujourd'hui. Ce *Gochius* étoit un de ces hommes qui ont rendu un témoignage authentique à la Vérité Evangélique, laquelle s'étoit conservée avant le tems de Luther, au milieu de cette infinité d'erreurs qui s'étoient glissées peu-à-peu dans le sein de l'Eglise Romaine. En faveur de la brièveté, qui est si agréable dans les Ecrits de la nature de celui-ci, je supprime ici un grand nombre d'exemples pareils, pour me borner aux seuls que je regarde décisifs pour ma cause.

Mr. l'Abbé *Barboza* dit, d'après plusieurs des meilleurs Ecrivains Portugais, dans sa *Bibliotheca Lusitana*, que *Dom Alvaro Paes*, Evêque de Sylves, dans le Royaume des Algarves, a été l'une des plus brillantes lumières de l'Eglise Catholique. Cet illustre Prélat Portugais est néanmoins l'Auteur d'un Traité intitulé : *De Planctu Ecclesiæ*,
dédié

dédié par lui-même au Cardinal Barroso, & dans lequel il insiste sur la Réformation de l'Eglise ; & y déclame avec toute la liberté possible, contre les abus, & les vices des Ecclésiastiques, sans dissimuler que leurs principaux Chefs, c'est à-dire, les Papes eux-mêmes, n'en étoient rien moins qu'exempts. Ce sentiment n'a jamais fait le moindre tort à son Auteur ; car même dans la troisième édition de ce Traité, l'Editeur qui le dédie au Fils du Vice-Roi de Naples, ne craint point de lui dépeindre ce Prélat, comme un homme excellent, *vir summus & ad expellendas errorum tenebras, restituendamque Veritatis lucem natus &c.*

Dom Garcia de Menezes, Fils du Comte de Vianna, Evêque d'Evora, & Ambassadeur du Roi Alphonse V. auprès de Sixte IV. prononça, dit l'Histoire, dans la Basilique de St. Paul, en présence du Pape, & de tout le Consistoire des Cardinaux, une Oraison Latine, par laquelle, avec élégance de style, & véhémence d'expression, il reprimanda la stupidité des Princes Catholiques, & la vie scandaleuse des Prélats Ecclésiastiques, en exhortant le Pape à appliquer toute sa vigilance à la réformation des abus qui, insensiblement, s'étoient introduits dans l'Eglise. Pomponius Letus, célèbre Philologue, & Rhéteur de ce tems-là, étoit un de ses Auditeurs, & des Admirateurs de sa sublime éloquence : *Sancte Pater*, s'écria-t il, en s'adressant au Pape, *quis est iste barbarus, qui tam diserte loquitur ?* Les efforts de ce Prélat pour procurer, & pour obtenir la Réformation de l'Eglise, n'occasionnèrent certainement point sa disgrâce ; car il se conserva toujours l'affection, & l'estime du Pape, qui dans la suite lui accorda plusieurs faveurs distingués, ainsi que la même Histoire en fait foi. Tous

Tous les Savans, de quelque Secte qu'ils soient, conviennent du mérite, du savoir, & de la vertu de Dom *Barthelemi des Martyrs*, Archevêque de Braga, Primat des Espagnes, Portugais illustre, dont la mémoire a toujours été en particulière vénération parmi eux, sans en excepter les Inquisiteurs eux-mêmes ; car il est, disent-ils, *la plus parfaite copie des Prélats de l'Eglise Primitive, & l'honneur immortel de la Hyérarchie Ecclésiastique.* Or ce grand homme, qui assistoit au Concile de Trente, par ordre du Roi Sébastien, n'hésita point de proposer, & même de demander hautement la Réformation de tout l'Etat Ecclésiastique, *en commençant, disoit-il, par le Chef de ce grand Corps, c'est-à-dire, par le Pape ; afin, ajoutoit-il, de purifier l'or du Sanctuaire de Jésus-Christ, de tous les allia-ges dont il étoit souillé.* Les efforts de ce Prélat, au sujet de la Réformation générale de l'Eglise, firent un très-grand bruit dans le monde ; mais personne ne s'avisa jamais de les lui reprocher. Les Ecrivains Catholiques Romains les plus éclairés, & les plus sincères, sont d'accord avec les Protestans, que ce Prélat avoit raison, & que la Réformation qu'il demandoit, étoit absolument nécessaire : & les Inquisiteurs eux-mêmes, lorsqu'ils en parlent, ne taxent jamais cette action ni de téméraire, ni de séditieuse ; au contraire, ils l'attribuent unanimement à l'intégrité, à la fermeté, au zèle, au savoir, & à la piété de Dom *Barthélemi.*

Ces trois Prélats Portugais, en travaillant à la Réformation de l'Eglise, n'ont fait que suivre les traces de leur compatriote le Pape *Damase*, auquel le VI. Concile de Constantinople a donné le titre de *Diamant de la Foi, Fidei Adamas*, & auquel l'Eglise

Eglise Romaine a accordé dans la suite, l'honneur de l'Apôbécse. *Ce Pape, dit l'Histoire, donna constamment tous ses soins à réformer le Corps de l'Eglise : il s'efforça d'abolir tous les vices qui s'y étoient introduits, & retrancha l'autorité des Ecclésiastiques qui avoient outrepassé les bornes de leur juridiction.*

Autorisé des exemples de ce poids, je me suis adressé à Sa Majesté le Roi de Portugal, & j'ai pris la liberté de lui faire sentir combien les abus de l'Eglise Lusitane en particulier, étoit nécessaire, vu les abus qui l'avilissent, & les erreurs qui la deshonnorent. Après cet avis, & toutes les autres ouvertures que j'ai eû l'honneur de lui communiquer, avec quelle modération, quelle modestie, & quelle franchise n'ai-je pas conclu par ces paroles : *Loin de vous porter, Sire, à vous livrer d'abord à une première impression, je supplie Votre Majesté de suspendre son jugement, de ne rien décider, de ne rien innover, ou établir, qu'après une mûre délibération, & une entière connoissance de Cause.*

Article X.

Hérésie.

TOUTES les belles & grandes qualités de *Philippe II.* disparoissent aux yeux des Portugais, lorsqu'ils se rappellent son injuste, & perfide usurpation de la Couronne de leurs Rois ; & il n'est personne qui ne le déteste du côté de sa fureur effre-

effrenée, & de sa cruauté plus que diabolique, surtout envers ceux qu'il regardoit comme des Hérétiques. *Son ame atroce & cruelle, dit un savant Auteur de Rome, lui fit souhaiter la satisfaction barbare de voir un Acte de Foi. Don Carlos de Sessa, une des victimes infortunées que l'Inquisition devoit faire brûler, ôsa élever sa voix, & dit au Roi : Comment, Seigneur, souffrez-vous qu'on brûle tant de Malheureux ? Pouvez vous être témoin d'une telle barbarie, sans gémir ? Si mon Fils, répondit froidement Philippe, étoit suspect d'Hérésie, je l'abandonnerois à la sévérité de l'Inquisition ; mon horreur est telle pour vous, & vos semblables, que si l'on manquoit de bûche, j'en servirois moi-même.* Sur les représentations que les Théologiens lui firent qu'il pouvoit, dans la triste situation où étoient les affaires, accorder en sûreté de conscience, le libre exercice des nouvelles Religions ; *j'aime mieux, s'écria Philippe, perdre ma Couronne, que de régner sur des Sujets d'une autre Religion que la mienne.* On conçoit combien les Inquisiteurs ont dû fomenter dans son cœur, cette inhumanité barbare, au moyen de laquelle ils se mettoient en état de faire couler par tout des flots de sang innocent, & d'arrêter les progrès de l'esprit humain, qui commençoit à se soulever ouvertement contre leur Système cruel, & Anti-Chrétien. Le seul Duc d'Osbonne, sous le règne de Philippe III. ôsa s'élever contre les maux que l'Inquisition faisoit à l'Espagne. Ce Seigneur qui étoit l'un des premiers Grands du Royaume, pensa être la victime de ce terrible Tribunal, *établi, dit un savant Ecrivain de la Communion Romaine, contre les véritables principes du Christianisme, de l'Humanité, de la Politique, par le faux zèle, l'i-*

gnorance, & le despotisme. Mais qu'on juge de l'ascendant que les Inquisiteurs avoient pris sur l'esprit de leurs Rois, par ce trait d'histoire. Témoin d'un *Acte de Foi*, Philippe III. naturellement bon, & humain, & d'un caractère tout opposé à celui de son Pere, frémit du sort des malheureux livrés aux flammes par les Inquisiteurs, versa des larmes, & les plaignit assez haut. Le grand Inquisiteur lui fit un crime d'un sentiment si naturel, & il ôsa exiger de lui, que pour expier une compassion si criminelle, il lui en coûtât du sang. Le Roi fut assez foible pour consentir à se faire saigner, & à livrer son sang au farouche Inquisiteur, qui le fit brûler par le bourreau du Saint Office. On est étonné de la stupidité de ce Prince, mais bien plus encore, de la scélératesse de cet Inquisiteur.

L'Hérétique est un homme qui retenant les articles essentiels, & fondamentaux de la Religion Chrétienne, en explique un seul, ou quelques uns, autrement que ne le font ceux qui se disent Orthodoxes. Cet homme selon l'idée que les Portugais s'en sont formée, d'après les instructions des Inquisiteurs, est un ennemi déclaré de Dieu & de Jésus-Christ; & bien que ce mot ne désigne tout-au plus, qu'un homme qui est dans l'erreur, il signifie toujours, & nécessairement dans le jargon des Inquisiteurs, tout ce que je viens de remarquer. Ainsi quiconque ose expliquer quelques articles de la Religion, d'une manière contraire à celle des Inquisiteurs, ne peut manquer d'être regardé en Portugal, comme un Hérétique. Cela étant, je ne suis point surpris que mes Compatriotes me donnent ce nom, ou tel autre qu'ils leur plaira: mais il est contre leur devoir, & contre le devoir de la saine Raison, lumière bien supé-

supérieure à l'autorité arbitraire de leurs Inquisiteurs, de me juger digne du feu, sous prétexte que je suis un Hérétique. Je conviens que l'Hérétique peut avoir tort ; mais pourquoi mes Compatriotes n'ont-ils donc pas exigé des Inquisiteurs, que j'en fusse convaincu publiquement, & juridiquement ? C'est parce qu'ils ont craint qu'on ne les envoyât eux-mêmes aux Galères. Quel esclavage ! Pourquoi ne leur ont-ils pas demandé tout-au moins la permission de lire mes Écrits, afin de pouvoir juger par eux-mêmes, de la nature des erreurs qu'ils attribuoient à mes propositions ? C'est que ces Tyrans les auroient tous excommuniés : & voilà la source de leur crasse ignorance. Pourquoi ne les ont-ils pas sollicités de me faire mon procès dans toutes les formes, & de rendre publique ma Sentence, en mettant devant les yeux de tout le monde, mes erreurs, mes défenses, & les raisons de ma condamnation ? C'est parce que tout tremble devant ces Despotes Diaboliques. Pour moi, je n'ai voulu que briser les fers spirituels de mes Compatriotes, & leur faire recouvrer l'usage légitime de leur Raison, & de leur Liberté ; en dissipant leur honteux aveuglement, & en leur présentant le flambeau de la Vérité. Mais ces infortunés s'obstinent, ou plutôt ils s'efforcent eux-mêmes à *mettre cette lumière sous le boisseau*, à l'étouffer, & à l'éteindre totalement. Le prétexte en est nul & injuste. Il est faux que je sois Hérétique, & plus faux encore que ma Doctrine soit, ou qu'elle puisse être erronée, uniquement parce que les Inquisiteurs le disent, & qu'ils ont le front de ne le prouver que par des outrages, & par des supplices.

La Doctrine de Jésus-Christ est la seule véritable,

ble, puisqu'il n'y en a absolument aucune autre qui conduise au Salut. Les Inquisiteurs, ou Pharisiens auxquels Jésus Christ proposa cette Doctrine, tâchèrent de la supprimer, en la décrivant, & en faisant accroire au Peuple qu'ils gouvernoient, qu'elle étoit fautive ; & les Pharisiens & le Peuple osèrent dire que Jésus-Christ n'étoit qu'un Imposteur, un Blaiphémateur, un Magicien, un Hérétique en un mot. *Crucifiez-le, Crucifiez-le* ; s'écrioit le Peuple, & leurs Inquisiteurs ne manquèrent pas de condamner à la mort la plus ignominieuse, celui qui étoit lui-même la Vie, la Vérité, & l'Innocence en Personne. Si ma Doctrine n'est pas la même que celle de Jésus-Christ, rien de plus aisé aux Inquisiteurs que de le prouver. Qu'ils se donnent la peine, peut-être pour la première fois de leur vie, de consulter l'Évangile, & de l'examiner mûrement, & ils y découvriront bien-tôt si ma Doctrine est fautive, ou véritable. Dieu m'ayant accordé la Raison, je ferai toujours mes efforts pour en suivre les lumières ; & toutes les fois que l'on me convaincra que je m'en écarte, je ne balancerai jamais à retracter mes erreurs ; bien entendu que les erreurs qui auront la Religion pour objet, me soyent prouvées par des raisons tirées des Saintes Écritures, qui seules ont le droit d'en décider. Si les Inquisiteurs avoient mis en pratique ce moyen pour me convertir, & pour me réduire par l'autorité de la Parole de Dieu, à rentrer dans ce qu'ils appellent le *Giron de l'Église Romaine*, ils se seroient acquis par là, bien plus d'honneur, & bien plus de crédit, que par leur revoltant, & ridicule procédé de me brûler en Effigie. Supposons l'impossible ; je veux dire, un Athée parfaitement convaincu qu'il n'y a point de

de Dieu. On peut lui prouver par des argumens tirés de la Raifon, & par des principes Philofophiques, que l'Univers a une caufe intelligente, & que Dieu existe. Mais fi cet Athée incommodé de ces raifonnemens, n'y repliquoit qu'à la façon des Inquifiteurs, & qu'en brûlant la cervelle d'un coup de piftolet à fon Antagonifte, je me trompe fort s'il y a un feul homme au monde, excepté les Inquifiteurs, qui ôfa foutenir que cet Athée a bien répondu, qu'il a convaincu fon Adverfaire, & que s'il eut manqué fon coup, celui-là n'en devoit pas moins fe retracter, & fe confefler vaincu.

Je fuis obligé de faire fentir à mes Compatriotes toute la foibleffe de leur Religion par plus d'un endroit. Je leur dis donc ici. Vous traitez tous les Proteftans d'Hérétiques, & les Proteftans, à leur tour, vous regardent tous comme des Idolâtres. Ils prouvent clairement leur accufation, mais vous ne fauriez jamais prouver la vôtre : car vous avouez vous-mêmes que les Saints que vous invoquez, & que vous adorez, font des Créatures, au lieu que les Proteftans ne font jamais convenus que leurs opinions fuflent erronées. Les Idolâtres font autant & plus à redouter que les Hérétiques ; cependant vous êtes dans l'ufage de craindre les Proteftans, & les Proteftans font une profeflion ouverte de ne pas vous craindre. Vos Docteurs ont écrit une infinité de Livres, contre le Proteftantifme, & ne pouvant le renverfer, ils ont pris le parti de le décrifier, & de le décréditer. Dans leurs ouvrages de Controverfe, on y apperçoit par-ci par-là, au travers de la foibleffe, de l'ignorance, & de la mauvaife foi qui y règnent, quelques traits fpécieux, & fi pleins d'artifice, qu'ils peuvent en imposer aux

Esprits foibles, & détourner de leur chemin, les Ignorans, & les Simples. Tous ces Ouvrages néanmoins sont ici entre les mains de quiconque veut les lire, & les étudier ; & il est permis à tous nos Libraires de les réimprimer, s'ils en veulent faire la dépense, & de les vendre publiquement. Cependant nous ne voyons point qu'il résulte rien de fâcheux de cette liberté, & nous n'en avons rien à appréhender ; car nos Peuples ayant la liberté de lire & de méditer les Saintes Ecritures, dès leur jeunesse, ils y apprennent à bien connoître la Religion de Jésus-Christ qu'ils professent, & à se garantir des fausses Doctrines repandues dans les Ouvrages de vos Controversistes les plus fameux. Mais supposons qu'un Protestant, par des vuës d'intérêt, ou par libertinage, abjure sa Religion, & qu'il embrasse le Papiſme. Supposons encore qu'éloigné de son Pays natal, il publie dans quelque Pays Catholique Romain, un, ou plusieurs Ouvrages en faveur du Papiſme, & contre la Communion qu'il a abandonnée. Tous les Protestans plaindront le sort de cet infortuné. Les plus moderés le taxeront d'erreur, & prieront Dieu pour sa conversion. Les plus emportés le tra teront d'Apostat, & l'auront en horreur à cause de l'Idolatrie où il s'est laissé entraîner. Mais personne ne le persécutera. On ne pensera nullement à lui faire du mal, & bien moins encore à lui ôter la vie sans aucune forme de procès. Pour ce qui est de ses Ecrits, on s'en inoquera, s'ils ne contiennent que la compilation, ou la répétition des mêmes pauvretés, dont ceux de son Parti nous ont déjà si souvent ennuiés : on les laissera pour ce qu'ils valent, & on les livrera au mépris du Public. Mais si ces Ecrits renferment quel-

que

que chose d'important, & qui paroisse digne d'attention, aussi-tôt leur Auteur se verra accablé de refutations, & dans la nécessité, ou de rester muet, ou s'il n'est pas trop obstiné, de se retracter. Comparez maintenant à ce procédé, votre façon d'agir en Portugal, dans le même cas. Nonobstant le bandeau dont les Inquisiteurs cherchent à vous couvrir les yeux, vous pourrez, si vous le voulez bien, appercevoir clairement, que la défense de lire nos Livres de controverse, l'excommunication lancée contre ceux qui y contreviennent, les mouvemens & les peines que l'on se donne pour empêcher la lecture du Vieux & du Nouveau Testament, la persécution, & la condamnation à mort de quiconque ôie enseigner, ou recommander le contraire ; que toute cette conduite là, dis-je, est une preuve évidente de la foiblesse, & de la fausseté de la Religion que vos Inquisiteurs vous obligent de professer, & qu'ils font semblant de professer eux-mêmes. Toute Religion qui exige de telles démarches pour se maintenir, & qui est incapable de repousser par sa propre force intrinsèque, les attaques de ses Adversaires, ne peut que trembler sans-cesse d'être renversée, & le moindre trait qu'on lui décoche doit lui paroître destructif. Mais la vraie Religion ne craint rien, & elle n'a rien à craindre. Elle subsistera toujours en vertu de son principe qui est la Vérité même ; & comme elle consiste dans l'observation de la Parole de Dieu, il est évident qu'elle doit triompher de tous les efforts de ses Ennemis.

Je pouvois ici faire ressouvenir les Inquisiteurs, ceux qui m'ont brûlé comme Hérétique, que je suis pourtant ce même homme qui a obtenu en Portugal, avec leur permission, le titre de *Frere*

do

*de la Sainte Vierge, & qui a été depuis nommé comme par degré, le Frere de Jésus-Christ de Saint Mamède, le Frere de Jésus-Christ du Secours, & le Frere de Jésus-Christ des Anges : que pour soutenir avec honneur tous ces titres, j'ai dépensé une bonne partie de mon bien, sans compter celui que j'ai donné libéralement aux Prêtres & aux Moines, surtout à l'honneur des Ames du Purgatoire, de la Vierge de Nazareth, & d'une autre Sainte Vierge, qu'on appelle du Carualhal : qui à tous ces égards, & à plusieurs autres dont les occasions se présentoient continuellement, j'ai rendu d'assez bons services à l'Eglise dont ils sont les Chefs ; & que par toutes ces considérations, ils auroient dû être un peu moins empressés à m'attribuer le nom d'Hérétique, & à me juger digne du feu. Mais je suis bien éloigné de me prévaloir de rien de tout cela. Je sais que l'Esprit du Saint Office demande qu'on efface promptement de ses Registres, tous les services les plus importants, lorsqu'ils ont été rendus à l'Eglise Romaine, par des gens que les Inquisiteurs ont résolu de perdre, en les accusant d'Hérésie. En voici deux exemples remarquables, pour l'instruction de ceux qui ignorent cette pratique constante de ce Tribunal. Les services que le Pere *Antoine Vieira* a rendus à l'Eglise Romaine, & à l'Etat de Portugal, lui ont attiré & conservé jusqu'à ce jour, le glorieux titre d'*Oracle de la Sagesse Chrétienne & Politique*, & plusieurs autres pareils. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que son mérite étoit réel, & supérieur ; puisque les Ecrivains Etrangers, & même ceux qui sont les plus difficiles à rendre justice aux Portugais, ont dit de lui ce que *Paterculus* a dit autrefois d'*Homère* : *Neque ante**

ante illum quem imitaretur, neque post illum qui eum imitari posset inventus est. Cependant l'envie ayant excité contre lui les Inquisiteurs, ils l'accusèrent d'Hérésie, le renfermerent, & le maltraiterent pendant long-tems dans leurs Cachots, & ils étoient déterminés à le faire brûler, lorsqu'il évita le supplice, par la foiblesse, ou par la prudence qu'il eût de retracter les propositions qui le rendoient Hérétique aux yeux des Inquisiteurs. Mais quelque tems après avoir recouvré sa liberté, il inséra presque toutes ces mêmes propositions dans ses Ecrits, qu'il publia avec la permission du Pape Clément X. qui par un Bref assez singulier, lui accorda le privilège de faire imprimer tous ses Ouvrages, sans qu'ils fussent assujettis au moindre examen de la part des Inquisiteurs. Ce Tribunal, depuis ce tems-là jusqu'à présent, est forcé de permettre l'impression de tous les Ouvrages qui tendent à justifier l'innocence de ce même Pere *Vieyra*, & quoique l'on y trouve ces mots : *Les dons que la Grace & la Nature avoient abondamment répandus sur ce grand homme, ont été la cause de l'envie de ses ennemis, & la source de toutes les injustices qu'ils luy ont faites, sous le masque d'un faux zèle.* De même le fameux *Carrança*, a rendu à l'Eglise Romaine des services plus grands encore que ceux de *Vieyra* ; car son esprit de persécution lui valut le titre glorieux de *Fleau des Hérétiques* ; & non content de tourmenter les vivans, il exerça la fureur de son zèle jusques sur les morts, puisqu'il fit exhumer Thomas Crammer, Archevêque de Cantorbery, & bien d'autres Fidèles, & reduire leurs os en cendres. Cependant *Carrança* élevé même à l'Archevêché de Tolède, ne pût se soustraire à la persécution.

des

des Inquisiteurs, dès qu'ils cherchent à le perdre. Ils ne manquèrent pas de trouver dans les *Commentaires* que ce Prêlat avoit fait sur le *Catéchisme Chrétien*, des propositions hérétiques, ou qui sentoient l'hérésie, & malgré tous ses efforts, tout son crédit, & tous ses services pour le bien de son Eglise, ce grand Prêlat vit ses Ouvrages flétris, & prohibés, & lui même il fut renfermé dans une honteuse prison, où il vécut les dix-sept dernières années de sa vie.

Article XI.

Désastre de Lisbonne.

MON *Discours Pathétique*, comme l'on peut s'en convaincre en le lisant, ne roule proprement que sur un seul sujet, & sur la conséquence qui en résulte. Les transgressions des Portugais, contre la Loi de Dieu, sont des plus sensibles, étant publiques, averées, & prouvées sur-tout par leur obstination audacieuse, à transporter à la Créature, l'honneur & la gloire qui n'appartiennent qu'au seul Créateur. C'est là-dessus que j'ai fondé l'accusation d'Idolatrie que je leur ai faite; & je leur ai montré en même-tems, combien ce crime étoit propre à leur attirer les châtimens d'un Dieu, qui s'est toujours déclaré très-jaloux d'une gloire qui lui est propre, & qu'il ne sauroit partager. Il étoit aisé d'en tirer la conséquence: aussi n'ai-je pas balancé à attribuer à cette cause, les tristes effets
du

du tremblement de Terre qui a bouleversé Lisbonne, & de l'incendie qui a achevé, pour ainsi-dire, d'en consumer les restes. Plusieurs Portugais, animés des sentimens des Inquisiteurs, ont voulu me taxer d'une crasse ignorance en fait de Physique ; sous prétexte que ce sont là des Phénomènes naturels, & nullement des Jugemens du Ciel. Mais après avoir d'abord relevé dans ce sinistre événement, plusieurs circonstances extraordinaires, je leur ai répondu de la manière suivante. “ Je suis
 „ pour le moins aussi bien persuadé que vous, que
 „ les tremblemens de Terre sont des effets natu-
 „ rels, mais je fais aussi que la véritable cause qui
 „ les produit, vous est entièrement inconnue, de
 „ même qu'à moi. Que s'il vous plait d'attribuer
 „ au seul Hazard, toutes les circonstances singu-
 „ lières du tremblement en question ; vous me
 „ permettez, je l'espère, d'en porter un tout autre
 „ jugement, & d'y reconnoître la direction par-
 „ ticulière de l'Être Suprême, qui est le Maître
 „ & l'Arbître du Hazard, comme de tous les
 „ Êtres que nous connoissons, & de ceux que
 „ nous ne connoissons point. ”

Je n'ai point encore changé de sentiment à cet égard, & bien-loin d'y être disposé, voici de nouvelles Reflexions qui m'y affermissent plus que jamais. *Le mal presse, & il est à craindre, ai-je dit au Roi dans mon Discours Pathétique, que Dieu ne porte plus loin sa juste vengeance, si l'on n'y apporte un prompt remède. C'a été là malheureusement une espèce de Prophétie. Et d'abord, il est évident par le traitement que l'on m'a fait à moi, & à mes Ouvrages, que bien-loin d'en suivre les salutaires avertissemens, on les a méprisés ; & que*
 l'on

l'on a persisté dans l'Idolatrie, & dans tous les dérèglements pécédens & accoutumés. Qu'en est il arrivé? Ce que j'ai toujours craint. C'est que Dieu n'appesantit de nouveau sa main sur ma coupable Patrie, par quelque coup éclatant de son indignation : & peut-on la méconnoître dans la Conspiration horrible qui a été tramée contre Sa Majesté Portugaise? Un Corps très-nombreux, & très-puissant, joint à un autre Corps beaucoup plus illustre par sa noblesse, & par sa grandeur naturelle, composés l'un & l'autre non-seulement des propres Sujets du Roi, mais même de ceux qui lui étoient les plus redevables ; ces deux Corps, dis-je, réunis, ont concerté ensemble une affreuse Conspiration, où il ne s'agissoit pas moins que de renverser le Gouvernement, & d'assassiner leur Souverain ! Les principaux Conspirateurs, après avoir pris les mesures les plus justes, n'ont pas balancé à tirer plusieurs coups de fusil sur leur Roi ; mais bien que blessé, il a eû le bonheur d'échapper aux embûches de ces Régicides, & de triompher de leur trahison. Or un événement si tragique, & les terribles malheurs qui devoient naturellement en résulter pour le Portugal, ne portent-ils pas l'empreinte des jugemens d'un Dieu courroucé, & jaloux de sa gloire, que cette Nation en Corps, continue de deshonorer par son Idolatrie, & par ses énormités, sans que rien puisse l'arracher à son funeste endurcissement ?

Cette Nation semble être menacée présentement du feu de la Guerre ; fleau des plus redoutables, & qui a toujours été regardé comme un châtiment du Ciel ; & ce qu'il y a de plus triste encore dans cette calamité, c'est que c'est une Nation de sa propre

propre Communion, son Amie, & sa plus proche Voisine, qui va porter le trouble, & la désolation dans ses Provinces. Le Portugal se trouve d'ailleurs aujourd'hui moins en état que jamais, de se défendre par ses seules forces, contre des Ennemis qui lui sont supérieurs à tous égards. Comment pourra-t-il donc leur faire tête, sans une assistance toute particulière de la Providence ? Il est vrai qu'il a un grand appui dans l'amitié inviolable, & vraiment Royale de son puissant & fidèle Allié, le Roi d'Angleterre. Mais si humainement parlant, il est l'unique ressource du Portugal dans cette présente conjoncture ; d'un autre côté combien cet Allié n'a-t-il pas lui-même d'Ennemis sur les bras ? Et d'ailleurs quel contraste, & quel sujet de réflexions que cet événement ! Comment se peut-il que les Portugais regardent les Sujets de son Allié, de son meilleur Ami, de son unique Protecteur & Défenseur, comme tout autant d'Hérétiques dignes du feu, & cela dans le tems même que ces prétendus Hérétiques sacrifient leur repos, leurs biens & leurs vies, pour leur assurer la jouissance de tout ce que Dieu leur accorde de plus précieux ? Malheureusement les principes de la Religion Anti-Chrétienne, que mes Compatriotes s'obstinent à professer, les entraînent dans des crimes plus grands encore. Je frémis de le dire, mais rien n'est plus vrai. Les Anglois qui vinrent au secours du Portugal, sous le règne de la Reine Anne, ne périrent qu'en très petit nombre pendant la campagne, & au milieu des combats ; mais ils succomberent en grande partie à la haine, à la rage, & à la perfidie de leurs Hôtes, de ces mêmes gens qu'ils avoient garantis, & empêchés de retomber sous le

G

joug

joug de l'Espagne. La cruauté, la barbarie, & l'inhumanité de ces Hôtes, ont été, je crois, sans exemple, car ils empoisonnerent, & massacrerent plusieurs de leurs Bienfaiteurs, & en les appelant des *Chiens*, ils les regarderent, & les traiterent uniquement comme tels. Une Payfanne de la Province d'Alemtejo, me raconta un jour, qu'elle avoit tué elle-même, un Soldat Anglois qui logeoit chez elle, en lui enfonçant sa quenouille dans l'oreille, pendant qu'il dormoit profondément. Je ne pûs que l'en reprendre vivement ; mais elle me répondit : “ Vous vous trompez fort, Monsieur, à cet égard ; car jamais mes Confesseurs ne m'ont reproché ce procédé, & même ils m'ont dit qu'il n'y avoit pas plus de péché à tuer un *Hérétique* qu'à tuer un *Chien*. ” Horrible principe ! Cependant tous ces Confesseurs en sont imbus de même que les Inquisiteurs.

Chers & malheureux Compatriotes ! Avec quelle douleur ne vois-je pas dans Ezechiel le lugubre Tableau, & de notre Patrie, & de ses calamités ! *O toi, dit-il, qui demeures aux avenues de la Mer, & qui fais métier de trafiquer avec plusieurs Pays au de-là de la Mer. Tu as dit, je suis parfaite en beauté. Tes confins sont au cœur de la Mer ; & ceux qui t'ont bâtie t'ont renduë d'une beauté achevée. Les Peuples de toutes les parties du Monde, t'ont renduë opulente, en même-tems qu'ils se sont tous enrichis par le Commerce mutuel des marchandises les plus exquises & les plus magnifiques. Tu étois glorieuse, avec raison, du nombre de tes Habitans, & de celui des Etrangers qui demeuroient dans ton enceinte. Mais tu es devenuë superbe, fière, & orgueilleuse jusqu'au point d'oublier Dieu, & de ne vouloir donner entrée chez-toi à*

so

sa Sainte Loi. Insensée & malheureuse ! Si tu ne te corriges pas, & si tu ne te repens point, tu périras ! Ta beauté, tes richesses, ton Commerce, ceux qui en avoient le soin, tous les gens de mer & de guerre, & toute la multitude qui est au milieu de toi, tomberont dans le Cœur de la Mer, au jour de ta ruine totale. Les Fauxbourgs trembleront au bruit du cri de tes Habitans : ils feront ouïr sur toi leur voix, & pleureront amèrement ton sort : ils feront leur plainte sur toi, en disant : Quelle Ville fut jamais telle que celle qui a été détruite, & submergée dans la Mer ! Alors tous les Habitans du Monde seront désolés, & leurs Rois seront horriblement épouvantés, & troublés à cause de toi. Tu seras cause qu'on soit tout éperdu de ce que tu ne seras plus à jamais. Tu as élevé ton Cœur, dit l'Éternel, à cause de ta beauté : tu as gâté ta Sagesse par ton luxe : tu as profané tes Sanctuaires par la multitude de tes iniquités : tu t'es obstinée à mépriser ma Loi par tes transgressions continuelles, & volontaires. Voilà ! Je t'ai jetée par terre : j'ai fait sortir du milieu de toi, un feu qui t'a consummée : je t'ai réduite en cendre en présence de tous ceux qui te voyent, & je t'ai mise en spectacle aux Rois, afin qu'ils te regardent. Ce que tu as été, tu ne le seras plus !

O Portugais ! Quelle que soit la haine, ou le mépris que les Inquisiteurs vous ont inspiré, contre moi, je n'oublierai jamais que vous êtes de mon sang, & que je suis du vôtre. Pénétré de la douleur la plus vive, & la plus accablante, à la vue d'un Tableau si ressemblant de l'infortunée Ville de Lisbonne, je ne me console point à la pensée qu'il ne fera presque point d'impressions sur vous. Quel déplorable état n'est pas le vôtre. Les Inquisiteurs ne manqueront pas de vous dire que les principaux

traits du Tableau que je viens de vous présenter, ne caractérisent point Lisbonne, mais uniquement la Ville de Tyr, que le Prophète avoit en vuë dans cette Prédiction ; & vous vous endormirez la-dessus dans votre fatale sécurité. Cependant ne faut-il vouloir s'aveugler, que pour ne pas appercevoir l'étonnante conformité qui se trouve entre l'une & l'autre de ces Villes, Lisbonne ayant déjà essuyé une partie des châtimens prédits par le Prophète contre Tyr, & ayant tout à craindre que cette terrible prédiction ne se réalise bien-tôt en entier, à son égard ! Je vous prie de vous souvenir que les Inquisiteurs sont hommes, & que tous les hommes sont sujets à l'erreur. S'ils peuvent dire vrai quelquefois, il peuvent aussi proférer des mensonges, tromper les autres, & se tromper eux-mêmes. Or vous êtes des Etres doués de Raison, & vous avez par celà-même le droit de juger du vrai, & du faux. Profitez-donc de ce beau privilège, & examinez vous-même. Les Inquisiteurs vous diront par exemple, que je suis un Hérétique, mais je vous proteste que je suis Chrétien. Ils vous diront que toutes mes propositions sont dignes du feu ; mais je soutiens qu'elles méritent toute votre attention : ils s'empresseront à les anathématiser, comme opposées à la Loi de Dieu, & à la Doctrine Evangélique ; mais je prouve qu'elles sont toutes conformes aux Saintes Ecritures : ils vous défendront de les lire, en vous assurant qu'elles vous égarent du droit chemin qui conduit au Salut ; mais je vous conjure de les examiner, & de vous convaincre qu'il n'y a qu'elles qui puissent vous détourner de la voie qui mène à la perdition éternelle. Il faut absolument que la Vérité soit ou d'un côté, ou de l'autre,

l'autre ; si elle se trouve du mien, il faut nécessairement que tous ce que les Inquisiteurs vous débitent à cet égard, soit faux, & trompeur. Et comment pourriez-vous décider là-dessus, si vous ne lisez, & si vous n'examinez point vous-mêmes cet Ecrit ? Je suis persuadé qu'il pourroit produire deux grands effets ; l'un, de faire recevoir en Portugal la Parole de Dieu dans toute sa pureté ; & l'autre, d'y abolir entièrement le Tribunal de l'Inquisition. Oui, l'une & l'autre de ces choses arriveroit infailliblement, si au lieu de prohiber mes Ouvrages, les Inquisiteurs en permettoient la lecture, & la traduction en Portugais. Que s'ils s'opposent à celà de tout leur pouvoir, comme je n'en doute point, ils prouveront par-là, qu'ils tremblent que vos yeux ne soyent ouverts sur leurs iniquités, & que pleins de dépit, & de ressentiment, vous ne les mettiez en pièces, ou du moins que vous ne renversiez de fond en comble leur tyrannie, & leur usurpation infernale.

Article XII.

Jurisdiction du Saint Office.

QUELQUES Ecrivains étrangers, ayant avancé dans leurs Ouvrages, que *le Roi de Portugal étoit sujet à l'Inquisition*, cette opinion a été généralement adoptée. Pour moi, persuadé du contraire, je me suis souvent donné la peine d'en faire convenir les gens raisonnables. Comme l'Inqui-

tion ne doit son origine qu'à l'imposture du Scélerat *Saavedra*, qu'elle n'est proprement exercée en Portugal, que par une demi-douzaine d'Ecclésiastiques, tous nés Sujets du Roi, & qui ne parviennent à cette dignité que par la nomination ; il ne me paroïsoit pas concevable que de tels Sujets pussent jamais s'aviser de commander à leur Souverain, ni tenter de s'en faire obéir. De-là vient que j'ai toujours soutenu dans tous mes Ecrits, que *le Roi de Portugal, bien-loin d'être assujetti à l'Inquisition, est l'Arbitre Suprême de tous ses Sujets, sans en excepter même les Ministres du Saint Office.* Je savois bien que ces anciens Inquisiteurs, si connus sous le nom d'*Hiérophantes* en Egypte, avoient le droit de censurer, & de diriger toutes les actions de leurs Souverains, qui leur étoient subordonnés à plusieurs égards. J'avois pitié de la foiblesse de ces Princes, & horreur de l'audace de ces *Hiérophantes* ; mais je ne pouvois me résoudre à croire qu'il y eût rien de pareil en Portugal. Cependant bien que j'aie de la peine à abandonner une opinion, qui me paroît encore appuyée de plusieurs bonnes raisons, je veux bien pour le présent, la regarder comme douteuse, d'autant plus que ce n'est pas un point de Religion, mais de pure Politique. Et comme le Public est sans-doute curieux de savoir ce qui m'engage à varier sur cet Article, il est juste que je l'en instruisse. Le voici.

Une horrible Conspiration tramée depuis long-tems, contre la Personne de Sa Majesté Très-Fidèle, éclata enfin le 3 de Septembre 1758. Tous les Crimine's s'étant portés en diverses embuscades, sur le chemin par lequel ce Monarque devoit passer, l'un d'entr'eux tira sur lui un coup de Carabine, & le

le blessa très-dangereusement. Les Chefs & les Complices de cet énorme attentat, furent tous justement & publiquement exécutés le 12 de Janvier 1759. & sans aucun égard pour leur haute Naissance, pour la dignité de leurs Postes, ou pour la grandeur de leurs Privilèges ; les uns furent mis en croix, les autres roués tout vifs, tous ayant été brûlés, & leurs cendres jettées dans la Mer. Il parut par la Sentence pronocée, imprimée, & publiée par l'ordre du Magistrat, que le Corps des Jésuites fut regardé comme l'un des Chefs de cette Conspiration, qu'ils la fomentèrent de toutes leurs forces, & qu'ils poussèrent leur insolence, & leur scéleratesse, jusqu'à dire que *celui qui tueroit le Roi, ne feroit pas même une peccadille*. Cette Sentence portoit nommément contre trois Jésuites, qu'elle désignoit par leurs propres noms, savoir, *Jean de Maltos, Jean Alexandre, & Gabriel Malagrida*. C'est ce dernier que la Marquise de Tavora avoit fait passer pour un homme Saint, aux conseils, & aux sentimens duquel on devoit, disoit-elle, déférer & obéir. Or les sentimens, & les conseils de ce raitre, étoient de mettre en exécution la Doctrine enseignée, & suivie unanimement par tous les Confreres, savoir, qu'il est permis de faire perir tous les Souverains, qui, peu favorables au succès de leurs projets, leur sont à charge. Ce fut enfin par la bouche de *Malagrida*, que les Jésuites, dans plusieurs assemblées qu'ils tinrent avec le Duc d'Aveyro, & les autres Conjurés, leur firent entendre que *le seul moyen de se relever de leur commune disgrâce, étoit de changer le Gouvernement, c'est-à-dire, de se défaire du Roi, dont la mort serviroit à arranger toutes choses, & particulièrement*

en

en faveur du Duc d'Avoyro ; & que celui qui auroit la résolution de commettre ce Régicide, ne pécheroit pas même de la manière la plus légère. La Sentence dont je viens de parler, portant tout cela, il est superflu d'insister ici, sur la nature du crime de *Malagrida* ; car il est évident que selon toutes les Loix, il se trouvoit coupable de la plus haute trahison : & en effet le Gouvernement ne se saisit de lui * qu'en qualité de Criminel de Lèze-Majesté. Dès que le Public fut informé de son emprisonnement, il ne douta point qu'il ne fut exécuté avec les autres Complices, mais l'exécution de ceux ci ayant été faite, sans celle de *Malagrida*, on ne scût que penser de cette singulière exception. Tout le monde dit d'abord, que les Loix dans tous les Etats, étant faites pour tous les Sujets, ils doivent tous leur être également assujettis, quels qu'ils soient ; & que les Rois obligés à maintenir la paix, l'ordre, la sûreté de la Société, & la conservation de leur propre personne, ne sauroient y réussir, s'il n'exercent pas une autorité égale & impartiale sur tous leurs Sujets. D'ailleurs il étoit connu que le Pape Grégoire XIII. avoit donné un Bref, à la sollicitation de Philippe II. Roi d'Espagne & de Portugal, en date du 15 Octobre 1583. par lequel il autorisoit les Evêques de Portugal, à procéder contre tous les Ecclésiastiques Réguliers & Séculiers, coupables du crime de Lèze-Majesté, & à les livrer au Bras-Séculier, pour être punis selon l'exigence du cas ; & ce Bref ve-

* Le Gouvernement s'est saisi de même des deux autres Jésuites *Jean de Malto*, & *Jean Alexandre* de quels on ignore absolument le sort.

noit d'être réimprimé en 1759. Qui n'auroit donc pas crû que le Gouvernement, en vertu de ce Bref, auroit pû s'en servir contre ce Jésuite, sans risquer d'aigrir par-là, la Cour de Rome ? Les meilleurs Sujets du Roi, du moins celui qui s'adressa à Sa Majesté, en leur nom, dans une Brochure intitulée, *l'Anti-Loyolitz*, qui parut ici en 1759, y conjuroit ce Monarque de faire proceder à la condamnation du Jésuite *Malagrida*, & il le faisoit de la manière la plus respectueuse, & la plus forte. Mais ce fut en vain. On savoit seulement que *Malagrida* étoit toujours en prison, & l'on présumoit avec raison, qu'il y finiroit ses jours. Quelle ne fut donc pas la surprise du Public, lorsqu'il apprit que ce Prisonnier d'Etat, pour crime de Lèze-Majesté, avoit tout d'un coup passé entre les mains de l'Inquisition, comme un simple Hérétique, & qu'il avoit été brûlé dans l'*AËte de Foi* célébré à Lisbonne le 20. de Septembre passé ? La Sentence imprimée, & publiée par ordre de l'Inquisition, ne dit pas un mot de son crime de Haute trahison. Voici ce qu'elle porte. *Ce Jésuite fin & imposteur, a repandu par tout le terrible venin qui se trouvoit dans son cœur, en fomentant des discordes, & des séditions, & en prophétisant les funestes événemens qui éclaterent quelque-tems après dans la Cour de Lisbonne, & qu'il savoit préalablement devoir arriver.* Il n'y a rien de plus dans cette Sentence, qui ait le moindre rapport au principal crime de ce Jésuite, crime qui le rendoit si digne de toute la sévérité des Loix.

Tout cela posé comme un fait public, & incontestable, il suit de-là ; ou que le Gouvernement n'ôfant mettre à mort un Jésuite Prisonnier d'Etat, a eû la foiblesse de le dénoncer, & de le livrer à

l'In-

l'Inquisition : ou que l'Inquisition informée de ses erreurs en fait de Religion, a eû le pouvoir de l'arracher au Gouvernement, & de le livrer aux flâmes en même-tems que mon Effigie. Le respect que je porte aux Têtes Couronnées, m'impose ici un religieux silence, mais ce procedé de la Cour de Lisbonne, a donné lieu à bien des murmures, qui paroissent très-bien fondés. J'avoue au reste, que cet événement semble prouver contre mon opinion constante, que l'Inquisition a pris le dessus, sur la Royauté, au moins en Portugal, & présentement. Celà étant ainsi, il ne me conviens pas d'insister sur un droit, que cette même Cour abandonne si ouvertement.

Sollicité par quelques Amis, & aux avis éclairés & respectables desquels je ne puis que déferer, je vais rapporter ici les opinions de *Malagrida*, bien qu'elles puissent paroître étrangères à cet Écrit. J'ai remarqué quelque part, que l'état où se trouvoit ce Jésuite lorsqu'il fut condamné au feu par les Inquisiteurs, demandoit uniquement qu'on le renfermât dans les Petites-maisons; & il ne faut, pour en convenir, que jeter les yeux sur les propositions que je vais extraire de ses Écrits, & de ses Discours.

„ Il disoit donc que se trouvant injustement ar-
 „ rêté, comme Chef de la Conspiration, il avoit
 „ entrepris, par ordre de Dieu, & de la Vierge
 „ Marie, deux Ouvrages : l'un, sous le titre de
 „ *Vie de Sainte Anne*, & l'autre, sous celui de *Vie*
 „ *de l'Ante-Christ*. Que la *Vie de Sainte Anne*, lui
 „ ayant été dicté par Jésus Christ, & par sa Sainte
 „ Mere, c'étoit par leur bouche qu'il y disoit :
 „ Sainte Anne a été sanctifiée dans le ventre de sa
 „ Mere,

„ Mere, ainsi, & de la même manière que la
 „ Vierge Marie a été sanctifiée dans le ventre de
 „ Sainte Anne. Ce privilège n'a jamais été ac-
 „ cordé qu'à ces deux Créatures. Sainte Anne,
 „ dans le sein de sa Mere, connoissoit, aimoit, &
 „ servoit Dieu, de la même manière que le font les
 „ Saints les plus élevés en gloire. Sainte Anne
 „ pleuroit dans le ventre de sa Mere, & faisoit
 „ pleurer de compassion les Cherubins, & les Se-
 „ raphins qui l'assistotent. Sainte Anne, avant que
 „ de voir le jour, a fait ses vœux à Dieu, & afin
 „ de ne manquer envers aucune des trois Personnes
 „ Divines, elle fit vœu de pauvreté au Pere Eter-
 „ nel, d'obéissance au Fils Eternel, & de chasteté
 „ au Saint-Esprit. Ste. Anne a été la Créature la
 „ plus innocente qui soit sortie des mains de Dieu,
 „ & il semble qu'elle n'ait pas péché en Adam.
 „ Elle admit l'état de mariage pour y être plus
 „ chaste, plus pure, plus innocente, plus Vierge.
 „ Pendant sa vie, elle prioit Dieu en faveur de
 „ tous les Ordres Angéliques, afin qu'ils se perfec-
 „ tionnassent de plus en plus, dans le service, &
 „ dans les louanges de Sa Divine Majesté. Jésus-
 „ Christ n'a pû trouver des termes suffisans, pour
 „ exprimer toute l'excellence des dons qu'il a
 „ faits à Sainte Anne, dont les soupirs, & les dé-
 „ sirs ont excité, dans le cœur de Dieu, des trans-
 „ ports d'amour tout-à-fait nouveaux, & extraordi-
 „ naires. La Famille de Ste. Anne, outre les Maî-
 „ tres, & quelques Enfans, consistoit en vingt Es-
 „ claves, savoir, deux mâles, & huit femmelles.
 „ St. Joachim étoit maçon, & il demouroit à Jé-
 „ rusalem, avec sa sainte Epouse. Elle a été la
 „ *Femme Forte*, dont Salomon a parlé, & au sujet
 „ de

„ de laquelle il s'est trompé, puisque ç'a été de
 „ son sang, & au milieu de son Peuple, qu'on a
 „ vû naître une Femme si heureuse. Ste. Anne a
 „ bâti un Hôpital à Jérusalem, où il y avoit cin-
 „ quante trois Filles : Les Anges déguisés en Char-
 „ pentiers, ont travaillé à la construction de ce bâ-
 „ timent, pour l'entretien duquel il y avoit une
 „ Fille nommée Marthe, chargée d'acheter du pois-
 „ son, qu'elle revendoit avec beaucoup de profit,
 „ dans la Ville. Quelques unes de ces Filles se
 „ prêterent à l'état de mariage, uniquement pour
 „ obéir à Dieu, lequel avoit déterminé de toute
 „ éternité, (*ab æterno*) que ces heureuses Filles,
 „ élevées par Ste. Anne, devinssent les meres de
 „ plusieurs Saints, de quelques Apôtres, & de
 „ quelques Disciples de Jésus-Christ. L'une de ces
 „ Filles a épousé Nicodème ; l'autre a épousé l'E-
 „ vangéliste St. Matthieu ; une autre a été la fem-
 „ me de Joseph d'Arimathée ; & du mariage d'une
 „ autre, provint le Pape St. Linus, qui succéda à
 „ St. Pierre. Les trois Personnes Divines ayant
 „ réfléchi & consulté entr'elles sur les titres que
 „ l'on devoit donner à Ste. Anne, convinrent de
 „ la déclarer supérieure à tous les Anges, & à tous
 „ les Saints ; de sorte que la *Sainte Cité* représen-
 „ tée à l'Evangéliste St. Jean, & de laquelle il dit ;
 „ *Vidi Civitatem Jerusalem novam descendentem de*
 „ *Cælo, sicut sponsam ornatam viro suo*, ne peut être
 „ regardée que comme un vil amas d'ordures,
 „ en comparaison de la perfection de l'ame de
 „ Ste. Anne. Cette Sainte a eû une sœur, nommée
 „ Ste. *Baptistine*, laquelle a révélé de sa propre
 „ bouche, à *Malagrida*, que la Sainte Vierge
 „ étoit encore dans la maison paternelle, lorsque
 „ l'Ange

„ l'Ange Gabriel lui annonça qu'elle devoit être la
 „ Mere de Dieu ; que la Vierge avoit prié le Pere
 „ Éternel, qu'il daignât la .conserver dans l'état
 „ où elle se trouvoit, de pauvre, & abjecte servan-
 „ te ; qu'ayant enfin été assurée qu'elle étoit choi-
 „ sie pour être la Mere du Verbe, la Vierge s'éva-
 „ nouit, & tomba à terre ; que l'Ange Gabriël
 „ eût beaucoup de peine à la relever, & qu'étant
 „ venu à bout de le faire, il la persuada de consen-
 „ tir à l'Ambassade qu'il lui portoit de la part de
 „ Dieu. Un Festin préparé en Paradis, par les
 „ Anges, & par les Archanges, fut suspendu jus-
 „ qu'à ce que la Vierge eût accepté la dignité qui
 „ lui étoit offerte. La Vierge Marie demouroit à
 „ Jérusalem, lorsqu'elle perdit son Fils, & qu'il
 „ fût retrouvé dans le Temple, trois jours après,
 „ s'étant égaré de la compagnie de sa Mere, pour
 „ aller assister Sainte Anne qui se mouroit. ”

On lit encore dans ce même Ouvrage de *Mala-*
grida, ce qui suit. “ Supposé qu'Adam eût évité le
 „ péché, & même qu'il eût toujours vécu dans
 „ l'intégrité, il n'auroit pourtant jamais été qu'un
 „ Serviteur très-foible, & très-ignorant. Jésus-
 „ Christ prend plusieurs formes différentes, & jouë
 „ plusieurs rôles, à l'égard du petit nombre d'hom-
 „ mes qu'il veut élever à la plus haute contempla-
 „ tion. Le Démon ne sauroit tenter que les hom-
 „ mes du monde, qui, n'aspirant pas à la perfection,
 „ se contentent uniquement d'observer les Com-
 „ mandemens de Dieu. Les tentations que souf-
 „ frent les hommes vertueux, qui ont atteint le
 „ plus haut degré de perfection possible, ne viennent
 „ point de la part des Demons, car ils ne sauroient

„ plus leur nuire : ces tentations font donc occa-
 „ sionnées par le ministère des Esprits les plus purs,
 „ les plus élevés en gloire, tels que les Anges,
 „ lesquels portés par l'affection qu'ils ont pour les
 „ âmes des Justes, se font un honneur de les tenter
 „ sous le masque de Démons, afin de les gagner
 „ entièrement, & de leur faire remplir plutôt la
 „ mesure des souffrances, & des disgraces que Dieu
 „ lui-même, dispense à ces âmes, avant que de
 „ leur accorder la participation de ses secrets. La
 „ Nature Divine est distincte entre les trois Person-
 „ nes de la Trinité. La Vierge Marie a dit elle-
 „ même, à *Malagrida*, qu'étant encore dans le
 „ ventre de Ste. Anne, elle avoit prononcée ces
 „ paroles : *Consolare Mater mea amantissima, quia*
 „ *invenisti gratiam apud Dominum : ecce concipies*
 „ *& paries Filiam, & vocabitur nomen ejus Maria,*
 „ *& requiescet super eam Spiritus Domini, &*
 „ *obumbravit & concipiet in ea, & ex ea Filium*
 „ *Altissimi qui salvum faciet Populum suum ;* & qu'à
 „ l'occasion de ces paroles proferées par la Sainte
 „ Vierge, dans le ventre de sa Mere, il se fit des
 „ rejouissances dans le Paradis, qui durerent pen-
 „ dant huit jours. Le Corps de Jésus-Christ a été
 „ formé d'une goutte de sang, qui, sortant du cœur,
 „ tomba dans le ventre de la Vierge Marie : que
 „ par degrés, & par la vertu des alimens, dont la
 „ Vierge faisoit usage, le Corps de Jésus Christ
 „ augmenta peu-à-peu, jusqu'à devenir parfaite-
 „ ment organisé, & capable de recevoir une Ame ;
 „ mais que la Divinité, & la Personnalité du Ver-
 „ be, étoient déjà unies à cette goutte de sang,
 „ lorsqu'elle sortit du cœur de la Sainte Vierge.

Le second Ouvrage de *Malagrida*, intitulé : *Vie*

&

& Empire de l'Ante Christ, contient entre plusieurs
 autres choses, ce qui suit. " Lorsque la Vierge
 „ Marie lui ordonna d'écrire sur cette matière,
 „ elle lui dit : Tu es Jean, après un autre Jean,
 „ mais beaucoup plus clair, & plus profond. Si
 „ l'on entend bien les Saintes Ecritures, dit *Ma-*
 „ *lugrida*, on doit s'attendre à voir paroître trois
 „ Ante-Christ, savoir. le Pere, le Fils, & le Petit-
 „ Fils. Comme il est impossible qu'un seul puisse
 „ subjuguier, & ruiner tout le monde, il est plus
 „ naturel de croire que le premier Ante-Christ
 „ commencera l'Empire, que le second l'étendra,
 „ & que le troisieme fera les désordres, & causera
 „ les ruines dont il est parlé dans l'Apocalypse ; &
 „ les Saints Peres n'ont jamais expliqué cet endroit
 „ si heureusement. Ce dernier Ante-Christ aura
 „ pour Pere un Moine, & pour Mere une Reli-
 „ gieuse : il verra le jour dans la Ville de Milan
 „ en Italie, l'an 1920. & il épousera une des Fu-
 „ ries infernales, nommée Proserpine. Le seul
 „ nom de Marie, sans être accompagné du mé-
 „ rite des bonnes œuvres, ayant fait le salut de
 „ quelques Créatures, la Mere de ce dernier An-
 „ te-Christ, qui s'appellera Marie, sera sauvée à
 „ cause de ce nom, & par égaré pour l'Ordre Re-
 „ ligieux dont elle sera Professe. Les Religieux de
 „ la Société de Jésus, seront les Fondateurs d'un
 „ nouvel Empire, destiné à Jésus-Christ, & ils fe-
 „ ront la découverte de plusieurs Nations très-
 „ nombreuses. L'Ecclésiastique le plus inutile, &
 „ le plus imparfait, surpasse toujours en mérite, le
 „ Laïque le plus zélé, & le plus parfait. Lors-
 „ que Dieu commanda à *Malugrida* d'écrire les
 „ deux Ouvrages d'où toutes ces folies sont tirées,

„ il ajouta, dit-il, ces mots : *Nisi hæc scripseris,*
 „ *non habebis partem mecum in Regno meo : projiciam*
 „ *te à facie mea.*

Malagrida confessa de vive voix, devant les In-
 quifiteurs, ce qui fuit : “ Que Dieu lui-même l’a-
 „ voit déclaré fon Ambassadeur, fon Apôtre, &
 „ fon Prophète. Que Dieu l’avoit uni à lui, par
 „ une union habituelle. Que la Vierge Marie, avec
 „ l’agrément de Jésus-Christ, & de toute la Sainte
 „ Trinité, l’avoit déclaré fon Fils. Qu’afin de sou-
 „ lager les peines des Ames du Purgatoire, il lui
 „ avoit été ordonné plusieurs fois, *ab alto*, de
 „ reciter quarante fois de suite, fon Chapelet, ce
 „ qui l’avoit obligé souvent à ne dormir qu’une ou
 „ deux heures par jour ; chose qui naturellement
 „ paroiffoit impossible ; & que c’est pour celà que
 „ Dieu lui avoit dit lui même, que fa vie étoit un
 „ miracle continuel, & une œuvre de fa Toute-
 „ puissance. Que dans le moment même qu’il fai-
 „ soit cette déposition, il entendoit fenfiblement
 „ la Voix de Dieu, qui lui adreffoit ces paroles :
 „ *Hæc sunt signa Apostolatus & Legationis tuæ :*
 „ *quæ quidem signa superabundantia sunt ad proban-*
 „ *dum intentum, scilicet te esse Legatum a me specia-*
 „ *liter delectum ad manifestandam Voluntatem meam*
 „ *tam Barbaris quam Catholicis : quòd si forte apud*
 „ *Judices tuos, Ministros meos, non reputentur suffi-*
 „ *cientia, descandes ad narrande majora miracula.*
 „ En conséquence de l’Ordre de Dieu, *Malagrida*
 „ ne manqua pas de faire part aux Inquifiteurs, de
 „ plusieurs miracles qu’il avoit fait. Certain Mi-
 „ nistre d’Etat se voyant fans héritier, & fans la
 „ moindre e pérance d’en avoir, eût recours à *Ma-*
 „ *lagrida*, lequel moyennant une somme d’argent
 „ que

„ que le Ministre lui promit, fût si bien que la
 „ Femme de ce Seigneur accoucha d'un Fils. Bien
 „ que ce miracle fut fait *præter totam spem*, il ne
 „ laissa pas, dit *Malagrida*, de produire un mau-
 „ vais effet ; car ce Ministre étant fort âgé, l'on
 „ s'avisa de dire qu'il n'étoit point le Pere de cet
 „ enfant. ” Que l'on juge par ce seul miracle, de
 la nature de quelques autres, dont *Malagrida* se
 vançoit fièrement & sottement. Il déclara de plus,
 „ que la Vierge Marie lui administroit tous les
 „ jours, l'absolution des fautes qu'il pouvoit avoir
 „ commises, en ces termes : *Dominus noster Jesus-*
 „ *Christus Filius meus te absolvat : & ego autori-*
 „ *tate ipsius te absolvo ab omnibus peccatis tuis &*
 „ *pœnis : In nomine Patris, & Filii, & Spiritus-*
 „ *Sancti.* Que la Ste. Vierge lui avoit aussi promis
 „ de défendre & de protéger la Soc. é. des Jéuites,
 „ en lui disant : *Inimici erimus inimicis ejus.* Que
 „ même dans le cachot où il se trouvoit, le Diable
 „ l'avoit tenté, sous une figure de Femme, & ex-
 „ cré a ressentir au dedans de lui, par la permission
 „ de Dieu, les principes de ces effets naturels qui
 „ arrivent dans les occasions semblables, où ces
 „ sentimens sont volontaires, & dirigés à l'accom-
 „ plissement de la turpitude. Que ces mouvemens
 „ de la chair, * lui avoient fait dans les commen-
 „ cemens beaucoup de peine, craignant que le
 „ Diable ne s'en mêlat, mais qu'il lui avoit été ré-
 „ vélé *ab alto*, qu'il n'y avoit point de péché en
 „ cela, parce que ces mouvemens ne provenoient

* Il est bon de savoir que *Malagrida* étoit alors âgé de 72. ans.

„ que de l'effet naturel d'une agitation involontai-
 „ re, par laquelle même, il avoit mérité autant
 „ que par la Prière. ”

Les Inquisiteurs bien déterminés à perdre *Malagrida*, n'avoient garde d'ajouter foi ni à ses révélations, ni à ses prophéties, & pour achever de le condamner, ils saisirent une occasion qu'il leur présenta lui-même, le plus solement du monde. “ Le
 „ Marquis de *Tarcos*, Général en Chef dans la
 „ Province d'Extremadure, étant venu à mourir,
 „ dit la Sentence de *Malagrida*, le Château de
 „ Lisbonne, & toutes les Forteresses qui sont sur
 „ les bords du Tage, firent des décharges lugu-
 „ bres, & continuelles, à son honneur, selon l'u-
 „ sage ordinaire. *Malagrida* ayant entendu dans
 „ son cachot, ces décharges réitérées du Canon de
 „ toutes les Forteresses, faites d'une manière ex-
 „ traordinaire, & même pendant la nuit, s'imagi-
 „ na à l'instant, que le Roi étoit mort. Le len-
 „ demain il demanda audience. Les Inquisiteurs
 „ la lui accorderent, & il leur dit : Que Dieu lui
 „ avoit ordonné de montrer aux Ministres du
 „ Saint Office, qu'il n'étoit point un Hypocrite,
 „ ainsi que ses Ennemis le prétendoient, puisque
 „ la mort du Roi lui avoit été révélée *ab alto* ; &
 „ qu'il avoit eû une vision intellectuelle des peines
 „ auxquelles l'âme de Sa Majesté étoit condamnée,
 „ & des reproches qui lui étoient faits dans l'autre
 „ monde, pour avoir persécuté, & exterminé les
 „ Religieux de son Ordre, ” Les Inquisiteurs sa-
 voient bien à quoi s'en tenir : ils savoient que le
 Roi étoit vivant, & tout le monde fait qu'il vit
 encore.

Inquisiteurs ! dites-moi comment un Fou est
 fait,

fait, si *Malagrida* ne l'étoit pas ? Et s'il n'étoit que Fou, pourquoi l'avez-vous fait brûler ? A coup sûr, si vous vous avisez de dépêcher de la sorte, tous les insensés qui sont sous votre Jurisdiction, le Portugal sera bientôt dépeuplé, & vous n'y aurez rien plus à faire !

Article XIII.

Procédures du Saint-Office.

CE qui fit défendre en 1756. en Portugal, la lecture de mes Ouvrages, sous peine de l'excommunication, ce furent mes réflexions sur les procédures du Saint Office ; & il n'est pas douteux que c'est celà-même, qui a porté cet injuste Tribunal, à me condamner à mort en dernier lieu. Ma prétendue Hérésie n'en est visiblement que le prétexte. Ainsi les Inquisiteurs ne doivent point s'attendre que je retracte mes sentimens, en conséquence de leur condamnation inique & intéressée ; mais plutôt, que sensible, autant que je le dois, à leur méchanceté, je la publie à toute la Terre, & que je les livre à l'indignation de tous les gens de bien. Il ne me faudra pas faire de grands efforts pour y réussir, puisque la plûpart des Catholiques Romains eux mêmes, les ont en horreur. Je distingue ici les Catholiques d'avec les Papistes, & celà avec raison. Une partie de l'Italie, toute l'Espagne, & tout le Portugal où règne l'Inquisition, sont des Pays entièrement dévoués aux volontés, &
 au

au despotisme d'un Mortel artificieux & malin, qu'ils respectent, & qu'ils adorent comme un Dieu. De-là vient leur fatal aveuglement pour l'Inquisition, qui en est le Ministre ; car il n'y a que ces seules Nations qui persistent à en soutenir les droits, la justice, & les procédures ; & ce sont ces Peuples que j'appelle du nom de *Papistes*. Le grand Royaume de France, la sage & florissante République de Venise, une bonne partie de l'Allemagne, & de la Suisse, & les autres Pays où la Religion Catholique Romaine est dominante, mais où la Jurisdiction du Saint Office n'est point établie, sont tous trop judicieux, & trop éclairés pour en subir le joug honteux ; & j'appelle ces Nations là du nom de *Catholiques Romains* simplement, & sans y attacher l'idée de *stupidité*, qui paroît inséparablement liée au mot de *Papisme*. Ces Catholiques Romains sont à la vérité de la Communion du Pape ; mais il est vrai aussi qu'ils ne le regardent plus que comme un Phantôme, auquel ils croient devoir conserver le titre de leur Chef, sans cependant s'obliger à lui obéir aveuglément, & servilement ; & ils se tiennent continuellement sur leurs gardes, pour la défense de leurs libertés, de leurs intérêts, & de ceux de leurs Souverains. Ces mêmes Catholiques Romains ont souvent fait rentrer les Papes dans leur devoir, lorsqu'ils s'en éloignoient par ambition, ou parce que leur intérêt le demandoit ; & les Papes qui se sont avisés de résister aux voyes de la douceur, & des remontrances, ont été forcés de se soumettre aux menaces, & même aux actions de fait, que l'on a mis en œuvre pour les réduire à la raison. Il y a plusieurs exemples de cette nature, qui sont connus de tout le monde, & il seroit su-

superflu de les rapporter ici. On fait aussi que les plus judicieux Ecrivains de leur Communion, ont toujours dit, avant moi, (& ils le disent encore avec moi) que les procédures du Saint-Office sont abominables & exécrables. Si les Inquisiteurs veulent payer les fraix de l'impression, je m'oblige à leur faire présent de plus d'un Volume in folio, qui ne contiendra que les reproches, & les raisonnemens sensés & solides, que les Ecrivains de leur propre Communion ont publiés contre l'établissement, & contre les procédures de l'Inquisition. Quant aux Catholiques Romains qui sont établis soit en Angleterre, soit en Hollande, soit dans tout autre Pays Protestant, il est certain que sans cesser de professer leur Religion, ni cesser d'être de fort honnêtes gens, ils abhorrent & maudissent autant que moi, une Jurisdiction, qui est, disent-ils, l'opprobre, & l'avilissement du Genre humain. Comme il est vrai, généralement parlant, que les Portugais, en qualité d'esclaves de l'Inquisition, se font un point d'honneur de défendre la Sainteté des procédures de ses Ministres, il est étonnant qu'il puisse se trouver parmi eux, quelques exemples du contraire. Sans répéter ici ceux que j'ai déjà rapportés dans la *Suite de mon Discours Pathétique*, en voici d'autres d'une espèce non équivoque, puisque ce sont les Inquisiteurs eux-mêmes, qui me les fournissent. Il est décrété dans la Liste du dernier *Acte de Foi*, dans laquelle ils m'ont placé, que le *Pere Bernard de St. Joseph* seroit interdit pour toujours de prêcher, & de confesser, & qu'il resteroit reclu à la volonté des Inquisiteurs, dans les cachots du Saint Office, pour avoir repandu quelques Prophéties, & avoir témoigné de mauvais sentimens contre la droiture
des

des procédés de ce Tribunal : & que Thérèse Laurence seroit exilée hors du Royaume, pendant l'espace de quatre ans, pour avoir désobéi aux ordres de ses Ministres. Si l'on examine les Listes de tous les *Acés de Foi*, l'on verra qu'il n'y en a presque point, où l'on ne trouve quelque témoin de la vérité, c'est-à-dire, quelque prétendu criminel qui abhorre les procédés du Saint-Office, même a la vue du bûcher qui le menace, & lequel il n'évite qu'en se retrayant, en demandant pardon aux Inquisiteurs, & en leur faisant serment de ne jamais retomber dans le même crime.

Si les Inquisiteurs ne m'avoient pas brûlé, ils pourroient se flater de la possibilité de mon repentir à leur égard, & que je viendrois quelque jour me prosterner à leurs piés, & recevoir dévotement leur sainte absolution. Mais présentement qu'ils me tiennent pour brûlé & réduit en poudre, bien que par la grace de Dieu il n'en soit rien, sans-doute qu'ils n'espèrent plus ma résipiscence, & qu'ils seront terriblement honteux, s'ils peuvent rougir encore de quelque chose, à la vue de cette nouvelle sortie de ma part, contre leurs dernières procédures, dont je dénonce ici à toute l'Europe, l'iniquité, & la noirceur.

Les Bracmanes appellés *Butts*, sont des Prêtres, des Docteurs, des Inquisiteurs Indiens, qui s'arrogent le titre d'*Hommes de Dieu*. Leur autorité est si grande, & si despotique sur les Peuples, parmi lesquels ils se sont établis, qu'ils ne veulent permettre ni doute ni examen après qu'ils ont parlé. Ont-ils décidé, par exemple, qu'un malade tombé en syncope, en l'énergie, n'en peut point revenir, il est condamné sur le champ à mort par leur Loi.

Quel

Quel meilleur moyen de rendre infailibles dans de pareilles cas, les jugemens de ces cruels Hypocrites ! L'application de ce procédé des *Inquisiteurs Bracmanes des Indes*, au procédé des *Bracmanes Inquisiteurs de Portugal*, ne doit point paroître odieuse, ni même hasardée. Ils prononcent, par exemple, qu'un tel homme est Hérétique, & que son retour, ou sa justification est impossible. Cet Hérétique cependant peut se repentir, s'il vient à reconnoître qu'il est dans l'erreur ; & il peut aussi se justifier, & montrer que c'est injustement qu'on le persécute. Comment éviter ces inconvéniens, & quel parti les Inquisiteurs ont-ils pris pour donner de l'infailibilité à leurs Jugemens ? C'est de faire brûler celui qu'ils ont condamné ; Hérétique ou Orthodoxe, cela n'y fait rien. Une fois mort, il est muet pour jamais ; & incapable de retracter ou de défendre ses sentimens, il demeure Hérétique *ad perpetuam rei memoriam*, dans l'opinion du commun Peuple, qui est esclave de ce Tribunal inique & sanguinaire. Cet Hérétique au moment qu'il expire, étouffé par la violence des flâmes, descend tout de suite en Enfer, à cause de ses maudites opinions, disent les Inquisiteurs ; mais par précaution, & pour qu'il ne puisse jamais se sauver, ces saints Ministres ne manquent point de l'excommunier, c'est à-dire, de le livrer en bonne forme, au Démon, en l'avertissant de ses crimes, & en lui bien recommandant de ne pas laisser échapper cette proie, qu'ils ont tant pris de soin de lui assurer. Cette circonstance qui prouve la cruelle inhumanité des Inquisiteurs, fait frémir ; mais que pensera-t-on de la suivante, où se manifestent si hautement toute leur hypocrisie, & toute leur mauvaise foi ? Lorsqu'ils livrent, ou qu'ils aban-

abandonnent au Bras-Séculier l'infortuné, le prétendu Hérétique, ils savent, de science certaine, qu'il sera mis à mort, & que les Ministres du Grand Tribunal de Justice n'oseroient jamais lui faire grace. Ils savent que tout homme qu'ils ont livré, doit nécessairement périr par le feu ; & ils savent, & tout le monde le sait aussi-bien qu'eux, que le contraire n'est jamais arrivé. Cependant, *nous vous prions*, disent toujours les Inquisiteurs à la fin de leurs Sentences, en s'adressant aux Ministres de la Justice, *nous vous prions instamment, d'agir bénévolement, & pieusement envers le Criminel que nous vous remettons, & que l'on n'en vienne point à lui donner la mort, ou à répandre son sang.* Dieu juste, sage, & miséricordieux ! Tu fais la vérité de tous ces faits, dont je ne me plais point à exagérer l'énormité. Il n'y a que toi seul qui sache pourquoi tu permets que tant d'Innocens soient les Victimes de l'inhumanité de tes prétendus Ministres ! Toi seul, Dieu Tout-sage, & Tout-puissant, tu fais rendre salutaires ces excès, & convertir ces maux en biens pour tes Enfans ! Que ta volonté soit faite ! Que tes Jugemens s'accomplissent, & que notre audace ne s'élève jamais jusqu'à vouloir pénétrer dans la sainteté, & dans la justice de tes secrets !

Juges ignorans, imprudens, & aveugles ! Comment pouvez-vous vous obstiner à exiger de moi, des sentimens favorables pour votre Loi, qui, semblable à celle de *Dracon*, n'est écrite qu'avec du sang ? Comment ôsez-vous prétendre qu'une telle Loi soit modelée sur la Loi de Dieu, & sur la Doctrine de Jésus-Christ ? Et comment pourrez-vous encore le soutenir, après avoir fait la lecture de

de

de cet Ecrit que je vous présente, & que vous-mêmes m'avez forcé de communiquer au Public ? Cet Ecrit doit soulever contre vous toutes les Nations, vous jeter dans les plus terribles embarras, dans la confusion la plus accablante, & dans l'impossibilité absolue de vous justifier jamais par le raisonnement, ou par des preuves capables d'invalider, ou de renverser celles par lesquelles je vous ai convaincus, à la face de l'Univers, de toute votre foiblesse, de toute votre iniquité, & de toute l'absurdité de vos procédés. Votre situation est donc actuellement des plus tristes, & des plus humiliantes, & j'en ai moi-même compassion ; mais ce n'est pas ma faute, c'est uniquement la vôtre. Si vous aviez eû plus de prudence, & plus de lumières, vous m'auriez laissé en repos, & vous n'auriez point fait la sottise de pousser à bout un homme encore en état de vous démasquer, & dont la vie étoit à l'abri de vos impuissantes flâmes, & nullement assujettie à votre cruelle Jurisdiction. Les Sacrifices des victimes humaines, que l'on a fait autrefois à l'honneur de *Moloc*, & que la férocité de quelques Peuples sauvages consacre encore aujourd'hui, aux fausses Divinités qu'ils adorent, ne doivent jamais être offerts au Dieu de vérité, de bonté, & de miséricorde. Cependant vous êtes dans l'usage de le faire, & vous l'avez fait jusqu'ici impunément, au moins de la part des hommes : car toutes ces Victimes que vous avez fait périr, n'ont plus été en état de crier à l'injustice, si ce n'est par l'effusion de leur sang innocent, qui demande toujours une juste vengeance. Je vous avois donné mille & mille preuves que j'ai de la Religion, & de la Probité ; & que je suis très-attaché à l'une, & assez bien in-

I

struit

fruit dans l'autre. Vous me voyez réfugié dans un Azyle sacré & inviolable, sous la protection d'un des plus grands Rois de la Terre, & d'une des plus respectables Nations du monde civilisé & éclairé. Vous deviez savoir qu'en me brûlant ignominieusement en Effigie à Lisbonne, vous m'érigiez vous-mêmes ailleurs des Statuës ; & pour le dire ici en passant, votre propre bouche vous a trahis dans cette occasion, car la Liste de votre dernier *Acte de Foi* porte que vous avez fait brûler ma Statuë, au lieu de dire mon *Effigie*. Mon âge, & mes infirmités pouvoient, il est vrai, vous faire présumer que je ne serois pas d'une longue durée ; cependant vous deviez penser que l'Auteur ce la vie, daigneroit peut être me conserver la mienne, & que si je venois à survivre à l'injustice que vous vouliez me faire, je ne manquerois pas de la repousser, & de la faire apprécier dans le monde, pour ce qu'elle est. N'est-il pas vrai qu'il étoit de votre intérêt de me laisser tranquille dans ma retraite ? Et n'est-il pas fort probable, que vous vous repentez présentement de ne l'avoir pas fait ? Mais il n'est plus tems d'en revenir. Comme vous n'avez pû m'ôter ni la liberté, ni le loisir de mettre cet Ecrit au jour, vous aurez beau le faire brûler à Lisbonne, il est déjà repandu dans toute l'Europe ; il s'en fera plus d'une édition, on le traduira dans plus d'une Langue ; * & tous les efforts que vous ferez pour le supprimer, n'a-

* J'apprens avec satisfaction, qu'à mesure que les feuilles de cet Ecrit sortent de dessous la Presse, on s'empresse à en faire une Traduction *en Anglois*, qui paroitra presque en même-tems.

boutiront qu'à lui donner plus de cours, & plus de crédit dans le monde savant. Je fais que naturellement je ne saurois long-tems lui survivre ; mais quand même il vous seroit possible de vous défaire à l'instant de moi, par quelque coup tragique, je ne laisserois pas de subsister dans le monde, par le moyen de cet Ecrit, dont les sentimens & les vérités incontestables, me font augurer l'immortalité.

Encore un coup : si votre Doctrine est bonne, donnez-nous en les preuves. Que si elle est conforme à celle de Jésus-Christ, elle est sans contredit Divine, & elle se soutiendra toujours d'elle-même, par sa propre nature, parce que tout ce qui est de Dieu, & qui procède de lui, ne périt jamais. Mais si vous sentez vous-mêmes que la Doctrine que vous enseignez, ne peut être embrassée que par la contrainte, & par la persécution, & qu'elle ne peut se maintenir que par le fer & le feu, ne poussez pas plus loin votre aveugle fureur, & comprenez enfin, qu'une telle conduite est diamétralement opposée à la volonté du Dieu de charité, & que si vous n'y renoncez pas incessamment, ce même Dieu vous fera périr dans sa colère, & dans son juste Jugement. Que si vous persistez dans votre endurcissement, (je tremble de le penser) c'est une marque assurée de votre reprobation éternelle, & un présage sinistre de votre ruine temporelle.

Inquisiteurs ! Vous êtes hommes, vous êtes mes semblables, & vous êtes, après tout, mes Compatriotes. Hélas ! Que je vous plains ! Je pleure amèrement sur la déplorable & funeste situation où vous vous trouvez, quant au tems & à l'éternité. Ah ! Ne vous faites pas illusion sur un article de

importance ; & si la perte que je vous ai annoncée de votre Jurisdiction, vous a portés à me faire tout le mal qui vous a été possible, craignez de l'avoir peut être accélérée, par cette nouvelle injustice, qui donne lieu à mes plaintes. Sans parler ici des vicissitudes naturelles auxquelles toutes les choses humaines sont sujettes, & dont la décadence, & la chute des plus grands Empires, & des Monarchies les plus fameuses, sont des exemples mémorables ; je me contente de vous en mettre un sous les yeux, qui est tout récent, & des plus propres à vous inspirer des réflexions sérieuses & salutaires.

Le Corps Ecclésiastique qui composoit en Portugal, ce qu'on y appelloit jadis, *la Société des Apôtres de la Sacrée Compagnie de Jésus*, étoit parvenu à une autorité presque égale à celle de l'Inquisition, dans ce Royaume ; & il est certain au moins, qu'on n'a jamais eû pour les Inquisiteurs, ce respect extrême, & cette affection générale, qu'on avoit pour les Religieux de cette Sacrée Compagnie. Comme elle s'étoit renduë aussi nombreuse qu'opulente, elle acquit peu-à-peu, une espèce de despotisme sur tous ceux de sa Communion, jusques-là qu'ayant repandu comme un esprit de vertige sur les Magistrats, & les Principaux de la Nation Portugaise, elle étoit enfin parvenuë à diriger, & à gouverner la Conscience de son Monarque, & cela dans le tems même qu'elle lui faisoit une guerre ouverte dans plusieurs Pays de sa Domination. Cependant la Doctrine dont elle faisoit profession, étoit exécrationnable. Dès le commencement de son établissement elle se déclara *l'Ennemie des Souverains*, à un tel point que tous ses Théologiens, & ses Docteurs enseignèrent unanimément dans ses Ecrits, que

que les Sujets pouvoient contredire, déposer, & massacrer leurs Rois, dans certaines occasions, où selon eux, il étoit permis & nécessaire de se rebeller, de conspirer contre eux, & de les assassiner. Plusieurs Écrivains éclairés, craignant Dieu, & attachés à leurs Souverains, se sont récriés hautement en tout tems, contre ces affreux principes. Mais les intrigues artificieuses, & la conduite hypocrite des Jésuites, les avoient toujours mis à couvert de toute poursuite : car les gens éclairés, qui les connoissoient parfaitement pour ce qu'ils étoient, n'étoient qu'en très-petit nombre, & si quelqu'un d'entr'eux osoit dire ouvertement la vérité, il pouvoit compter d'être ruiné sans ressource. Il est incontestable que la pernicieuse Doctrine dont je viens de parler, a été de tout tems celle des Jésuites, puisqu'elle se trouve dans presque tous leurs Ouvrages. Cependant quiconque les en auroit accusés en Portugal, se seroit perdu pour jamais. Le Roi, le Magistrat, & l'Inquisition lui auroient d'abord imposé silence ; & s'il eût été assez honnête homme pour soutenir la Vérité, il n'y a point de doute qu'il n'en eût été la victime. Le Peuple l'auroit lapidé, quand même l'Inquisition, ou le Magistrat se seroient contentés de le condamner à l'exil, ou aux Galères. Il n'y a pas long tems que si un Portugais se fut avisé de représenter à son Roi, que le Corps entier de la *Sacrée Compagnie de Jésus*, méritoit d'être chassé de tous les États de sa Domination, il auroit été regardé comme un insensé, & même puni comme coupable d'une nouveauté dangereuse, & séditieuse. Il y a plus encore. Si ce Portugais, par une pénétration singulière, avoit prévu la ruine totale des Jésuites, & qu'il

l'eût annoncée comme une chose qui devoit nécessairement arriver, l'Inquisition en auroit pris connoissance, l'auroit traité de faux Prophète, & peut-être d'Hérétique, & lui auroit fait subir le sort de St. Laurent, en le grillant tout vif. Cependant cette catastrophe de la Société, vient enfin d'arriver, au grand étonnement de l'Europe. Le Roi de Portugal a prit tout à-coup la résolution d'expulser de tous ses États, la Société des Jésuites, & il les a très-justement condamnés à un bannissement honteux, à cause de leur doctrine. *Je déclare les Jésuites, dit ce Monarque dans l'Edit de leur bannissement, notoirement Rebelles, Traîtres, vrais Ennemis tant pour le passé qu'à présent, de ma Personne Royale, de mes États, de la paix publique de mes Royaumes, & du bien commun de mes Fidèles Sujets. N'est-il pas incontestable que ces Rebelles & ces Traîtres que le Roi a déclaré les Ennemis de sa Personne Royale, & de ses Fidèles Sujets, étoient tous Membres de l'Inquisition ? N'est-ce pas eux qui, à l'exclusion de tous les autres Ordres Religieux, étoient chargés de conduire jusques sur le bucher, les Hérétiques condamnés au feu ? Les principaux d'entr'eux n'étoient-ils pas les Examineurs, les Censeurs, les Reviseurs, & les Qualificateurs dont le Tribunal du Saint Office faisoit le plus de cas, & dans lesquels il mettoit toute sa confiance, en les décorant du titre de Colonnes de la Foi ? N'est il pas vrai que le Tribunal appelé par excellence, La Santa Casa, a nourri de tout tems dans son sein, cette race de vipères, cette peste publique ? Quel moien de nier une vérité de cette nature ! Mais quelle injustice que de m'avoir condamné au feu en 1761. pour avoir avancé en 1756. dans mon*

Dis-

Discours Pathétique, la même chose qu'on a vu réaliée en 1758. & dont le Roi lui-même, a fait un aveu public dans l'Edit dont il est ici question !

Inquisiteurs ! Votre Jurisdiction est grande, mais illégitime ; votre pouvoir est démesuré, mais destructif ; votre procédure que vous appellez sainte, est inique & cruelle ; votre Doctrine, en un mot, est erronée, fautive, nouvelle, pernicieuse, & dangereuse, puisqu'elle est contraire à celle de Jésus-Christ, & diamétralement opposée à tous les Textes Sacrés les plus exprès, & les plus formels des Saintes Ecritures. Comme je suis en état de démontrer tout cela de la manière la plus claire, & la plus incontestable, j'ai pris la liberté d'en informer votre Souverain, & d'en avertir vos Compatriotes ; mon devoir, & ma conscience m'ayant engagé, & sollicité de faire tous mes efforts pour retirer les Portugais d'un esclavage qui les rend malheureux, & qui n'aboutit qu'à leur ruine, & à leur destruction. J'espérois de renverser par-là, votre odieux Tribunal : mais comme il n'a pas encore plû à Dieu, par un effet de son juste Jugement, d'accorder à votre Monarque, à son Ministère, & à son Peuple les lumières nécessaires pour exécuter une révolution si importante ; vous avez été en état de commettre une nouvelle iniquité à mon égard. D'une vérité que j'appellerai toujours invincible, pendant qu'elle vous réduira au silence, vous avez eû la malignité d'en faire une Hérésie, & l'habileté de la faire passer pour telle, au yeux du Gouvernement, & du Peuple ; & abusant de votre pouvoir en vrai Tyrans, vous m'avez condamné au genre de mort que vous jugez être la plus ignominieuse. Mais assurément vous n'avez point obtenu
par

par-là votre but, car il n'est pas en votre puissance d'éteindre la Vérité. Elle s'éleve de nouveau contre vous, & elle fera votre tourment per éternel. Je ne prophétise point. Je prévois seulement, fondé sur des raisons très-naturelles, & qui sont prises de la gloire de Dieu, du bien de l'Humanité, & de l'avantage réel d'un grand Roi, & d'un grand Peuple, je prévois, dis-je, que votre ruine est très-certaine, & peut-être très-prochaine. La justice de ma cause, & la vérité de ma doctrine, souleveront bientôt tout le monde contre vous, & contre la tyrannie avec laquelle vous forcez les hommes à renier la Doctrine Evangélique, & à embrasser la vôtre. Je le répète, l'exemple de la destruction totale des Jésuites qui a été opérée, pour ainsi-dire, dans un moment, paroît le prélude assuré de la vôtre, & chacun se la figure comme prochaine. Je vous conjure d'y vouloir bien réfléchir.

Que si je vous ai taxé si souvent dans cet Ecrit, de cruauté, d'iniquité, de fausseté, d'ignorance, & d'imprudence, je vous prie de ne point attribuer ces expressions à la rancune, à l'animosité, ou à la haine dont vous pourriez me croire animé contre vous. Comme à mon grand regret, je n'aurois pu dire de vous, sans mentir, que vous êtes prudents, sages, véridiques, intègres, & débonnaires ; la nécessité seule, m'a forcé de faire usage de tous les termes, par lesquels on désigne naturellement les vices opposés & contraires à ces vertus. Au reste, je vous proteste devant Dieu, sans que ma conscience me reproche de prendre ici son Saint Nom en vain, que si je pouvois vous sauver au prix de mon sang, je le répandrois sans peine, & avec la même constance, & fermeté avec lesquelles je me sacrifie tout entier, à l'honneur de la Vérité que je défens.

Article

Article XIV.

Adresse aux Chevaliers Militaires.

ILLUSTRES & Respectables Chevaliers. Non, je ne rougirai jamais d'avoir parlé des témoignages de l'Éternel devant le Roi, & devant les Grands, & les Principaux du Pays. Je les ai tous conjurés ou de me convaincre d'erreur dans ma Doctrine, ou de m'aider à la faire recevoir en Portugal, s'ils étoient forcés de la reconnoître pour la seule véritable. Les Commandemens de Dieu étant tous justes & inaltérables à perpétuité, il ne peut que vouloir qu'ils soient observés soigneusement & religieusement. Saisi d'horreur à la vue des méchans, qui ont fait abandonner à mes Compatriotes ses Ordonnances, mes yeux se sont fondus en ruisseaux d'eau. Eh ! Comment ces infortunés pourroient ils garder une Loi qu'ils ne connoissent point, puisque leurs Chefs, & leurs Directeurs la dérobent à leurs yeux ? Mon zèle m'a donc miné, & plein d'indignation de ce que ces Conducteurs du Peuple, ne se mettoient plus en peine d'observer la Parole de Dieu, je les en ai repris vivement, & je les ai censurés de leur déloyauté. Mais comme ils ont en haine la répiéhension, assis sur leurs Tribunaux, & qu'ils ont en abomination celui qui parle en intégrité, ils sont entrés en fureur contre moi, & ils ont juré ma perte, parce que Dieu m'a fait la grace d'être mieux instruit qu'eux, dans ses Com-
man-

mandemens. Dès-lors ces orgueilleux se sont moqués de moi, ils m'ont tendu des laqs, ils m'ont creusé des fosses, & ils ont forgé mille faussetés contre moi. Mais plus ils se revoltoient ainsi contre la Loi de Dieu, & plus me suis-je efforcé de tenir ferme, & de m'y attacher inviolablement. Si je marche au milieu de l'adversité, & des dangers, me disois-je à moi-même, Dieu me vivifiera, il avancera sa main contre la colère de mes ennemis, & sa droite me délivrera de tous les effets de la haine de ces Sacrificateurs téméraires & déloyaux, qui ont souillé les choses Saintes, & qui ont fait violence à la Loi. Effectivement, loin de prêter l'oreille à mes avis salutaires, ils ont rendu leur cœur aussi dur que le diamant, pour ne point écouter la Loi, & la Parole que je leur annonçois au nom de l'Eternel. Le Fils honore le Pere, & le Serviteur son Seigneur : si donc je suis Pere, dit le Dieu-Fort à ces Sacrificateurs, contempteurs de son Nom, où est l'honneur qui m'appartient ; & si je suis Seigneur, où est la crainte que l'on a de moi ? J'ignore ce qu'ils se proposent de répondre à Dieu ; mais je fais, & le Public le fait aussi, que la réponse qu'ils m'ont donnée à moi en particulier, est tout-à-fait absurde, & extravagante. Ces Juges se croyant fort éloignés du jour de la calamité, approchent d'eux le siège de la violence, & ils changent le droit en fiel, & le fruit de la justice en absynte. Nous nous sommes acquis des *Cornes*, * par notre

* Ce terme dans la Langue Sainte, signifie *Élévation, Puissance, & Force* : & il est bon d'observer ici, que les Bonnets dont les Inquisiteurs font usage, sont faits à trois *Cornes*.

force, disent-ils, & nous pouvons faire le mal impunément. Enfin après m'avoir persécuté long-tems sans cause, ils m'ont condamné à mort, pour des crimes qu'ils m'ont supposés, & dont ils ne sauroient jamais me convaincre. Malheur à ceux qui pensent à faire outrage, uniquement parce qu'ils ont le pouvoir en main ! Les cordeaux de la Mort m'ont environné ! Quand ces hommes se sont élevés contre moi, ils ont cherché à me détruire, & à me brûler tout vif, dans la force de leur colère. Mais l'Éternel garde les siens. Je me suis vû en détresse, & il m'a sauvé : ma vie est échappée comme l'oiseau, des laqs des Oiseleurs. Benit soit le Dieu Fort, qui ne m'a point livré en proie à leurs dents : mon aide soit au Nom de l'Éternel, qui a fait le Ciel & la Terre. Son Nom est Saint & terrible ! Le mal m'est arrivé, parce que j'ai annoncé sa Loi, parce que j'ai choisi la voie de la vérité, & que je me suis proposé de défendre ses Ordonnances. Je ne serai point confus. Il ôtera de dessus moi l'opprobre & le mépris. Ses faveurs se répandront sur moi, & sa délivrance pareillement. Il me donnera de quoi repondre à ceux qui me font tort, parce que je me suis assuré en sa Parole. Il me remplira de force, de jugement, & de courage pour déclarer aux Inquisiteurs leur forfait, & au Peuple Portugais son péché, & ses transgressions. Ces Ministres m'ont condamnés à la mort la plus ignominieuse selon eux. Mais ne savoient-ils pas que la mort quelconque de ceux qui la souffrent, en annonçant les Ordonnances de Dieu, est précieuse devant ses yeux ? Il tancera rudement les orgueilleux pervers, qui se détournent de ses Commandemens. Quoique l'Inique ne sache ce que c'est que d'avoir honte,

honte, Dieu fera cependant que ces méchans rougiront d'avoir voulu me renverser à fausse enseigne, pour étouffer la lumière de la Vérité, qui leur étoit importune : mais il affermira mes pas de plus en plus sur la Parole, il ne permettra point qu'aucun outrage domine sur moi, & il me délivrera de l'oppression des hommes. L'Eternel garde tous ceux qui l'aiment ; mais il exterminera les méchans, & leur train sera renversé. Hommes sanguinaires, retirez-vous de moi ! O Eternel ! n'aurois-je pas en haine ceux qui te haïssent ; & ne seroi-je justement irrité contre ceux qui s'élèvent contre toi ? Ne confondrois-tu pas les méchans, ô Dieu ! Quand feras-tu jugement de ceux qui te poursuivent ? De ceux qui remplissent de sang, & d'injustices les Pays de leur domination ? De ceux qui ont le jugement en abomination, & qui pervertissent tout droit ? Le plus homme de bien d'entr'eux est comme une ronce, & le plus droit est pire qu'une haye d'épines ; ils sont tous en embuscade pour verser le sang innocent ! Parce que la Loi est sans force, & que le droit ne vient jamais en avant, à cause de celà, ces méchans environnent le juste, & à cause de celà, leur jugement sort tout corrompu. Eternel ! Pourquoi me fais-tu voir l'outrage, & vois-tu la perversité ? Jusques à quand crierai-je, sans que tu écoutes ! Jusques à quand crierai-je vers-toi, *violence, violence*, sans que tu délivres !

Ces Chefs, ces Conducteurs, qui gouvernent le Peuple Portugais, sont cause qu'il persévère dans sa rébellion contre Dieu. Ils marchent tous au nom de leurs faux Dieux, sans s'appercevoir qu'ils ne devroient le faire qu'au nom de l'Eternel, le seul Dieu qui est à toujours & à perpétuité. Ils n'écou-
tent

tent point la voix de la vérité, ils ne reçoivent point d'instruction, ils ne se confient point en Dieu, & ils ne s'approchent point de lui. C'est ainsi qu'ils s'obstinent à défendre la doctrine de leurs Chefs, & à approuver leur conduite inique & cruelle. Malheur à la Ville superbe & souillée, & qui ne fait qu'opprimer ! Malheur à ceux qui la bâtissent avec du sang, & qui l'établissent sur l'injustice ! Malheur à cette Ville qui est toute pleine de mensonges, & toute remplie de carnage ! On a crié à ses habitans, & ils n'ont point voulu écouter. N'est-il pas à craindre que quand ils crieront, l'Éternel ne les écoute point non plus ? Je ferai vengeance avec colère, & avec fureur, dit-il, de toutes les Nations qui ne m'auront point écouté. Il épargna jadis *Ninive*, où il y avoit plus de six-vingt mille Créatures humaines, qui ne savoient point discerner entre leur main droite, & leur main gauche, mais à quelle condition ? Ce fût à condition que ses habitans criminels vinssent à se repentir. Portugais ! Convertissez-vous donc, & vous verrez alors la différence qu'il y a entre le juste & le méchant ; entre celui qui sert Dieu, & celui qui ne l'a point servi ; entre celui qui révère & observe ses Commandemens, & celui qui méprise ou qui oublie sa sainte Loi. N'est-ce pas aux Chefs, & aux Conducteurs du Peuple à connoître ce qui est droit ? C'est donc à eux que s'adresse cet avertissement. Que s'ils n'écoutent point, que s'ils ne prennent point à cœur de donner gloire au Nom de l'Éternel des Armées, il enverra sur eux, dit-il lui-même, la malédiction, il maudira leurs bénédictions, & même déjà il les a maudites. Voici, il va tancer rudement leur postérité, & répandre la fièvre sur

leurs visages ; la fiente de leurs Solemnités, & elle les emportera !

Illustres Freres ! Comme vous ne me regardez plus que comme un homme mort, vous ne devez pas être surpris que je vous parle le langage des morts ; c'est-à-dire, que j'emprunte ici la voix & les discours des Prophètes, dont la majesté, la vérité, & l'importance sont si dignes d'attention, & de respect. Cependant comme je me trouve encore tout plein de vie, par la miséricorde de Dieu qui daigne me la conserver, je vous parlerai aussi en homme vivant, outragé, & justement scandalisé de la patience & de la soumission avec lesquelles vous avez vû l'injustice qui m'a été faite par les Ministres de la *Santa Casa*. En rapportant au commencement de cet Ecrit, ma dégradation de notre Ordre, faite par le *Tribunal de la Conscience*, je me suis contenté de dire que les Ministres (dont il y en a toujours quelqu'un qui est en même tems Inquisiteur) se sont laissés séduire ou corrompre dans cette occasion. Mais je suis bien éloigné de penser que tout le Corps entier de mes Freres les Chevaliers Militaires, se soit rendu coupable d'une si grande partialité. N'avons-nous pas tous le même Pere, le même Dieu qui nous a créés ? Et pourquoi, ou comment, chacun de nous agiroit-il perfidement contre son propre Frere ? Je fais que vous vous piqués de faire ce qui est droit, que vous faites profession d'exercer la gratuité & la compassion les uns envers les autres, & que vous ne manquez jamais à ce devoir. Je fais, en un mot, qu'il y en a plusieurs parmi vous qui détestent, & qui abhorrent la Jurisdiction du Saint-Office, autant que moi, & qui se prêteront volontiers à examiner

ner la *Plainte & l'Appel*, que j'oppose ici à la sé-
 mérité, & à l'absurdité de la Sentence que les
 Inquisiteurs ont prononcée contre moi.

Si par mon Baptême j'ai contracté l'obligation
 de suivre la Doctrine de Jésus-Christ, par la Pro-
 fession publique de mon Ordre Militaire, je me suis
 engagé par un vœu solennel, de même que vous
 tous, non seulement à suivre, mais encore à dé-
 fendre constamment, & à combattre courageusement
 (1) pour la Vérité de l'Évangile. Cependant il est
 arrivé que pour avoir défendu cette vérité dans mes
 Ecrits, les Inquisiteurs m'ont fait brûler comme un
 Hérétique, après m'avoir excommunié comme l'in-
 novateur d'une Doctrine dangereuse & pernicieuse.
 Vous savez qu'il est établi & ordonné, (2) que
 la connoissance des crimes des Chevaliers Militaires,
 ne doit jamais appartenir qu'au Suprême Tribunal des
 Ordres, & que toutes les poursuites contr'eux, faites
 par quelque autre Tribunal, quel qu'il soit, seront
 tenues pour nulles, & de nulle vigueur. Les Papes
 Innocent III. Honoré III. Clément IV. & Inno-
 cent IV. ont défendu à tous les Prélats (3) d'a-
 nathématiser les Chevaliers de notre Ordre, décla-
 rant qu'ils n'étoient point assujétis à leur Jurisdi-
 ction. Honoré III. ordonna (4) que les Légats du
 St. Siège Apostolique eux-mêmes, ne pourroient ja-

(1) Voyez les *Définitions & les Statuts de l'Or-
 dre Militaire de Christ*, à Lisbonne 1628.
 pag. 76.

(2) Ibid. pag. 195.

(3) Ibid. pag. 216.

(4) Ibid. pag. 219.

mais excommunier les Chevaliers, à moins que d'obtenir une permission expresse du Pape pour le faire. Ce même Pontife ordonna aux Prélats (1) d'excommunier tous ceux qui employeroient la violence contre les Chevaliers, & de leur refuser l'absolution, jusqu'à ce qu'ils eussent été eux-mêmes la demander à Rome, aux piés du Saint Pere. Supposé que le prétendu crime dont les Inquisiteurs m'ont accusé, fût un crime réel, comment & pourquoi se sont-ils émancipés à en prendre connoissance, à m'excommunier, & même à m'infliger la peine de mort ? Je crains de le dire, mais ce sont les Statuts mêmes, & les Privilèges de notre Ordre, imprimés à Lisbonne, en 1628. avec la permission du Roi, & de l'Inquisition, qui peuvent servir ici de réponse à cette question. Il y est dit (2) que « les Privilèges, » les Libertés, & les Immunités que les Pontifes, & » les Rois de Portugal ont accordés aux Chevaliers » de l'Ordre de Christ, n'ont été inviolablement ob- » servés, que pendant que l'Ordre a été gouverné par » des Grand-Maitres, qui n'étoient pas Rois, les- » quels aux instances de ces Grands-Maitres, fai- » soient observer les dits Privilèges dans toute leur » étendue : mais que depuis que la Maîtrise de l'Or- » dre a été unie à la Couronne, ces Privilèges se trou- » vent fort affoiblis, & même abrogés, n'y ayant » d'autre observance que celle qui plaît aux Ministres » Séculiers, quoique sans le moindre fondement de » Droit : que l'on auroit dû s'attendre à tout le » contraire ; mais que comme tout ce qui concerne » présentement les Ordres Militaires, dépend de la

(1) Ibid. pag. 217. (2) Ibid. pag. 224.

„ *Personne du Souverain, c'est à lui à les favoriser,*
 „ *Et à les protéger, Et comme Grand-Maitre, Et*
 „ *comme Roi ; Et que quand même il ne penseroit pas*
 „ *à augmenter les Privilèges des Chevaliers, on de-*
 „ *vroit toujours espérer de sa Royale Grandeur, qu'il*
 „ *voudroit bien au moins les conserver.*” Il est très-
 certain que le Souverain ne sauroit en user autre-
 ment, sans charger sa Conscience, vû qu'il n'est
 revêtu de l'Administration, & de la Grande-Mai-
 trise de l'Ordre de Christ, qu'en prêtant un Ser-
 ment public & solennel, où il est obligé de dire.
 (1.) *Je jure sur les Saints Evangiles, que je touche*
ici corporellement de mes mains, . . . de conserver aux
Chevaliers de l'Ordre, tous leurs Privilèges, Li-
bertés, Et Franchises. Au reste, il est décidé &
 statué, (2) que “ *la Jurisdiction du Grand-Mai-*
 „ *tre, pour ce qui regarde les Ordres Militaires du*
 „ *Royaume, est une Jurisdiction Ecclésiastique pu-*
 „ *rement ordinaire, qui relève immédiatement du*
 „ *Siège de Rome, Et qui est distincte, Et tout-à-fait*
 „ *séparée de la Jurisdiction Royale.*

Il paroît par cet exposé, que la Sentence que
 l'Inquisition a prononcée contre moi, est nulle ;
 & par conséquent que la dégradation que le Tri-
 bunal des Ordres m'a infligée, manque absolument
 de toutes les formalités requises, pour être valable ;
 puisqu'il est de notoriété publique, que mes Juges
 ne m'ont point cité de comparoître en Jugement,
 qu'ils ne m'ont point confronté les témoins qui
 m'ont dénoncé, & qu'ils n'ont écouté eux-mêmes,

(1) Ibid. pag. 67. & 69.

(2) Ibid. pag. 185.

ni les raisons que je pouvois alléguer pour ma défense, ni les preuves que j'avois à leur présenter, pour recuser mes Accusateurs comme de faux témoins. Quelle foiblesse n'y a t-il donc pas, à abandonner ainsi, à la fureur du Saint-Office, un ancien Chevalier de l'Ordre de Christ, sans aucune forme de Procès, & uniquement parce qu'il a plû aux Inquisiteurs de le déclarer Hérétique ! Quel scandale pour un Ordre tel que celui de Christ, que de permettre aux Ministres de la *Santa Casa*, de mettre leurs mains profanes sur un de ses Confreres ! Cet exemple est nouveau, singulier, & bien honteux !

Illustres Freres ! Vous savez que mes Juges étant eux-mêmes ma Partie adverse, il ne m'est pas possible de tirer raison d'eux. Ils sont naturellement violens & obstinés, & jamais ils ne redresseront le tort qu'ils m'ont fait, à moins qu'ils n'y soient forcés par une Autorité supérieure. Dans cette situation, je vous déclare, & proteste publiquement, & de la manière la plus solennelle, que **J'APPELLE DE LA SENTENCE QUI M'A ÉTÉ INJUSTEMENT INFLIGÉE, AU PREMIER CHAPITRE GÉNÉRAL DE NOTRE ORDRE.** Ce Chapitre, si l'on veut suivre les Ordonnances faites à ce sujet, doit être convoqué, & tenu *régulièrement tous les six ans* (1). Malheureusement pour nous, pour nos Statuts, & nos Privilèges, ces Chapitres Généraux se renvoyent continuellement. Philippe II. Roi de Portugal, & III. d'Espagne, en tint un en 1619. dans le Couvent de Thomar (2) ; & si je

(1) Ibid. pag. 118. (2) Ib. pag. 65.

ne me trompe, ç'a été le dernier. Il est donc bien tems d'en convoquer quelque autre. Si celà arrive de mes jours, j'aurai soin d'y présenter mon APPEL, & de défendre ma cause ; mais si la mort me prévient, souvenez-vous, Illustres & respectables Freres, qu'il est de votre devoir de produire cet Ecrit-ci, dans le Chapitre Général. Il y manifestera toute mon innocence, & il déposera que *le Chevalier d'Oliveyra* votre Confrere, que les Inquisiteurs ont accusé d'Hérésie, étoit un homme craignant Dieu, sincèrement attaché à sa Loi, & tout dévoué à repandre son sang pour la défense de la Vérité contenue dans les Saintes Ecritures.

Article X V.

Amour de la Patrie.

MES chers Compatriotes. Bien que l'affection qui m'a porté à vous faire part de mes sentimens, ait été réputée un crime capital, cela ne m'intimide, ni ne me rebute point ; & dans la vuë de vous être utile, même malgré vous, je ne cesserai jamais de vous montrer la Vérité que vous refusez de recevoir, ou, pour mieux dire, que l'on vous force de n'ôser pas reconnoître. Comme je suis persuadé que c'est d'elle que dépend votre Salut éternel, je ne saurois discontinuer sans crime, de vous l'annoncer tant que je vivrai. Je vous témoigne en celà toute l'ardeur de mon zèle, pour votre bonheur spirituel, & je n'ai point d'autre but. Je

Je dois néanmoins vous dire ici, que votre bonheur temporel m'a aussi toujours tenu fort au cœur, & que je n'ai jamais manqué de concourir à relever, & à augmenter l'honneur, & la gloire de notre Patrie commune. En voici une preuve particulière, & toute nouvelle.

Monfieur *David Clément* ayant entrepris à *Hannovre*, un favant Ouvrage intitulé : *Bibliothèque curieuse, historique, & critique : ou Catalogue raisonné des Livres difficiles à trouver* : & s'étant proposé d'y traiter du degré de rareté des Livres écrits en Grec, en Hébreu, en Latin, & dans tous les Idiomes usités dans l'Europe, il eût soin d'insérer dans les sept premiers volumes de cet Ouvrage, quelques articles concernant les Ecrivains Portugais, dont les Livres sont devenus rares. Dès que cet Ouvrage parvint à ma connoissance, je l'examinai attentivement. Comme nos Ecrivains sont les moins connus de tous, les Auteurs Etrangers n'en ont presque jamais parlé d'une manière satisfaisante ; ils n'ont fait mention pour la plupart, que des Livres qu'ils n'avoient point vûs, & ils se sont tous copiés les uns les autres, ce qui leur a fait commettre bien des bevuës sur ce sujet ; sans parler de ceux qui par esprit de parti, ou par animosité, ont donné dans des erreurs & des fautes très-marquées, & même dans des faussetés grossières. Je m'apperçus bientôt que Mr. *Clément* malgré tous ses soins, & son exactitude, s'étoit pourtant laissé entraîner par les Ecrivains qui lui servoient de guide pour les Livres Portugais, dans les mêmes omissions, fautes, & erreurs qu'ils avoient eux-mêmes commises. Mon affection naturelle, pour tout ce qui regarde le bien & l'avantage de notre Patrie, me porta donc à faire
savoir

favoir d'abord à Mr. *Clément*, combien j'étois mortifié que son Ouvrage si correct d'ailleurs, le fût si peu sur ce sujet ; & dès-lors je lui fis part de Mémoires exacts sur les Livres rares de Portugal, sans le moindre intérêt personnel, & uniquement dans la vuë de répandre dans le Monde, la connoissance que l'on n'y a certainement pas, du mérite distingué de plusieurs de nos Illustres Portugais. Mr. *Clément* inséra non-seulement tous mes Mémoires à la fin de son VIII. & dans son IX. Volume, qui en est tout parsemé, mais même il le fit d'une manière fort obligeante, en les mettant par-tout sous mon propre nom. C'étoit précisément en 1759. de sorte que dans le tems même que les Inquisiteurs travailloient à Lisbonne à instruire l'indigne Procès, par lequel ils ont voulu me couvrir d'infamie, j'étois tout occupé à Londres, à faire le Procès à tous les Ecrivains étrangers, qui avoient attaqué à faux, la réputation de nos Ecrivains, ou celle de leurs Ouvrages. Voici à ce sujet, une preuve de mon amour pour la Vérité, & de ma parfaite impartialité. *Antoine de Gouvea*, fameux Orateur & Jurisconsulte Portugais, est un Ecrivain dont on n'a jamais dit que du bien ; *Calvin* cependant, en a dit beaucoup de mal, car il l'accuse d'irréligion. Malgré le respect que je dois avoir, & que j'ai effectivement pour cet illustre Réformateur, je me suis crû dans l'obligation de rendre justice à *Gouvea*, & de faire voir que *Calvin* s'étoit écarté dans cette occasion, de sa prudence ordinaire. On peut s'en convaincre en consultant le Tom. IX. de la *Bibliothèque de Mr. Clément*, où cette justification se trouve insérée sous mon nom. J'avois déjà remis à Mr. *Clément*, les Mémoires qui devoient entrer dans le Tom. X. de son

son Ouvrage, lorsque cet infatigable Ecrivain vint à mourir en 1760. Rien ne m'a plus déconcerté que la perte de ce Savant, qui me fournissoit une si belle occasion de rendre un service signalé à mes Compatriotes. Je me suis donné mille peines depuis ce tems-là, jusqu'à présent, pour procurer au Public la continuation de cet Ouvrage, qui paroît interrompu pour long-tems ; mais jusqu'ici mes soins ont été inutiles. Il est remarquable, que dans le tems que je m'éforçois ainsi à faire revivre dans cet Ouvrage, la mémoire de mes illustres Compatriotes, & peut-être le même jour, les Inquisiteurs me faisoient brûler en Effigie, & cherchoient à anéantir ma mémoire, & mon nom. C'est en effet au mois de Septembre dernier, que je proposai au Savant Mr. *Rousseau*, Auteur du fameux *Journal Encyclopédique*, mes vuës, & mes desseins, au sujet de la continuation de la *Bibliothèque de Mr. Clément* ; & si ce projet réussit, je n'épargnerai rien pour tirer les Ecrivains Portugais de l'oubli où ils ont été comme ensevelis jusqu'à présent.

Cet attachement sincère, cette affection extrême que j'ai pour vous, pour vos intérêts, & pour votre gloire, méritoit, ce semble, une toute autre récompense, que celle que l'on m'a donnée, & que vous avez peut-être approuvée. Mais quel honneur, ou plutôt quelle honte ne rejillira pas sur vous, lorsque l'Histoire sera forcée d'apprendre à votre postérité, que vous avez souffert tranquillement, & même vû avec plaisir, livrer aux flâmes, l'Effigie d'un de vos Compatriotes, qui vous étoit tout dévoué, & qui n'employoit ses derniers jours, qu'à vous rendre des services considérables, & entièrement désintéressés ? Les injustes Ministres de la

Santa

Santa Casa, dira-t on alors pour vous excuser, avoient tellement aveuglé nos Peres, qu'il n'étoit point en leur pouvoir de distinguer le juste & l'injuste, dès qu'il s'agissoit d'une décision du Saint-Office. Il les forçoit de regarder les meilleurs Chrétiens, comme des Hérétiques très-damnables, aussi-tôt que les Inquisiteurs les déclaroient tels, de leur propre autorité, & sans la moindre preuve. Mais on dira aussi, que la Jurisdiction des Inquisiteurs étant absolument illégitime, elle n'étoit propre qu'à rendre les hommes malheureux ; & que ces Ministres, qui par leurs ruses, leur orgueil, leur caprice, leur ignorance, leur dureté, & leur mauvaise foi, étoient les fleaux du Peuple, n'auroient dû en être regardés que comme les derniers des hommes. On dira enfin, que vous & vos Inquisiteurs avez toujours donné un démenti formel, à ceux qui ont prétendu que notre Siècle étoit le plus éclairé. Pour l'amour de vous mêmes, & sur-tout pour l'amour de Dieu, évitez donc des reproches si humilians, & si odieux.

Mon cher Frere, & vous mes chers Parens ! En conséquence de la condamnation que le Saint-Office vient de fulminer contre moi, vous ne pouvez plus me regarder que comme un homme civilement mort, & souverainement criminel, & même damnable. Je le fais, & je fais aussi, que vous ne sauriez plus avoir, ni même souhaiter aucune sorte de correspondance avec un Hérétique, qui a été publiquement anathématisé par les Inquisiteurs. Avec quelle douleur ne me vois-je pas contraint de vous en tenir quittes, & de vous faire ici mes derniers adieux ! Adieu donc, mes chers Parens, & adieu pour toujours, selon toutes les apparences.

Les

Les larmes que je verse ici, sont à la vérité douloureuses, mais elles sont heureuses en même-tems. Elles me rappellent que je jouis de la douce liberté d'agir conformément à ce que la Nature, la Raison, & Dieu lui-même, exigent de moi. Votre indigne servitude vous prive d'un avantage si précieux ; quels que soient les mouvemens que la Nature, & la Raison excitent dans votre cœur, au sujet de notre séparation éternelle, toujours est-il certain que vous ne sauriez en gémir, sans commettre un crime aux yeux du Saint-Office.

Si ce Tribunal étoit aussi juste qu'il le prétend, il ne balanceroit point à vous permettre la lecture de cet Ecrit. Que s'il ne le fait pas, c'est uniquement dans la vue de vous entretenir dans l'aveuglement qui vous fait croupir dans les dangereuses erreurs qu'il vous a enseignées, & que vous soutenez vous-mêmes comme des Vérités saintes & religieuses. L'une de ces erreurs, c'est de vous faire envisager le supplice qu'ils m'ont fait subir, comme une ignominie inéfaçable, qui rejaillit sur vos têtes, uniquement parce que vous êtes du même sang que moi. N'en croyez rien. Justement ou injustement condamné, je suis encore Chevalier Militaire de l'Ordre du Roi, un Gentil-homme de son Royaume, & de sa Maison Royale, un Membre du Suprême Tribunal des Comptes, & ce dont je me tire le plus de gloire, un bon Protestant. L'illustre Communion dont je suis Membre, ne participe en aucune manière à la flétrissure d'un supplice, qu'elle regarde comme injuste & nul. Les Membres de mon Tribunal, la Noblesse de Portugal, les Chevaliers des Ordres Militaires, & leur Grand-Maître s'imaginent, il est vrai, que je suis coupable,

&

& digne de la peine qui m'a été infligée. Mais oseroit-on avancer que le deshonneur attaché par les Inquisiteurs à cette peine, rejaille sur tous les Membres du Tribunal des Comptes, sur tous les Nobles de Portugal, sur tous mes Freres les Chevaliers Militaires, & même sur le Souverain, qui, en qualité de Grand-Maitre de mon Ordre, m'a donné toujours publiquement dans ses Diplômes, le titre de Frere ? La Sentence téméraire & inique du Saint-Office, peut bien scandaliser, irriter, & revolter contre elle, mais elle ne sauroit causer le moindre deshonneur, ni faire le moindre tort réel. Avec quelle apparence de justice ou de raison, prétendent-ils donc de vous couvrir d'opprobre, vous qui n'avez point embrassé mes opinions, & qui leur êtes si dévoués ? Malheureusement vous n'êtes point dans le même cas ! Dieu veuille par sa miséricorde vous accorder la grace d'entrer un jour dans mes sentimens, & de faire comme moi, tout votre honneur, & toute votre gloire, de ce que l'Inquisition appelle ignominie & opprobre ! Si ces Ministres vous ordonnent de ne plus m'aimer, & de ne plus vous souvenir de moi, pour satisfaire à la fausse Religion qu'ils vous prêchent ; sachez que la mienne m'oblige de vous aimer tendrement, & de prier Dieu incessamment pour votre bonheur spirituel, & même pour celui des Inquisiteurs. Adieu, encore une foi, mon cher Frere, & adieu pour toujours, mes chers Parens, & Amis !

Avertissement.

LES Offenses étant presque toujours d'une nature à exiger une prompté défense, elles ne donnent guères le tems d'y employer les meilleures armes. On saisit les premières qui se présentent, & l'on n'est pas le maître de les choisir. Ma Défense est de cet ordre ; elle a été faite à la hâte, naturellement, simplement, & sans étude. Si j'avois pû la retarder, les preuves de fait que j'y allégué en ma faveur, seroient beaucoup plus fortes encore, parce qu'elles auroient été mieux choisies. Cependant comme celles que j'y emploie sont soutenues presque par tout, de l'autorité des Saintes Ecritures, je me flate d'avoir atteint mon but, & démontré que la Sentence qui m'a été infligée de la part de l'Inquisition, est téméraire, injuste, & nulle.

J'ai eû grand soin de ne dissimuler aucune des propositions qui m'ont attiré l'indignation des Inquisiteurs ; & eux-mêmes ne sauroient en montrer dans mes Ecrits, aucune autre, qu'ils eussent pû faire servir de prétexte à ma condamnation.

C'est à mon empressement à me justifier aux yeux du Public, en mettant mon innocence dans le plus grand jour qu'il m'étoit possible, que l'on doit attribuer les négligences qu'il y a dans cet Eerit, & l'omission des Citations dont il est rempli. Mais je serai toujours prêt à les vérifier, lorsqu'elles parviendront nécessaires, & qu'elles me seront demandées. Ainsi, s'il s'y trouvoit quelque idée, quelque trait, quelque raisonnement qui ne fût pas proprement à moi, je prie le Lecteur de ne point m'accuser à cet égard de plagiat, car s'il y avoit contre mon attente, quelque passage dont je ne fusse pas moi-même

me

me l'Auteur, je le restituerois volontiers à celui qui se croiroit en droit de le réclamer.

Le Lecteur qui souhaitera d'être instruit à fonds de toute l'injustice qui m'a été faite, & que je tâche de repousser ici, doit, avant que de lire cet Écrit, lire avec attention mon *Discours Pathétique*, & surtout la *Suite de ce même Discours*, car ce sont ces deux Écrits, qui ont fourni aux Inquisiteurs, les propositions sur lesquelles ils m'ont jugé digne de mort. Comme je ne devois pas répéter ici toutes les preuves dont j'avois autorisé les raisonnemens, & les argumens contenus dans mes Écrits précédens, ce ne peut être qu'en les examinant que le Lecteur se mettra en état de juger sainement, & avec connoissance de Cause, sur ce sujet. La lecture de mon *Amusement Périodique*, peut aussi servir dans cette vue.

Je suis très-persuadé que cet Écrit demeurera pour jamais sans réponse, car je me trompe fort, ou il ne se trouvera point de Papiste capable de le réfuter solidement, en me prouvant clairement mon erreur à cet égard. Cependant si quelqu'un entreprenoit de le faire, je le prie ici de vouloir m'accorder deux graces : l'une, de mettre son nom dans la réponse qu'il jugera digne de lui ; car je ne suis pas dans le goût de me comptomettre avec des Anonymes, des gens inconnus, & sans aveu : l'autre, que sa réponse soit faite en François, afin qu'elle puisse être à la portée de la plus grande partie des Lecteurs, qui n'entendent presque pas le Latin, & qui ignorent absolument la langue Portugaise. A ces deux conditions très-possibles, & très-raisonnables, je ne crains pas de dire que j'entremerai en lice avec qui que ce soit, avec tous les Docteurs, avec tous les Théologiens, avec tous les Savans en un mot, qui sont dans les principes des Inquisiteurs ;

& j'ose me promettre une victoire fort complete, & fort glorieuse sur eux tous. S'ils attribuent à la seule vanité, ce que je n'espère que de la force, & de la justice de la Vérité que je défends ; qu'ils essayent de l'attaquer, & ils verront que la Doctrine d'un Gentil-homme, simple Laïque, & Protestant, suffit pour mettre en désordre, pour confondre, pour terrasser, & pour anéantir la leur.

Je l'ai dit plusieurs fois, & je le repète encore. Si l'on peut me convaincre d'erreur au sujet des Articles que je soutiens dans cet Ecrit, ma retraction suivra de près ma conviction ; mais s'il est au contraire démontré par un silence général, que toutes mes propositions sont justes & fondées sur une Vérité incontestable, qu'il me soit permis de m'y attacher de plus en plus, & de les défendre de toutes mes forces, jusqu'au dernier moment de ma vie.

C'est le Dieu-Fort qui m'équipe de force pour le combat. J'ai poursuivi mes Ennemis, & je les ai atteints. Je les ai transpercés tellement, qu'ils ne pourront plus se relever. Garde-moi, ô Eternel, exauce-moi, illumine mes yeux. Que mon mortel Ennemi, celui qui s'élève contre ta droite, ne dise jamais : j'ai eû le dessus. Le Dieu-Fort est celui qui me donne les moyens de me venger. Que donc le Dieu de ma délivrance soit exalté. Vous tous qui avez votre attente en lui ; tenez-bon, & il fortifiera votre cœur,

F I N.

E R R A T A.

*Page 7. ligne 27. fond lisez fort p. 11. l. 9. capable l. coupable p. 18. l. 33. ma ntenue que par l. maintenue par p. 60. l. 10. les abus l. la Réformation p. 79. l. 18. Maltes, l. Mattos, ibid. l. 23. raitre Tétoient l. Traitre étoient p. 80. a la Note, Maltes, l. Mat-
sas, p. 81. l. 7. Anti-Loyaltez l. Anti-Loyalte p. 83. l. 31. deux
l. douze*

